

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-01-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 11 JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge (en vidéoconférence)

EST ABSENT:

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

08-01-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Dulong

Appuyé par le conseiller Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 11 janvier 2021.

09-01-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

10-01-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

11-01-2021

Adoption des comptes du mois de décembre

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de décembre au montant de trente-deux mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et trente et un cents (32 296.31 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de quatorze mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-deux cents (14 749.22 \$) à Camionnage en Vrac pour le premier versement du contrat de déneigement;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de mille huit cent vingt-trois dollars et soixante-seize cents (1 823.73 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cinq cent trente-cinq (2 535.55 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de treize mille cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (13 059.95 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de décembre 2020 totalisant un montant de quatre mille six cent

trente-neuf dollars et quarante-trois cents (4639.43 \$) soit 1241.47 \$ au fédéral et 3397.66 \$ au provincial.

Correspondance

Ville de Belleterre :

La municipalité a reçu une copie de leur calendrier 2021

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous avons reçu un accusé réception pour la cotisation 2021.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

La municipalité a reçu un avis public de leur part, invitant la population à s'exprimer sur les coupes de bois et autres travaux inscrits dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) couvrant une partie du territoire du Témiscamingue.

COMBEQ – Adhésion

L'adhésion est refusée par les conseillers présents.

12-01-2021

Règlement #31-95 – Révision des tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS 18

CHAPITRE 9 LE TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

9.1 LE PAIEMENT

Toute personne demandant l'émission d'un permis ou d'un certificat doit payer l'honoraire applicable au moment de l'émission du permis ou du certificat. Le paiement des honoraires doit se faire soit en argent comptant, soit par chèque certifié ou mandat-poste payable à l'ordre de la municipalité.

9.2 LE PERMIS DE LOTISSEMENT

- 1) Opération cadastrale n'ayant pas pour effet de créer de nouveaux lots à bâtir :

Opération cadastrale visée à l'article 5.6
du règlement de lotissement : 15,00 \$ par lot

Annulation, correction ou remplacement de
numéros de lots et autres : 15,00 \$ par lot

- 2) Opération cadastrale ayant pour effet de créer de nouveaux lots à bâtir :

Honoraires de base : 15,00 \$ par lot

9.3 LE PERMIS DE CONSTRUCTION

- 1) Nouvelles constructions résidentielles
(permanentes et saisonnières) :

Pour le premier logement : 15,00 \$

Pour chaque logement additionnel : 15,00 \$

- 2) Transformation en logement, agrandissement, modification d'un logement existant :

Pour chaque logement :	15,00 \$
3) Bâtiment commercial, industriel, institutionnel, agricole :	
Construction ou transformation :	1,00 \$
par 1 000,00 \$ de travaux	Minimum 15,00 \$
4) Bâtiment accessoire :	15,00 \$
5) Puits :	15,00 \$
6) Fosses septiques et installation sanitaire :	20,00 \$
7) Renouvellement de permis (les travaux devront être complétés à 50 %) :	15,00 \$
8) Autres : Dérogation mineure	15,00 \$

9.4 LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

1) Réparation, démolition, déplacement :	
Bâtiment résidentiel, agricole ou accessoire :	10,00 \$
Bâtiment commercial, industriel ou institutionnel :	10,00 \$
2) Affichage, enseigne :	10,00 \$
3) Changement d'usage :	10,00 \$
4) Excavation du sol et travaux de remblai et déblai :	10,00 \$
5) Abattage et plantation d'arbres :	10,00 \$

9.4 LE CERTIFICAT D'OCCUPATION

1) Certificat d'occupation :	10,00 \$
------------------------------	----------

Le projet de règlement prévoit également :
Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

13-01-2021

Nomination du maire suppléant pour l'année 2021

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer Madame Sylvie Dulong comme mairesse-suppléante pour l'année 2021, et ce, jusqu'aux élections municipales au mois de novembre 2021.

14-01-2021

Achat d'un ordinateur (serveur) pour la directrice générale

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat du serveur pour la directrice générale au coût de 1 360.75 \$ et de payer les frais d'installation et de configuration au taux horaire de 85.00 \$ de l'heure pour 2.5 à 3.5 heures.

15-01-2021

Service Canada – Emploi d'été pour étudiant

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire la demande auprès de Service Canada afin d'obtenir (2) emplois d'été pour étudiant soit un au niveau touristique et l'autre comme journalier.

DE nommer Madame Lorraine McLean comme signataire de tous les documents relatifs à la demande et au suivi.

16-01-2021

Fermeture des points de service au Témiscamingue, secteur Nord

Madame Isabelle Coderre a eu une rencontre avec Madame Caroline Roy concernant la fermeture des points de service au Témiscamingue. La date butoir pour prendre sa décision finale est le 12 mars prochain.

Madame Coderre a également eu une rencontre avec la députée, Madame Émilise Lessard-Therrien, concernant le même dossier. Cette dernière en a profité pour parler au maire d'un petit village de 2500 habitants qui avaient vécu la même situation que celle que nous vivons présentement. Ils ont persévéré et ont fini par obtenir 2 jours par semaine.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE prendre la lettre produite par Monsieur Binette et de l'adapter au secteur nord en demandant la possibilité d'obtenir les services de 1 à 2 jours par semaine pour la prise de sang et le suivi des patients.

Rapport de la mairesse

17-01-2021

Fermetures en période de confinement

Suite aux recommandations de Monsieur Legault en ce qui concerne le confinement relatif à la pandémie,

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fermer la bibliothèque pour la durée de la période de confinement et de fermer le centre récréatif pour la saison hivernale. Lorraine s'occupera de fabriquer des affiches à cet effet.

Dossier acquisition de l'église

Une rencontre est nécessaire et est à prévoir prochainement entre le conseil de la Fabrique et le conseil municipal ainsi que Monsieur le curé afin que tous soient sur la même longueur d'onde pour être en mesure de prendre une décision éclairée. Le conseil municipal demande à Lorraine d'envoyer un petit courriel à Madame Émilienne Laforge pour l'aviser.

Dossier maison des aînés

Une rencontre sera planifiée après le 8 février 2021.

Dossier abattoir à Rémigny

Les ingénieurs engagés par l'entreprise se questionnent sur la possibilité que le terrain soit contaminé. Le conseil échange sur le sujet et il est assez évident que ce terrain n'est pas contaminé, car il n'y a jamais rien à cet endroit. Nous attendons la suite des propriétaires.

Dossier biomasse

Le tout est en attente d'une rencontre avec Monsieur Alain Filteau.

Dossier marina

Le tirage prévu n'aura pas lieu, car la RACJ a refusé la demande de permis.

Madame Denise Plourde a remis un état des revenus et dépenses à jour pour le dossier marina.

Stationnement pour les motoneigistes

Les travaux pour le stationnement pour les motoneigistes n'ont pas été faits tel que prévu. Il faudra vérifier la raison auprès de Claude et d'Alain.

Barbe-Broue – caisse de bière pour la municipalité

Lorraine demandera à notre inspecteur municipal d'aller chercher la caisse de bière prévue pour la municipalité de Rémigny. Le tout afin de pouvoir avoir une bière à l'effigie de Rémigny.

18-01-2021

MRC de Témiscamingue – Contribution pour le Transport Adapté

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 1 515 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

19-01-2021

Site web de la municipalité de Rémigny

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre de service de création d'un nouveau site web pour la municipalité de Rémigny faite par Interweb Solutions Internet au montant de 2 306.11 \$ plus un montant 68.99 \$ / année pour l'abonnement annuel.

20-01-2021

MRC de Témiscamingue – Contribution pour Le Rift pour l'année 2021.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny accepte de contribuer financièrement au Rift pour un montant de 200 \$ pour l'année 2021.

21-01-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21h20.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-01-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 11 JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-huit heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge (en vidéoconférence)

EST ABSENT:

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

01-01-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Jacqueline Goulet

Appuyé par le conseiller M. Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance extraordinaire du 11 janvier 2021.

02-01-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

03-01-2021

Adoption du budget 2021

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021**

REVENUS	
Taxes	371 147 \$
Compensation tenant lieu de taxes	94 895 \$
Transferts	136 724 \$
Services rendus	29 576 \$
Imposition de droits	4 900 \$
Intérêts	3 000 \$
Autres Revenus	10 450 \$
TOTAL DES REVENUS	650 692 \$

DÉPENSES	
Administration générale	223 869 \$
Sécurité publique	44 439 \$
Transport	218 119 \$
Hygiène du milieu	56 780 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	62 841 \$
Loisirs et culture	42 844 \$
Frais de financement	1 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	650 692 \$

En conséquence, il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Rémigny pour l'année 2021 telles que décrétées ci-dessus soient adoptées.

04-01-2021

Règlement #89-2021 – Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021

Attendu que le conseil de la municipalité de Rémigny a adopté le budget de l'exercice financier 2021 en date du 11 janvier 2021.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

Attendu qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Rémigny, toute somme de deniers nécessaire pour acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'un règlement portant le numéro 89-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

SECTION I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et Mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués.
 - i. L'expression (immeuble résidentiel) désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
 - ii. L'expression (immeuble commercial) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
 - iii. L'expression (immeuble industriel) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
 - iv. L'expression (immeuble agricole) désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SECTION II

TAXES FONCIÈRES

1. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la

municipalité de Rémigny, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2021 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Rémigny. Le taux est fixé à quatre-vingt-six cents (0.86 \$) du cent dollars (100\$) d'évaluation.

SECTION III COMPENSATIONS

1. Afin de pourvoir aux dépenses inhérentes au service de la cueillette (déchets domestiques, matières recyclables et matières putréfiables) par porte-à-porte ou par dépôt volontaire, les tarifs énumérés ci-dessous sont imposés et seront prélevés sur tous les biens meubles et immeubles imposables desservis de toutes catégories selon le nombre de bacs par propriété identifiée au tableau suivant, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021.
 - I. Matière résiduelle 360 litres : deux cents dollars (200 \$)
 - II. Recyclage/composte 360 litres : cent dollars (100 \$)
 - III. Matière résiduelle 1 100 litres : cinq cents dollars (500 \$)
 - IV. Recyclage/composte 1 100 litres : trois cents dollars (300 \$)
 - V. Taxe environnementale : vingt cent (0.20\$) du cent dollars (100 \$) pour les propriétés dont l'utilisation est 1100, 1911, et 1913 situé hors du réseau de collecte sélective.

SECTION IV DÉBITEUR

1. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Rémigny. Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V PAIEMENT

1. Le débiteur de taxes municipales pour l'année 2021 a le droit de payer en trois versements égaux :
 - i. Le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33,33 % du montant total;
 - ii. Le deuxième versement, cent vingt (120) jours après le premier versement, représentant 33,33 % du montant total;
 - iii. Le troisième versement, quatre-vingt-dix (90) jours après le deuxième versement, représentant 33,33 % du montant total;
2. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
3. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

SECTION VI

INTÉRÊTS ET FRAIS

1. Les taxes portent intérêt, à raison de 18 % par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration de délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

2. Des frais d'administration au montant de 45 \$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.
3. De charger un montant de 5 \$ lors de l'envoi de la première lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
4. De charger un montant de 10 \$ lors de l'envoi de la deuxième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
5. De charger un montant de 15 \$ lors de l'envoi de la troisième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.

SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
2. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
3. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2021.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

05-01-2021

Règlement #90-2021 – Règlement sur le traitement des élus municipaux pour l'exercice financier 2021

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil municipal de Rémigny lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi, 11 janvier 2021, une fois adopté, aura pour effet d'annuler et abroger dans leur entier, tous les règlements sur le même sujet.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 000 \$	4 000 \$	12 000 \$
Conseillers	7 528 \$	3 764 \$	11 292 \$
Total	15 528 \$	7 764 \$	23 292 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 160 \$	4 080 \$	12 240 \$
Conseillers	7 679 \$	3 839 \$	11 518 \$
Total	15 839 \$	7 919 \$	23 758 \$

Encore cette année,

Une rémunération additionnelle sera ajoutée à la rémunération annuelle pour l'année 2021 sous forme de jetons de présence pour la présence des élus lors de rencontres de travail. Un maximum de (6) rencontres de travail pendant l'année 2021 est voté. Ce qui représente le calcul suivant : soit 7 personnes x 25 \$ x 6 rencontres = 1 050 \$ au total.

Le projet de règlement prévoit également :

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

06-01-2021

Programme des dépenses en immobilisation triennale 2021-2022-2023

Considérant que le conseil d'une municipalité locale doit au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents (art. 953.1 du Code municipal)

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le plan triennal ci-dessous

Projet	Titre	2021	2022	2023
1	Biomasse (modifications)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
2	Centre récréatif (cuisine, mur Nord)	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$
3	Rechargement de chemin et nivelage Fossé	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$
4	Quai (marina)	TECQ 5 000 \$	TECQ 5 000 \$	TECQ 5 000 \$
5	Moulin (réparations)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
6	Aménagement de la plage publique	10 000 \$		
7	Panneau d'affichage électronique	11 000 \$	11 000 \$	

8	Rue du Quai - Sud	TECQ 50 000 \$		
	Rue du Quai - Nord		TECQ 50 000 \$	
TOTAL		176 000	166 000	105 000

Note : TECQ ou autres subventions

07-01-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 19h.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 09-02-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny
LE MARDI 09 FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021) à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE:

Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

22-02-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Dulong

Appuyé par le conseiller Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 09 février 2021.

23-02-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

24-02-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

25-02-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

26-02-2021

Adoption des comptes du mois de janvier

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de janvier au montant de trente-cinq mille cent trente-cinq dollars et quarante cents (35 135.40 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de quatorze mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-deux cents (14 749.22 \$) à Camionnage en Vrac pour le deuxième versement du contrat de déneigement;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de deux mille six cent deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (2 602.85 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille neuf cent quarante-sept (2 947.38 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de treize mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (13 291.98 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de janvier 2021 totalisant un montant de quatre mille six cent trente-neuf dollars et treize cents (4 639.13 \$) soit 1241.47 \$ au fédéral et 3 397.66 \$ au provincial.

Note : En ce qui concerne les factures de Propane du Nord-Ouest, la municipalité paiera les factures comme à l'habitude. Nous reparlerons de la refacturation à la Fabrique lors de notre prochaine rencontre avec eux.

Correspondance

MRCT :

La municipalité a reçu un accusé de réception en lien avec l'envoi de la résolution de notre conseil municipal concernant l'inspection d'abris sommaires. La MRCT a répondu positivement à notre demande de poursuivre ses démarches en lien avec une réévaluation des abris sommaires et chalets dans les secteurs du Lac Roger et du Lac Beaumesnil.

MRCT – Caroline Gauthier, Coordonnatrice Évaluation

En lien avec notre demande de réévaluation des abris sommaires et chalets dans les secteurs du Lac Roger et du Lac Beaumesnil, la MRCT demande s'il serait possible d'avoir une personne pour les accompagner sur le terrain, une ressource qui a une bonne connaissance du Territoire.

Pour ce faire, la municipalité de Rémigny demandera à Monsieur Alain Filteau d'accompagner l'évaluateur. Il serait bon que Monsieur Claude Paquette les accompagne afin de se familiariser avec le territoire et le processus d'évaluation.

Elle demande également si nous avons ciblé certains secteurs qui seraient intéressants de visiter?

Jasmin St-Jacques – Agrandissement du terrain de stationnement

Ce dernier nous a fait une demande d'agrandir à nouveau le terrain de stationnement des motoneigistes avec photo à l'appui pour démontrer le grand achalandage.

À la suite de la réception de cette demande, Monsieur Claude Paquette a agrandi considérablement le terrain de stationnement.

Raymond Chabot Grant Thornton

La Municipalité a reçu un avis de rejet d'une réclamation du droit à un rang prioritaire ou d'une garantie, à la suite de la faillite d'un

citoyen de Rémigny. Le tout concerne les taxes municipales au montant de 1 144.71 \$

27-02-2021

Groupe Ultima Inc – Renouvellement du contrat d'assurance municipal

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler le contrat d'assurance avec le Groupe Ultima et de payer la facture pour l'assurance municipale qui s'élève au montant de 22 367 \$.

Problèmes avec chargeur « loader »

Monsieur Claude Paquette nous renseigne sur le fait que le chargeur « loader » de marque Dresser 1980 démontre plusieurs problèmes. Parmi ceux-ci, on y compte un problème de freins, un problème électrique au niveau des lumières, l'absence d'avertisseur sonore pour le recul, une fissure apparente sur le bras principal où est attaché le cylindre qui contrôle la pelle, diverses pertes d'huile, etc.

Les membres du conseil municipal demandent à la directrice générale, Madame Lorraine McLean, de contacter demain matin, Monsieur Franco Touzin de la compagnie Franco Welding afin que ce dernier puisse se rendre sur place pour estimer les coûts de réparation du chargeur « loader ». Par la suite, le conseil d'administration prendra la décision de le faire réparer ou de faire l'achat d'un chargeur « loader » usagé, modèle plus récent, lors d'une séance extraordinaire.

Des discussions prennent place à savoir qui pourrait nous dépanner temporairement, soit le temps de faire réparer le chargeur « loader » ou dans l'attente d'un nouveau. Quelques noms sont mentionnés tels que Denis Lajeunesse avec le chargeur à son père Gabriel ou encore Gilles Dulong avec son excavatrice.

Rapport de l'inspecteur municipal

Pick-up

Il serait préférable de regarder pour se procurer un F250 au lieu d'un F150 en raison de l'épandeur de calcium.

Biomasse

Monsieur Paquette nous décrit les problèmes encourus avec la biomasse depuis quelque temps. Il faudra s'assurer d'avoir l'accord de la TECQ pour le montant réservé à l'amélioration de la biomasse.

Abat-poussière

Prévoir la commande de flocons et de calcium liquide pour la prochaine saison. Le tout pour un montant maximum de 15 000 \$.

28-02-2021

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 125 422 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2020-2021;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Madame Cathy Bruneau

Appuyée par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Rapport de la chargée de projets

29-02-2021

Offre de services de Monsieur Arnaud Warolin, consultant

Madame Denise Plourde nous présente une offre de services de la part de Monsieur Arnaud Warolin, consultant, dans le but d'aider la municipalité de Rémigny dans ses démarches afin d'attirer de nouvelles entreprises dans sa municipalité. Ses services consistent à réaliser une étude de faisabilité technique et financière sur la possibilité d'allonger le réseau triphasé jusqu'au cœur de la municipalité; réaliser une analyse de pré-faisabilité afin d'analyser la possibilité d'implanter une mini-turbine, au fil de l'eau, sur la rivière Ottawa au cœur de la municipalité; et l'analyse du système de chauffage à la biomasse actuellement en opération près de l'église. Le tout inclura un calendrier des réalisations, les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des services. Il y a possibilité de bonifier l'offre selon nos besoins. Le coût total de l'offre se chiffre au coût de 12 934.69 \$.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Monsieur Arnaud Warolin au coût de 12 934.69 \$.

De verser 25 % du montant, soit 3 277.70 \$ à la signature du contrat et le reste sur présentation de factures.

À noter que Madame Isabelle Coderre désire prendre part à toutes les discussions avec Monsieur Arnaud Warolin.

Programme de gestion des actifs municipaux

La possibilité d'une subvention au montant de 50 000 \$ s'offre à nous. Après vérification, Denise nous confirme que la municipalité pourrait être admissible à cette subvention. Les formations sont admissibles, mais non le temps horaire des employés. La formation en voirie locale pour notre nouvel inspecteur est également admissible. Est-ce que la municipalité applique sur cette subvention ?

30-02-2021

Ouverture d'un compte épargne stable pour le projet marina

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ouvrir un compte d'épargne stable au nom de la municipalité de Rémigny pour la phase 2 du projet marina.

Plan d'affaires – Marina des Quinze Phase 2

Madame Denise Plourde nous présente le plan d'affaires pour la phase 2 du projet Marina des Quinze.

Projet pour l'Aménagement du parc de la Marina et l'enrochement

Madame Denise Plourde nous présente également le plan d'aménagement du parc de la Marina ainsi que celui de l'enrochement avec des prévisions budgétaires. Plusieurs démarches ont été entreprises auprès du Ministère de l'Environnement à cet effet. Le coût total du projet se chiffre à 112 358.25 \$.

Il y a possibilité d'aller chercher une subvention auprès de la MRCT au montant de 30 000 \$. Cependant, la municipalité va devoir investir un montant de 30 000 \$ pour un total de 60 000 \$ en dépenses.

Les premières dépenses à faire dans ce dossier sont les suivantes : l'enrochement au coût de 33 411.74 \$, l'aménagement paysager au coût de 7 330 \$, les permis, bail au coût de 5 358 \$, ainsi que l'achat de terrain au coût de 4 000 \$.

Il y a quelques discussions au sujet de la baisse du terrain afin d'accommoder le propriétaire voisin du terrain. Une évaluation sera faite à ce sujet.

Il y a un montant de 60 000 \$ prévu au niveau de la TECQ pour la marina. Après vérifications, les critères de la TECQ nous permettent seulement d'assumer les coûts de l'enrochement.

Projet futur

Il faudrait considérer l'importance de refaire l'enrochement qui longe le lac Rémigny à la hauteur du parc et du pont servant comme point d'eau pour remplir les camions d'incendie en cas d'urgence car le terrain se mine énormément.

Projet d'Aménagement du parc municipal

Madame Denise Plourde nous présente son plan d'affaires en ce qui concerne l'aménagement du parc municipal.

31-02-2021

Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord avec le plan d'affaires présenté par Madame Denise Plourde;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord pour en faire un parc multigénérationnel et inclusif;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater, Madame Denise Plourde, Chargée de projets, à remplir et à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, les demandes de subventions dans le cadre du projet « Aménagement du parc municipal »

Dossier agriculture – Serres à l'année

Dans le but d'obtenir une autonomie alimentaire, le Ministère de l'Agriculture mise beaucoup sur des projets de mise en place de serres qui fonctionneront à l'année dans les différentes régions du Québec et ce pour permettre de cultiver des légumes et des fruits durant toute l'année.

SDT - subvention

Il y a possibilité d'obtenir une subvention pour faire l'étude d'un projet pour la mise en place des activités plein-air tels que plage publique, tour d'observation, sentier pédestre, vélo de montagne, glissade, jeux d'eau, etc. Étant donné la vaste étendue de notre territoire, nous pourrions même avoir quelque chose en place de plus gros que Kekeko.

Immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes

En raison de la COVID-19, il n'y aura pas de vente pour taxes cette année. En effet, l'arrêté numéro 2021-009 modifie le 22^e paragraphe du décret du 5 février 2021 pour y introduire le texte suivant : « Aucune vente à l'enchère publique d'un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires ne peut avoir lieu, sauf si elle est tenue sans la présence du public et en utilisant des moyens permettant d'éviter le déplacement des citoyens; ».

32-02-2021

PG Solutions – transfert des données de l'ancien serveur au nouveau

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer la facture au montant de 470 \$ pour le transfert de données de l'ancien serveur de la DG au nouveau serveur de la DG

33-02-2021

Adoption du rapport d'activité annuel 2019-2020 (an 3) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques de sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour

l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2021, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

- ❖ D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2020 (an 3) tel que présenté.
- ❖ DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 3) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

État de la communication pour les pagettes de pompiers;

Nous regarderons à changer pour le système par cellulaire lorsque le réseau cellulaire sera fonctionnel.

34-02-2021

Ajout d'un 2^e poste PG

CONSIDÉRANT QUE le prix des licences représente un prix en mode d'acquisition de licences perpétuelles;

CONSIDÉRANT QUE le prix des licences comprend les droits d'utilisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le prix des services professionnels regroupe les frais liés aux services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et/ou de formation;

CONSIDÉRANT QUE le programme CESA comprend le service de soutien, la correction d'erreurs et un service d'évolution de base de la solution. Le programme CESA est obligatoire pour maintenir à jour vos licences et vous assurer le support de celles-ci. Toute annulation du programme CESA résulterait en la perte de ces services;

CONSIDÉRANT QUE le prix des licences – Unique soit PowerBuilder est de 340 \$ et que la plate-forme de base AccèsCité est de 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix des services professionnels – Unique soit pour l'installation et l'activation d'un nouveau poste est de 82 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix du Programme CESA – Récurrent soit pour la plate-forme de base AccèsCité est de 205 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix total s'élève à 1 077 \$;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat d'un 2^e poste PG pour permettre à notre adjointe, Madame Annie Rivard, de travailler en même temps que notre directrice générale, Madame Lorraine McLean;

DE payer 1 077 \$ pour l'ajout de ce 2^e poste.

Rapport de la MRC et de la mairesse

Madame Isabelle Coderre mentionne que Desjardins offre un nouveau programme de subvention intitulé « Les Fonds du Grand Mouvement ». L'information a été remise à notre chargée de projets.

Il a également été question de la planification stratégique, de la construction de la nouvelle piscine à Ville-Marie, du volet 2 (anciennement subvention FDT) maintenant intitulé projets spéciaux (FRR).

Madame Coderre mentionne également que la municipalité a l'obligation de procéder à l'inspection des avertisseurs de fumée dans les résidences. De plus, il serait important de publiciser dans le journal local l'entretien et les bonnes pratiques concernant les avertisseurs.

En ce qui concerne les points de service, le CISSAT regarde la possibilité d'avoir la visite de nutritionniste, d'inhalothérapeute, etc.

Dossier acquisition de l'Église

Madame Isabelle Coderre a envoyé un courriel à Monsieur le curé ainsi qu'à Madame Émilienne Laforge. Une rencontre est prévue la première semaine de mars. Isabelle, Cathy, Lorraine et Denise seront présentes pour représenter la municipalité de Rémigny.

Dossier Maison des Aînés

Une rencontre est prévue le même soir que celle prévue pour l'Église. Nous aimerions comprendre la suite des choses.

Dossier biomasse

Pour le moment, nous ne sommes pas prêts à nous rencontrer à cet effet.

Rencontre avec Monsieur Arnaud Warolin

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'elle aimerait être présente à toutes les discussions avec Monsieur Arnaud Warolin.

35-02-2021 **Loyer #1296**

Madame Isabelle Coderre, Madame Carole Laforge et Madame Lorraine McLean sont allées voir le loyer afin de déterminer les choses importantes qui doivent être faites en tant que rénovation avant de pouvoir le louer à nouveau.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Lorraine McLean à faire les achats chez BMR ainsi que les contacts nécessaires pour trouver un électricien dans le but de rénover le loyer #1296 au niveau de la salle de bain,

de l'insonorisation, de la poignée de porte de l'entrée extérieure, etc.

Dossier biblio

Une rencontre a eu lieu avec le réseau Biblio. Cette dernière mentionne leur projet à mettre en place après la Covid. Il existe d'autres façons de conserver le service d'une bibliothèque. De l'information doit être acheminée à Madame Jocelyne Savignac et Madame Lorraine McLean.

36-02-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h20.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

09-03-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 09 MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

37-03-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Carole Coderre

Appuyé par le conseiller Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 09 mars 2021.

38-03-2021
Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

39-03-2021
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

40-03-2021
Adoption des comptes du mois de février

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de février au montant de vingt-sept mille deux cent cinquante-trois dollars et quarante-deux cents (27 253.42 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de seize mille six cent quatre-vingts dollars et quatre-vingt cents (16 680.80 \$) soit 14 749.22 \$ à Camionnage en Vrac pour le troisième versement du contrat de déneigement et 1 931.58 \$ pour le versement final à Camionnage en Vrac pour le déneigement du Chemin du Camping Rémigny;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de deux cent soixante-deux dollars et trois cents (262.03 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille sept cent cinquante-trois dollars et douze cents (2 753.12 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille cent quarante-six dollars et dix-neuf cents (9 146.19 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 28 février 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de février 2021 totalisant un montant de trois mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quarante-six cents (3 198.46 \$) soit 807.88 \$ au fédéral et 2 390.58 \$ au provincial.

Correspondance

Francis Aumond – Parrain SQ pour Rémigny :

Ce dernier nous demande si la problématique de motoneige qui avait été identifiée dans les années précédentes a été résolue avec nos mesures. Il demande également si nous avons d'autres problématiques à lui signaler.

Les élus demandent, à ce que Monsieur Francis Aumond regarde ce qu'il peut faire en lien avec les motoneiges et les véhicules stationnés dans la rue devant la demeure du 814 rue Principale.

41-03-2021

Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes – appui à leur campagne « Vers des collectivités durables »

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Qu'il soit proposé par Madame Sylvie Dulong et appuyé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Rémigny appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita

Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l’herbe à poux

Les membres du conseil municipal refusent d’adhérer à la Campagne provinciale d’arrachage de l’herbe à poux en raison de l’augmentation des coûts, suite à notre adhésion de l’an passé.

MAMH – Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

Pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l’hôtel du Parlement, sur tous les édifices publics du gouvernement du Québec (ministères et organismes), des municipalités ainsi que des représentations du Québec à l’étranger et des bureaux du Québec au Canada, le jeudi 11 mars 2021, de l’aube (6h05, heure du Québec) au crépuscule (17h45, heure du Québec).

Madame Carole Laforge s’est portée volontaire pour s’en occuper.

Club Le Moulin d’Or – sécurité dans les sentiers de raquettes, skis de fond et pédestres

Le Club Le Moulin d’Or a l’intention d’installer des panneaux interdisant la chasse dans les sentiers de raquettes, de skis de fond et pédestres afin que les utilisateurs se sentent davantage en sécurité. Les coûts relatifs à l’achat des panneaux seront couverts par l’entremise de la demande de subvention pour le projet d’aménagement du sentier.

42-03-2021

Réseau biblio – Reconnaissance du bénévolat - Biblio

Considérant que depuis plusieurs années, le Réseau Biblio et les municipalités affiliées ont l’opportunité d’exprimer leur reconnaissance envers les bénévoles qui assurent, jour après jour, le rayonnement de leur bibliothèque publique locale;

Considérant que pour rendre témoignage aux bénévoles de leur générosité, le réseau Biblio invite les municipalités à se joindre à lui pour la remise d’un présent, pour chaque tranche de 5 ans d’investissement volontaire;

Considérant que le réseau Biblio considère que la reconnaissance est essentielle au maintien de la motivation des bénévoles et qu’il est très important de souligner la valeur des bénévoles dans les bibliothèques;

Considérant que Madame Jocelyne Savignac a 35 ans de bénévolat à son actif;

Considérant que le Réseau Biblio suggère de lui remettre un certificat-cadeau en librairie au montant de 80 \$, dont 40 \$ parvient de la contribution du Réseau Biblio et l’autre 40 \$, de la contribution de la municipalité;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE souligner l'implication de Madame Jocelyne Savignac en tant que bénévole depuis 35 ans pour la bibliothèque de Rémigny en défrayant 40 \$ en tant que contribution de la part de la municipalité de Rémigny.

Règlement sur le feu vert clignotant pour la brigade de pompiers

Dès le 1^{er} avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. La décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie.

Selon notre représentante du service incendie de Rémigny, il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'utilisation du feu vert clignotant pour la brigade de pompiers de Rémigny. Les membres du conseil municipal refusent donc d'appliquer ce règlement.

Clinique Infirmière Nord-Ouest

À titre d'information, ce jeudi 11 mars, la Clinique Infirmière Nord-Ouest ouvrira ses portes à l'intérieur même de la COOP Santé TémiscaVie, située au 19 rue Dollard à Ville-Marie. En collaboration avec le milieu médical local, l'ajout d'une clinique privée au Témiscamingue répondra aux besoins de la population en offrant des services privés de soins à domicile, de soutien aux familles, de vaccination, de dépistage et plus encore. L'accès rapide à une infirmière permettra d'éviter l'attente et rapidement prendre en charge la santé des usagers. Elle offrira également un soutien aux entreprises en offrant des formations en premiers soins, la vaccination, des soins reliés à la CNESST ou à la SAAQ, et la location d'une infirmière en entreprise.

Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Claude Paquette est très heureux de constater, suite à la réception de la soumission de Franco Welding & Mechanics Inc, le prix acceptable pour réparer le chargeur « loader ».

Monsieur Claude Paquette nous fait part des problèmes vécus avec le chauffage de la biomasse. Il faudra prévoir commander deux vis pour cette dernière. Monsieur Paquette a fait sortir des soumissions chez Franco Welding & Mechanic Inc et NorArc. Il mentionne également qu'il y a une fuite d'eau au niveau de la tuyauterie de la biomasse. Il est également question de demander à Monsieur Gérald Bruneau de remplacer Monsieur Claude Paquette au niveau de la surveillance de la biomasse afin de lui donner un répit en raison des nombreuses heures de travail associées aux problèmes de la biomasse. Les élus demandent à la directrice générale, Madame Lorraine McLean, d'évaluer le nombre de déplacements en soirée et en fin de semaine que Monsieur Paquette a dû faire en raison du système de chauffage de biomasse défectueux. Le tout est dans le but de lui rembourser ses frais de déplacement.

43-03-2021

Soumission de Franco Welding & Mechanic Inc pour la réparation du chargeur « Loader »

Considérant l'importance d'apporter les diverses réparations au « chargeur » loader afin qu'il soit fonctionnel à nouveau pour permettre à Claude d'entreprendre ses diverses tâches;

Considérant que la soumission reçue de la part de Franco Welding & Mechanic Inc, pour faire toutes les réparations nécessaires, est au montant de 3 515,00 \$ plus taxes;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter la soumission de Franco Welding & Mechanic au montant de 3 515,00 \$ plus taxes et de procéder aux réparations du chargeur « loader » le plus rapidement possible.

44-03-2021

Achat d'abat-poussière liquide pour le chemin de l'Église

Considérant que les membres du conseil municipal de Rémigny ont pris la décision de faire l'essai à nouveau d'épandage de chlorure de calcium (liquide) pour la saison printemps – été 2021 sur le chemin de l'Église;

Considérant que le coût du calcium liquide chez RM Entreprises pour une distance de 5 kilomètres est de 6 135 \$ soit le même prix que l'an dernier;

Considérant que le budget annuel pour l'achat d'abat-poussières est de 15 000 \$ pour l'année 2021;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'achat de calcium liquide chez RM Enterprise pour une distance de 5 kilomètres au coût de 6 135 \$.

45-03-2021

Achat d'abat-poussières en flocons pour l'année 2021

Considérant que les membres du conseil municipal de Rémigny ont pris la décision de faire l'essai à nouveau d'épandage de chlorure de calcium (liquide) pour la saison printemps – été 2021 sur le chemin de l'Église;

Considérant que le coût de chlorure de calcium en flocons chez Sel Warwick pour un sac (1 Tonne Métrique) est de 635,00 \$ soit 35 \$ de plus par sac que l'an dernier;

Considérant que la municipalité de Rémigny a besoin de 15 sacs (1 Tonne Métrique), ce qui représente un montant de 9 535,00 \$;

Considérant que le budget annuel pour l'achat d'abat-poussières est de 15 000 \$ pour l'année 2021;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat de 15 sacs (1 Tonne métrique) au coût de 635 \$ le sac avec date de livraison prévue en mai 2021.

Camion Ford F-250

La municipalité de Rémigny a reçu deux soumissions pour faire l'achat d'un camion Ford F-250 pour notre inspecteur municipal soit une de Paquin Ford de Rouyn-Noranda et une de Automobile Paquin de Guigues. Après discussion, les membres du conseil municipal ont pris la décision de conserver le camion Ford F-350 que nous avons présentement en notre possession et de ne pas faire l'achat d'un nouveau camion Ford F-250 car selon notre inspecteur municipal, le camion Ford F-350 va très bien.

Rapport de la chargée de projets

Madame Denise Plourde nous fait un compte-rendu de la rencontre avec la Fabrique pour l'acquisition éventuelle de l'Église ainsi que celle avec le comité de citoyennes pour le projet de la Maison des Aînés.

46-03-2021

Comité de la Marina des Quinze – Ouverture d'un compte bancaire et autorisation de déposer les revenus annuels de location de quais pour payer les dépenses d'entretien reliées à la Marina des Quinze

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser le comité de la Marina des Quinze à ouvrir un compte bancaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue

D'autoriser le comité de la Marina des Quinze à y déposer les revenus annuels de location de quais afin de leur permettre de payer les coûts d'entretien reliés à la Marina des Quinze. Ce compte nécessitera deux signataires en tout temps.

D'exiger de la part du Comité de la Marina des Quinze, un rapport financier annuel détaillé, en date du 31 décembre de chaque année, démontrant clairement les revenus et les dépenses générés par le Comité de la Marina des Quinze.

DE préciser que Madame Lorraine McLean agira en tant que membre du comité et non en tant que directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité

47-03-2021

Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Rémigny demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs municipaux;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecte de données sur la performance actuelle des actifs et mise à jour des infrastructures municipales à l'aide d'un logiciel;
- Former une équipe interfonctionnelle de gestionnaires, d'employés municipaux;
- Élaboration d'un Plan stratégique, d'une Politique de gestion et d'une stratégie de gestion des actifs et Plans de gestion des actifs.

QUE la municipalité de Rémigny consacre un maximum de 5 000,00 \$ à même son budget au financement des coûts associés à ce projet.

48-03-2021

Adhésion au CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines)

Considérant que les CP (conseils permanents) du CERIU mobilisent plus de 125 partenaires du milieu municipal, corporatif, universitaire, et gouvernemental, soutiennent le développement de l'expertise et de la recherche en infrastructures municipales;

Considérant que les CP (conseils permanents) du CERIU agissent pour guider les actions de concertation, de formation, de transfert des connaissances et des savoir-faire du CERIU vers une gestion intégrée des actifs municipaux, une intégration des disciplines et un développement durable;

Considérant que les CP (conseils permanents) du CERIU favorisent la promotion d'une bonne gestion municipale, notamment auprès des ingénieurs et des gestionnaires municipaux, des coordonnateurs de réseaux et des responsables des travaux publics;

Considérant qu'en devenant membre du CERIU, vous vous joignez à un véritable carrefour d'expertise qui interpelle ses membres à devenir actifs pour constamment approfondir leurs connaissances, améliorer leurs façons de faire et favoriser une force de concertation qui donne le pouvoir d'innover;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer en tant que membre du CERIU;

DE payer les frais d'adhésion au coût de 113 \$ et de 250 \$, prix réservé aux municipalités de moins de 2 499 citoyens.

49-03-2021

Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 – version corrigée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 2 (version corrigée) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 2 (version corrigée) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

50-03-2021

Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Rémigny a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 14 octobre 2020 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : La mairesse, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- **Coût forfaitaire** : 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 205 \$ de l'heure;

51-03-2021

Acquisition du chemin du Camping Rémigny

Considérant que l'entreprise 9312-7983 Québec Inc soit le Camping Rémigny désire finaliser le dossier de la cession du chemin dont l'adresse est Chemin du Camping;

Considérant que la municipalité de Rémigny a accepté, par l'entremise de la résolution no. 6912-11-2016, de reprendre le Chemin du Camping si celui-ci devenait conforme;

Considérant que les propriétaires de l'entreprise sont présentement en instance de vendre le camping et désirent obtenir l'approbation de la municipalité de Rémigny pour la reprise du chemin;

Considérant que les fossés ont été creusés, qu'aucun travail de profilage à court terme ne sera nécessaire, sauf le secteur du ventre de bœuf, que l'emprise du chemin est acceptable, et que la surface de roulement a été rechargée;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder à la reprise du chemin du Camping, et de voir à son entretien annuel (travaux de nivelage, déneigement, profilage de fossés, etc.);

DE nommer Madame Lorraine McLean, comme signataire des documents pertinents à la reprise du chemin en question;

DE nommer Madame Annie Orr comme notaire dans le dossier de la reprise du chemin du Camping.

52-03-2021

Vente de terrains à l'entreprise 9312-7983 Québec Inc soit le Camping Rémigny

Considérant que les propriétaires de l'entreprise sont présentement en instance de vendre le camping et désirent faire l'acquisition des deux terrains appartenant à la municipalité de Rémigny avant de vendre aux nouveaux propriétaires;

Considérant qu'une demande pour l'achat de deux terrains appartenant à la municipalité, ayant comme numéro de matricule : #2494-96-8457 et 2594-12-2121;

Considérant que la vente de ces terrains faisait l'objet de la résolution #7233-06-2018 au coût de 15 000 \$ pour les deux terrains sous certaines conditions à respecter;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De demander à notre arpenteur/ingénieur de sortir une description technique des terrains en question afin de s'assurer qu'il n'est pas question du terrain de Monsieur Luc Aubin dans le but d'éviter des problèmes;

De procéder à la vente des terrains aux propriétaires;

De nommer Me Annie Orr comme notaire dans le dossier;

De nommer comme représentant de la municipalité de Rémigny, la directrice générale, Madame Lorraine McLean, et/ou la mairesse, Madame Isabelle Coderre, à signer le contrat notarié pour la vente de ces terrains.

53-03-2021

Recommandation de la reconduction du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2024

Considérant que le présent rôle triennal d'évaluation prend fin le 31 décembre 2021;

Considérant que le service d'évaluation de la MRC a procédé à un examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative;

Considérant qu'une reconduction ne mettrait pas en péril les inspections et, en vertu de l'article 174 de la loi sur la Fiscalité municipale, le service d'évaluation pourra rajuster les valeurs des immeubles advenant des rénovations aux immeubles. Par contre, le rajustement de la valeur de certains immeubles pour lesquels le service d'évaluation ne fera que des corrections au dossier, ne se fera qu'au prochain dépôt;

Considérant qu'au terme de cet examen, le service d'évaluation recommande la reconduction du rôle au lieu d'une équilibration;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De reconduire le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 au prochain cycle triennal (2022-2023-2024)

54-03-2021

ADMQ - Renouvellement d'adhésion pour 2021

CONSIDÉRANT l'importance d'adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour notre directrice générale;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages associés à cette adhésion pour notre directrice générale;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler notre adhésion pour l'année 2021 au coût de 495 \$ plus taxes.

55-03-2021

La Société d'histoire du Témiscamingue – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT l'importance de conserver l'histoire témiscamiennne;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 40 \$ pour l'année 2021;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler l'adhésion au coût de 40 \$.

Rénovations du loyer

Madame Lorraine McLean donne un compte-rendu des rénovations qui ont été faites dans le loyer ainsi que ce qui reste à faire.

56-03-2021

Bellehumeur Électrique Inc – Soumission pour les travaux électriques dans les trois autres loyers

Considérant que les autres loyers ont tous besoin d'un ventilateur dans la salle de bain ainsi qu'une hotte de cuisinière sauf le loyer à Vincent qui a déjà une nouvelle hotte de cuisinière;

Considérant que le coût pour l'ensemble de ces travaux se chiffre à 4 320,00 \$;

Considérant que ces dépenses pourront être remboursées par l'entremise de la TECQ;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission no. 29-2021 de Bellehumeur Électrique Inc au coût de 4 320,00 \$ pour les travaux électriques.

57-03-2021

Bellehumeur Électrique Inc – Soumission pour l'installation de thermopompes

Considérant qu'il est d'une grande importance pour le bien-être de nos locataires de leur fournir un système adéquat d'air climatisé et de chauffage au besoin;

Considérant qu'il sera primordial d'installer un nouveau panneau électrique dans le loyer à Gilles afin de pouvoir brancher la thermopompe de son loyer;

Considérant que ces dépenses feront parties d'une demande à la TECQ;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust
Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission no.28-2021 de Bellehumeur Électrique Inc. au coût de 19 600,00 \$ pour l'achat et l'installation d'une thermopompe pour chacun des quatre loyers.

Note : Demander une soumission à Bellehumeur Électrique Inc pour venir réparer les lumières de rue qui ne fonctionnent pas.

Bibliothèque

Madame Lorraine McLean nous donne un compte-rendu de sa rencontre avec Madame Jocelyne Savignac au sujet de la bibliothèque. Premièrement, elle lui a fait part du fait que le portable qu'elle utilise ne fonctionne plus. Ce portable est âgé de 8 ans. Monsieur Simon Daoust est prêt à lui laisser sa tablette que nous avons achetée aux élus pour faire les séances du conseil à distance. Madame McLean doit vérifier auprès de Madame Savignac pour savoir si une tablette ferait l'affaire.

Pour ce qui est de sa lettre décrivant les raisons de sa mise-à-pied, les élus du conseil municipal ont pris la décision qu'il était trop tard soit plus d'un an après.

58-03-2021

Salaire de préavis

Pour ce qui est de lui remettre deux semaines de salaires de préavis, Madame Lorraine McLean doit vérifier si nous ne lui avons pas déjà versé ce montant, ce qui représente six journées de travail. Si le montant ne lui a pas été versé, les élus sont en accord pour lui remettre ce montant. Ils demandent à Madame Lorraine McLean de prendre contact avec Madame Jocelyne Savignac à ce sujet.

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser le montant de préavis soit l'équivalent de 6 journées de travail, à Madame Jocelyne Savignac, si ce dernier n'a pas déjà été versé.

Madame Marie-Ève Vachon – offre de services

Madame Lorraine McLean a reçu un appel de la part de Madame Marie-Eve Vachon. Elle suggère de conserver le service en ligne et d'enlever la rotation de livres avec Réseau Biblio afin de diminuer les coûts pour la municipalité étant donné le nombre minimale de personnes qui fréquente la bibliothèque pour faire un prêt de volume. Par le fait même, elle offre ses services si jamais la municipalité décide de monter un dossier ou une étude dans le cadre de la bibliothèque car elle tient beaucoup à la survie de cette dernière.

Atelier des Métiers

Madame Lucie Bruneau s'est rendue à l'ancien bureau municipal pour vérifier la grandeur de la pièce afin de voir si tous les métiers pourraient faire à l'intérieur de cet endroit. Elle a confirmé que le local ferait l'affaire. Elle serait prête à déménager seulement au printemps 2021. Par la suite, la municipalité pourra l'utiliser pour en faire une salle de réunion.

Moulin à Aubes

Madame Lorraine McLean a reçu une copie de l'entente pour l'acquisition du moulin à Aubes de la part du notaire Marie-Eve Poirier. Ensemble nous regardons les différentes clauses inscrites en jaune et le tout est accepté tels quels. Il restera à demander à notre arpenteur-géomètre, Monsieur Francis Tremblay, de refaire la description technique puisque les numéros de lots ont été modifiés. En ce qui concerne l'agrandissement du terrain, il y a possibilité seulement du côté Nord. Afin de connaître les dimensions nécessaires, il faudrait vérifier auprès de l'arpenteur-géomètre, Monsieur Francis Tremblay afin de connaître sa suggestion du début. Pour les discussions en ce qui concerne le terrain, nous devons en discuter avec Monsieur Denis Lajeunesse.

Demande d'achat de terrain de la part de Chelsie Ringuette et Alex Gilbert

La municipalité de Rémigny a reçu une demande de la part de Chelsie Ringuette et Alex Gilbert pour faire l'acquisition du terrain avoisinant le leur (5 696 199) qui appartient à la municipalité de Rémigny. Ils désiraient savoir si les élus municipaux seraient en accord de vendre ce terrain.

Il y aurait quelques vérifications à faire avant de pouvoir leur donner une réponse.

59-03-2021

MRCT – Projet avertisseur 2021

Considérant que les diverses consignes sanitaires dues à la pandémie de covid-19 ont encore des répercussions sur la façon de réaliser les activités d'inspection du schéma de couverture des risques en sécurité incendie;

Considérant que la MRC préconise la méthode suivante pour le projet 2021 d'inspection des avertisseurs de fumée soit l'envoi postal à chaque citoyen concerné dans lequel on retrouve une trousse de sensibilisation ainsi qu'un questionnaire à répondre et renvoyer à la MRC;

Considérant que les suivis par la MRCT se feront d'abord par téléphone et advenant l'impossibilité de rejoindre le citoyen, nous tenterons une inspection à domicile;

Considérant que les coûts pour la municipalité de Rémigny se chiffrent à 894 \$ pour un total de 49 maisons;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas participer au projet avertisseur 2021 offert par la MRCT. Mesdames Micheline Dulong et Sylvie Dulong s'occuperont de faire la tournée eux-mêmes.

60-03-2021

Dossier remplacement du pont

Considérant que le Ministre a l'intention, aux fins du remplacement du pont (P-06866) situé sur le chemin Saint-Urbain, d'établir une servitude temporaire d'utilité publique et de travail pour un chemin de déviation sur une partie du lot 5 459 901. Ce lot est connu au cadastre du Québec et est situé dans la municipalité de Rémigny.

Considérant que la Municipalité de Rémigny est propriétaire du lot mentionné ci-haut;

Considérant que le Ministre demande à la municipalité de Rémigny d'identifier, par résolution, le nom de la personne qui s'occupera de représenter la municipalité de Rémigny dans ce dossier;

Considérant que tous les honoraires et débours du notaire seront acquittés par le ministre des Transports;

Considérant que la municipalité de Rémigny doit faire part de (2) choix de notaire pour la transaction;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De nommer Me Annie Orr comme premier choix de notaire;

De nommer Me Mireille Bourque comme deuxième choix de notaire;

De nommer Madame Lorraine McLean, en tant que représentante de la municipalité de Rémigny, lui donnant droit de signer tous les documents pertinents à ce dossier.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre donne un compte-rendu de la rencontre des maires.

Il y a un manque de place en garderie au Témiscamingue.

La vaccination pour le Covid-19 se fera à Ville-Marie.

Les frais de construction de la nouvelle piscine s'élèvent à plus de 10 millions de dollars.

Les maires ont travaillé sur le dossier de la révision de la péréquation. Une résolution a été faite à cet effet.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'elle a été présente à diverses rencontres pour la marina, l'église, la maison des aînés. L'inauguration de la marina se tiendra le 19 juin prochain.

Au niveau du parc situé près de la marina, il faudrait penser d'installer des panneaux indiquant «Défense de camper». Il faudrait également penser à faire fabriquer un panneau indiquant la station de lavage ainsi que les directions à prendre pour s'y rendre. Claude Paquette, notre inspecteur municipal, pourrait prêter main forte avec l'installation des panneaux mentionnés ci-haut.

Dossier acquisition de l'Église

Ensemble, nous avons regardé chacun des points du protocole d'entente et avons apporté quelques petits changements à ce dernier. Les représentants de la municipalité ont fait part des obligations en ce qui concerne les règlements du MAMH à respecter. La fabrique devra fournir à la municipalité, le carnet de santé de l'Église, afin que la municipalité puisse faire l'évaluation des coûts d'entretien et de réparations. La première chose à faire est de planifier une rencontre publique avec les citoyens de Rémigny afin de connaître leurs impressions et leurs idées face au futur de l'Église. Le tout se fera dès que la pandémie le permettra. En ce qui concerne les factures de Propane Nord-Ouest, la Fabrique devra assumer les coûts, car elle est toujours propriétaire de l'immeuble. Lorraine verra à lui faire parvenir les factures concernées.

Dossier Maison des Aînés

Le comité de citoyennes ainsi que la municipalité ont discuté ensemble de la suite du projet. Tous sont intéressés à travailler conjointement sur le projet. Ensemble, nous avons déterminé les priorités d'action. Émilienne mentionne qu'il serait bon que nous fassions pression auprès des candidats lors de la campagne électorale.

61-03-2021

Dossier biomasse

Considérant que la chaudière est constamment à l'arrêt dû au bris de la vis principale;

Considérant qu'il est primordial de voir à remplacer la vis pour obtenir le bon fonctionnement du système de chauffage biomasse;

Considérant que le coût chez NorArc est de 545,00 \$ avec un délai de livraison d'une semaine seulement;

Considérant que le prix pour une vis sans fin de remplacement est de 1 026.70 \$ chez Cardinal;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De commander une vis chez NorArc et une vis chez Cardinal afin de pouvoir comparer la qualité et de s'assurer d'en avoir une en « back-up » pour le futur.

Dossier biomasse «remplacement temporaire» pour aider Claude

Afin de permettre à Monsieur Claude Paquette d'avoir un répit de temps à temps, il est suggéré d'approcher Monsieur Gérald Bruneau pour le remplacer ponctuellement.

Dossier biomasse - Réservation des services de Monsieur Laplante pour venir entreprendre les travaux sur le système de chauffage biomasse

Les élus demandent à Madame McLean d'envoyer un courriel à Alain Filteau et Claude Paquette pour confirmer la réservation des services de Monsieur Gilles Laplante pour apporter les modifications nécessaires au râteau afin que le système de biomasse soit fonctionnel pour l'hiver prochain. Madame McLean fera la programmation dans la TECQ.

62-03-2021

Prix de location du loyer rénové

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre le coût mensuel de location à 600 \$ et ce, à partir du 1^{er} avril 2021.

De demander un dépôt et la signature du bail afin de réserver le loyer.

Panneau pour entrée du camping sauvage municipal

On demande à Madame Lorraine McLean de vérifier auprès de Lettrage Frans Gauthier pour faire sortir une soumission pour (2) panneaux indiquant le coût de 20 \$ / jour.

Équipements du moulin à vendre

Monsieur Simon Daoust demande s'il serait possible d'obtenir des photos et une description des pièces à vendre, car il a possiblement un acheteur en vue. La seule personne qui est au courant du dossier est Monsieur Alain Filteau. La mairesse propose également Karie Bernèche-Plante comme personne-ressource.

Trousse pour nouveaux arrivants

Il faudrait sortir la liste des items à mettre à l'intérieur de la trousse.

Clé de l'Église

Il serait très important que les pompiers soient en possession de la clé de l'Église.

Mandat pour Monsieur Arnaud Warolin

C'est au conseil municipal de prendre la décision en ce qui concerne le mandat à donner à Monsieur Arnaud Warolin. Il serait bon que certains élus soient présents à ces rencontres.

63-03-2021
Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 23h15.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 29-03-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 29 MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

64-03-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Madame Carole Laforge, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Carole Laforge

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter que les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, tout en respectant les mesures sanitaires et de

distanciation physique, à sa séance extraordinaire du 29 mars 2021.

65-03-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Services Conseils Arnaud Warolin – 3^e soumission

Afin de prendre une décision éclairée sur le sujet, les membres du conseil municipal demandent à la directrice générale d'approcher Monsieur Arnaud Warolin pour planifier une rencontre en vidéoconférence soit lundi le 5 avril ou mardi le 6 avril en caucus. Le tout dans le but de recevoir des réponses à leurs questions. La décision de ce dossier est remise à la prochaine séance du conseil.

66-03-2021

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte – résolution pour faire la demande et nommer une personne autorisée à signer l'entente pour le remplacement des ponceaux

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que Monsieur Claude Paquette soit autorisé, au nom de la municipalité de Rémigny à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de remplacement de ponceaux.

67-03-2021

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet du remplacement des ponceaux

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que Monsieur Claude Paquette soit autorisé, au nom de la municipalité de Rémigny à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de remplacement de ponceaux.

68-03-2021

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte – chèque au montant de 699.00 \$

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'émettre un chèque au montant de 699.00 \$, fait à l'ordre du ministère des Finances du Québec, en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour le projet remplacement des ponceaux;

69-03-2021

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – chèque au montant de 699.00 \$

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'émettre un chèque au montant de 2006.32 \$, fait à l'ordre du ministère des Finances du Québec, en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour le projet remplacement des ponceaux;

70-03-2021

Vente de terrains à l'entreprise 9312-7983 Québec Inc soit le Camping Rémigny

Considérant que cette résolution abroge toutes les résolutions faites avant celle-ci;

Considérant que les propriétaires de l'entreprise sont présentement en instance de vendre le camping et désirent faire l'acquisition des trois terrains appartenant à la municipalité de Rémigny avant de vendre aux nouveaux propriétaires;

Considérant qu'une demande pour l'achat de trois terrains appartenant à la municipalité, ayant comme numéro de matricule : #2494-96-8457 (lot numéro 5 461 001 et lot numéro 5 460 368) et #2594-12-2121 (lot numéro 5 460 402);

Considérant que le prix de la vente de ces terrains s'élève à 12 000 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à notre arpenteur/ingénieur de sortir une description technique des terrains en question afin de s'assurer qu'il n'est pas question du terrain de Monsieur Luc Aubin dans le but d'éviter des problèmes;

DE procéder à la vente des terrains aux propriétaires du 9312-7983 Québec Inc sous certaines conditions :

Les conditions à respecter devront être les suivantes :

- La municipalité demande un droit de passage sur les terrains (lot #5 460 368 et lot #5 461 000) tel que décrit sur le plan fourni.
- Dans le cas où les futurs acheteurs et/ou propriétaires ne développent rien sur ces terrains et qu'ils décident de vendre ces terrains, la municipalité sera donc la première sur la liste pour récupérer et racheter ces terrains.

QUE soient nommées comme représentantes de la municipalité de Rémigny la directrice générale, Madame Lorraine McLean et/ou la mairesse, Madame Isabelle Coderre, à signer le contrat notarié pour la vente de ces terrains.

QUE le montant de la vente de ce terrain aille à la MRC puisque ce terrain fait parti des lots épars de la municipalité et que cet argent peut être utilisé sur d'autres lots.

Note : Lorraine relancera l'arpenteur à cet effet.

Chemin du Camping Rémigny

Ce dossier nécessite une preuve de l'entente prise avec Monsieur Luc Aubin et Monsieur Luc Guérin, étant donné que le Camping Rémigny empiétait sur une partie du terrain à Monsieur Luc Guérin et une partie du terrain à Monsieur Luc Aubin pour rendre son chemin conforme aux exigences de la municipalité de Rémigny.

Le conseil municipal demande à la directrice générale, Madame Lorraine McLean, de vérifier auprès de Denise Plourde pour obtenir une copie de cette entente.

71-03-2021

Ouverture du chemin du Camping Rémigny pour la période hivernale

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'ouverture hivernale du chemin du Camping de Rémigny seulement à condition que les propriétaires demeurent en permanence.

Biomasse – Offre de services de Monsieur Gilles Laplante

Madame Lorraine McLean, Directrice générale, communiquera avec Monsieur Gilles Laplante pour lui demander de nous faire deux soumissions distinctes.

72-03-2021

Modification à la Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 3 (version modifiée) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 3 (version modifiée) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Rencontre avec Madame Denise Plourde

Une rencontre est prévue pour lundi le 5 avril 2021 à 16h pour rencontrer Madame Denise Plourde dans le cadre de son évaluation.

73-03-2021

Montant provenant de la Foresterie des Quinze au moment de la fermeture de l'entreprise

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Approuvé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité prenne le 25 000 \$, montant provenant d'un transfert, suite, à la fermeture de la Foresterie des Quinze pour se créer un fond d'urgence.

Discussions au sujet d'un problème avec des citoyens demeurant dans le village

Des contacts ont été faits auprès de la SQ pour les mettre au courant de la problématique.

Contrat de pelouse – Gérald Bruneau

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil

Installation du téléviseur

L'installation du téléviseur au bureau municipal sera faite prochainement.

Demande de la Fabrique pour le démantèlement de l'abri Tempo à l'Église

Étant donné que l'Église appartient toujours à la Fabrique, la municipalité ne s'impliquera pas au niveau du démantèlement de l'abri tempo situé sur le perron de l'église.

74-03-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21h10.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 06-04-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 06 AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE :

Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

75-04-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par le conseiller Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 06 avril 2021.

76-04-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

77-04-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

78-04-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

79-04-2021

Adoption des comptes du mois de mars

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de mars au montant de vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trois cents (29 584.03 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de quatorze mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-deux cents (14 749.22 \$) soit à Camionnage en Vrac pour le quatrième versement du contrat de déneigement;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de soit cinq mille six cent soixante-quatre dollars et quatorze cents (5 664.14 \$) tels que présentés soit mille deux cent vingt-neuf dollars et six cents (1 229.06 \$) (Visa et marge de crédit) et quatre mille quatre cent trente-cinq dollars et huit cents (4 435.08 \$) (SAAQ pour les immatriculations des véhicules de voirie et de pompiers);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de trois mille cent cinquante-cinq dollars et vingt-quatre cents (3 155.24 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de quatorze mille sept cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (14 762.90 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de mars 2021 totalisant un montant de cinq mille neuf cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (5 929.99 \$) soit 1 540.30 \$ au fédéral et 4 389.69 \$ au provincial.

Correspondance

FQM – Report du paiement de la SQ :

La municipalité a reçu une lettre nous affirmant du report du paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec au 30 septembre (au lieu du 30 juin) et au 1^{er} décembre (au lieu du 31 octobre) en raison de la pandémie.

Éducation populaire de Rémigny

Étant donné que l'Éducation populaire de Rémigny a un surplus de sous à dépenser en raison de l'annulation des activités due à la pandémie, cette dernière nous a remis un chèque au montant de 350 \$ pour défrayer une partie des frais d'impression de notre journal local pour l'année 2020-2021. Un petit mot de remerciement à Josée Aumond serait à prévoir pour le prochain journal.

Lettre de la part de Lorrie Allen – projet chandails par secteur du Témiscamingue

Madame Lorrie Allen, une conseillère active dans le développement de la municipalité de Moffet a eu l'idée de mettre en vente des chandails avec impressions d'image d'une carte par secteur et de texte représentant chacune des municipalités. Le nom de la municipalité serait inscrit sur la manche du chandail.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour dire que c'est un très beau projet. Par contre, nous avons déjà des articles

promotionnels à l'effigie de la municipalité à vendre et nous désirons commencer par liquider notre inventaire avant de s'investir dans un autre projet de la sorte.

80-04-2021

Refuge du Témiscamingue

La municipalité a reçu les statistiques officielles du refuge ainsi que le Tableau des statistiques de l'ensemble des municipalités avec entente, pas d'entente, ayant mis fin à l'entente et même celles qui ne veulent pas d'entente. Le Refuge demande une lettre d'appui ou une résolution à joindre à leur demande de subvention FRR – Volet 2 / Dépôt en continu.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer le Refuge du Témiscamingue dans ses démarches pour leur demande de subvention FRR – Volet 2 / Dépôt en continu.

Programme d'aide à la voirie locale – volet : Entretien des chemins à double vocation

Bonne nouvelle ! Une aide financière est accordée au montant de 24 400 \$ pour l'entretien de 12.2 km de chemin sur le territoire de Rémigny pour l'année 2020. En ce qui concerne l'extra demandé, Madame Denise Plourde attend des nouvelles.

Sayona Québec – Avis d'obtention de claims pour droits miniers

La municipalité de Rémigny a reçu un avis d'obtention de claims, un droit exclusif de rechercher des substances minérales sur les terrains qui en font l'objet (droits miniers).

Demande d'une citoyenne pour obtenir une copie des procès-verbaux

Nous avons reçu une demande d'une citoyenne, Madame Jocelyne Laforge, qui désire demeurer au courant de ce qui se passe à la municipalité. Étant donné que le procès-verbal est un document public, les conseillers municipaux n'ont aucun problème à lui faire parvenir une copie du procès-verbal, une fois que ce dernier est approuvé. En plus, dès que le nouveau site internet sera fonctionnel, les procès-verbaux s'y retrouveront et pourront être consultés par tous.

Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Claude Paquette est très heureux que son chargeur « loader » soit de retour à la municipalité après sa réparation. Il a reçu la vis de la biomasse, commandée chez NorArc. L'installation est faite et cela fonctionne bien. Il a également eu des problèmes avec le « sensor » de proximité donc il a dû le changer. Monsieur Paquette travaille présentement à l'installation des nouvelles brosses sur le balai de rue. Ce dernier mentionne également que les chemins de gravier sont très cahoteux. Il faudrait appeler Camionnage en Vrac pour les aviser, car ceci fait

partis de son contrat de déneigement. S'il ne peut le faire, il faudra faire appel à Monsieur Gilles Dulong.

81-04-2021

Contrat de nivelage – chemins été 2021

Considérant qu'à tous les ans, nous affichons l'appel d'offres pour le contrat de nivelage pour les chemins d'été dans le journal Le Reflet;

Considérant que ce sont toujours les mêmes contractants qui soumissionnent sur ce contrat et que la quantité de contractants est très limitée dans notre région;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De procéder cette année par invitation seulement;

D'approcher deux contracteurs de la région pour obtenir des soumissions;

D'ouvrir les soumissions lors de la séance du conseil du mois de mai.

Demande d'aide au niveau des travaux de voirie pour Claude Paquette

Monsieur Claude Paquette a besoin de support et de formation en ce qui a trait aux travaux de la voirie. Connaissant les problèmes de santé de Monsieur Alain Filteau, et de sa non-disponibilité à former Monsieur Claude Paquette, la municipalité doit trouver une autre solution.

Il existe deux possibilités. La première est celle de la formation faite par les services Conseils Arnaud Warolin, plus précisément d'Yves Gauthier qui a de nombreuses compétences dans le domaine. Ce dernier nous propose une offre de coaching et de supervision de travaux à taux horaire soit de 4h aux deux semaines afin de maximiser les déplacements ou au besoin dans la période d'avril à octobre. Sa soumission représente 56 heures de travail au coût de 125 \$ de l'heure pour un grand total de 7 000 \$ plus les frais de déplacement.

Cette offre est refusée par les conseillers municipaux car c'est trop dispendieux. Par contre, il faudrait vérifier avec lui concernant les formations disponibles.

82-04-2021

Demande d'aide au niveau des travaux de voirie à la municipalité de Guérin

La deuxième possibilité est celle d'une entente possible avec la municipalité de Guérin pour obtenir les services de leur inspecteur municipal, Monsieur Martin Brochu.

Monsieur Claude Paquette préférerait travailler avec Monsieur Brochu.

Il est donc proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire une demande auprès de la municipalité de Guérin pour l'obtention des services de Monsieur Martin Brochu.

De demander à Madame Lorraine McLean de préparer une demande et de l'acheminer à la municipalité de Guérin.

83-04-2021

Poste journalier - Affichage

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ouvrir le poste de journalier pour la période de mai à octobre 2021;

D'afficher le tout sur le site Emploi Québec, sur le Facebook de la municipalité, sur le site de la municipalité et dans le journal local de Rémigny.

D'afficher le poste jusqu'au 30 avril 2021;

84-04-2021

Contrat de pelouse – été 2021

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De reconduire le contrat à Monsieur Gérald Bruneau pour l'été 2021;

De lui verser un montant de 9 384 \$ pour l'été 2021;

Note :

Madame Lorraine McLean avait également approché Paysage Lilly afin d'obtenir une soumission de sa part, question de comparer les prix. Cette dernière a décliné notre demande en raison du manque de personnel disponible. Nous pourrions réitérer notre demande pour l'an prochain.

Rapport de la chargée de projets

Dossier kiosque touristique

Il serait préférable de mettre sur pied un relais d'information touristique au lieu d'un kiosque touristique car cela ne nécessite en aucun cas la présence d'un employé. Le relais serait accessible à tous 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Les gens se servent eux-mêmes. Un écran pourrait être installé sur place pour permettre aux touristes de faire leurs propres recherches. Ceci nécessite un espace de 64 pieds carrés (11' x 6'). Nous devons être agréés par Tourisme Québec. Par la suite, nous

pourrons faire une demande d'exploitation. La date limite pour envoyer notre demande à la MRC en ce qui concerne le Volet 1 ou 2 est le 30 avril. La demande comprendrait l'enrochement, les tables, et le relais touristique.

85-04-2021

Relais d'information touristique

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater, Madame Denise Plourde, Chargée de projets, à remplir et signer, au nom de la municipalité de Rémigny, les demandes de subvention dans le cadre du projet d'un relais d'information touristique.

Sentier pédestre

Madame Lorraine McLean et Madame Denise Plourde ont eu une rencontre avec Monsieur Danny Laperrière. Lors de cette rencontre, il a été question de canot-camping, de sentier de longue randonnée, de sentier pour vélo de montagne (fat bike). Monsieur Laperrière va nous revenir après avoir fait l'analyse des coûts. Il doit rencontrer Aventures Obikoba cette semaine pour faire une entente pour la location de canots et kayaks. Ce projet pourrait voir le jour à l'automne prochain.

Emploi-Été

La municipalité devra attendre jusqu'au 30 avril avant de recevoir une réponse pour les postes de journalier et d'agent touristique.

Journal local

Madame Denise Plourde va regarder pour trouver une subvention pour la confection et l'impression du journal local.

Dossier enrochement – Marina

Ce dossier nécessite un relevé de terrain fait par un biologiste pour déterminer la ligne des hautes eaux ainsi qu'un plan d'ingénieur signé et scellé par ce dernier. Quelques modifications doivent être apportées au montage du dossier afin d'être accepté au niveau de l'enlèvement des roches. Pour ce qui est de l'autre partie soit celle concernant le talus, il faudra attendre l'étude du ministère de l'Environnement ainsi que celui du ministère de la Faune et des Parcs. Ils nous feront parvenir un rapport par la suite. Monsieur Simon Daoust reste disponible cette semaine pour répondre à leurs questions et les accompagner si jamais elles décident de venir sur place pour constater le tout.

86-04-2021

Offre de services – Arnaud Warolin - Dossier gestion des actifs municipaux

Considérant qu'il est important de faire l'analyse de l'ensemble des actifs de la municipalité afin de donner les outils et les informations nécessaires aux élus ainsi qu'aux employés de la

municipalité pour prendre des décisions éclairées quant à la gestion des actifs de la municipalité;

Considérant que la durée du mandat est de 6 mois;

Considérant que les services seront rendus par leur équipe exclusivement, et que certains professionnels comme un ingénieur en électricité ou un chauffagiste pourraient être consultés par le fournisseur, afin de valider certains aspects de l'étude;

Considérant que la municipalité de Rémigny sera avisée de toute situation pouvant occasionner un dépassement des coûts estimés. Le cas échéant, après autorisation par le client, ces frais excédentaires feront l'objet d'un addenda au présent contrat et des solutions seront proposées afin de régler la problématique;

Considérant que les frais de déplacement sont à 0,40 \$ le km et les frais de repas sont de 20 \$ le midi et de 20 \$ le soir;

Considérant que les paiements s'effectueront selon les échéances suivantes :

- 25 % du montant, soit 6 934.43 \$, à la signature du contrat
- Le reste sur présentation de factures.

Considérant que l'entente entrera en vigueur à compter de la date de la signature de l'entente par la municipalité de Rémigny;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Services Conseils Arnaud Warolin, conditionnel à l'obtention de la subvention ...

De mandater la firme Services Conseils Arnaud Warolin à effectuer l'analyse de l'ensemble des actifs de la municipalité afin de donner les outils et les informations nécessaires toutes les démarches nécessaires auprès des différents intervenants au dossier, afin d'obtenir les renseignements nécessaires et d'effectuer les interventions appropriées auprès des ministères et organismes impliqués dans le projet;

De fournir tous les documents nécessaires à l'analyse du dossier par le fournisseur dans un délai raisonnable;

De rencontrer le fournisseur et répondre à ces questions;

De ne pas tenir responsable des délais engendrés par l'attente causée par la municipalité qui n'est pas en mesure de fournir les documents demandés dans les délais;

De dégager le fournisseur de toute responsabilité à la suite de l'utilisation des informations contenues dans la future étude, dans un cadre différent de l'étude pour laquelle elle a été produite;

De verser un montant de 6 934,43 \$, soit 25 % du montant total du contrat, à la signature du contrat.

87-04-2021

Les Promoteurs d'Angliers Inc

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation à devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper »;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de : Contribuer à l'accessibilité, la compréhension et la préservation de l'histoire du remorqueur de bois T.E. Draper à Angliers, qui raconte la drave et le flottage du bois au Témiscamingue, ainsi que la vie dans les chantiers forestiers, par la visite du Chantier Gédéon, véritable reconstitution d'un camp de bûcherons;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de 30 \$;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny devienne membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper » au coût de 30 \$.

88-04-2021

Projet similaire à l'adhésion Matelot du T.E. Draper

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à Madame Denise Plourde, dans le cadre de soutenir notre projet marina, de mettre sur pied un projet similaire à celui du T.E. Draper et d'approcher les municipalités environnantes pour l'adhésion.

89-04-2021

AFAT – Demande de projet d'arbres 2021 - Mai, mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le projet présenté dans le cadre du programme de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de développer une appartenance à l'arbre et à la forêt. La date et l'endroit de la distribution d'arbustes seront déterminés plus tard.

90-04-2021

Fabrique de Rémigny – Tableau chauffage biomasse

Le conseil municipal consulte la dernière entente entre la municipalité et le conseil de la Fabrique soit celle tenue le 29 septembre 2010 lors d'une séance extraordinaire par la résolution

#5596-09-2010. De plus, il consulte les tableaux permettant de constater les versements émis par la Fabrique en lien avec cette entente. Le conseil municipal remarque qu'aucun versement n'a été reçu par la Fabrique lors des périodes entre 2011 et 2019. Ces versements totalisent un montant de 9000\$. Un premier versement a eu lieu le 12 décembre 2019. Ce premier paiement a permis de couvrir le premier versement de 2018. Par la suite, la municipalité a reçu des versements afin de couvrir le dernier versement de 2018 et les versements de 2019, 2020 et le premier versement de 2021.

Une rencontre d'échanges a eu lieu le 3 mars avec des représentants de la Fabrique et de la municipalité. Cette rencontre avait pour but de bien comprendre et définir les enjeux rencontrés par le conseil municipal face à la possible acquisition de l'Église, d'établir conjointement les priorités d'action, et à court terme de prendre une entente pour déterminer qui assumera les coûts du propane.

Lors de cette rencontre, le conseil municipal a clairement démontré les obligations à respecter en lien avec le MAMAH. Les deux parties ont révisé l'entente et le protocole afin d'éclaircir certains points.

Les priorités d'actions suivantes ont été établies. Tout d'abord, le conseil municipal se doit de consulter la population afin de s'assurer de son soutien face à l'acquisition et afin de déterminer l'usage de ce nouveau bâtiment. Par la suite, le conseil doit faire évaluer le bâtiment afin d'en déterminer les conditions présentes et les rénovations à venir. Suite à ces deux étapes, les deux parties devront reprendre les discussions en fonction de la consultation et de l'évaluation du bâtiment.

Finalement, lors de cette rencontre, il a été décidé que la Fabrique assumerait les factures du propane, car ils sont propriétaires du bâtiment.

Suite à une requête faite dernièrement par madame Laforge dans laquelle elle demande à la municipalité de Rémigny d'assumer les factures de propane, le conseil municipal demande au conseil de La Fabrique de lui faire parvenir une demande écrite afin d'expliquer les raisons de ce changement de décision.

De plus, le conseil recommande qu'une entente temporaire soit établie afin d'éviter des problématiques pour la suite et en prenant en considération les changements apportés au réseau de chauffage. (propane)

91-04-2021

Achat de terrain pour la confection d'un rond-point sur le chemin Laforge

Considérant que la résolution no. 179-10-2019 a déjà été acceptée par les membres du conseil municipal;

Considérant que la municipalité de Rémigny désire poursuivre ses démarches auprès de Monsieur Roch Barrette pour l'acquisition de ce terrain (cadastre no. 6 339 192) pour en faire un rond-point permettant aux différents véhicules de pouvoir virer adéquatement et sécuritairement pour reprendre la route de retour;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De mandater Me Annie Orr, à agir en tant que notaire pour s'occuper de la transaction dans le dossier d'acquisition de terrain.

92-04-2021

Demande d'achat d'une thermopompe pour la salle Lions

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De faire l'installation de l'air climatisé qui se retrouve présentement au sous-sol, dans la salle Lions;

De placer une commande auprès de Bellehumeur Électrique pour faire l'achat d'une thermopompe additionnel pour le point de service.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre a eu plusieurs réunions ce dernier mois. Concernant le dossier internet haute vitesse, du financement a été envoyé aux diverses compagnies de service internet pour en faire l'installation dans les foyers québécois. Le branchement doit être fait à l'intérieur d'une certaine période de temps sinon les compagnies en question devront payer une amende. Les municipalités seront sollicitées afin de connaître les gens qui ne sont pas branchés dans chacune des municipalités.

Andrée Laforest a mentionné qu'il y a des sommes d'argent qui restent et qui serviront à soutenir les municipalités en lien avec la pandémie par exemple au niveau du télétravail, de la relance économique, pour faciliter les communications.

Au niveau du CISSAT, les services seront maintenus, mais les horaires seront modifiés pour permettre aux employés de prendre des vacances.

Dossier – Denise Plourde

Madame Isabelle Coderre donne un compte-rendu de la rencontre avec Madame Denise Plourde.

La subvention salariale prendra fin le 28 avril prochain.

Après cette date, elle travaillera à contrat pour la municipalité. Le contrat de travail sera fait par notre avocat Deveau. Une clause y sera ajoutée pour mettre fin au contrat si le tout ne fonctionne pas. Les détails du contrat seront discutés lors d'une prochaine réunion.

Chemin du Camping – Demande de Luc Guérin

La municipalité ne prendra pas entente avec ce dernier, car c'est le Camping Rémigny qui a approché Monsieur Luc Guérin et

Monsieur Luc Aubin pour obtenir la permission d'empiéter sur leur terrain respectif afin de mettre le chemin conforme. Il avait donc la responsabilité d'établir une entente écrite.

93-04-2021

Entente écrite entre le Camping Rémigny et les deux citoyens concernés

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'exiger une preuve de l'entente avec Messieurs Luc Aubin et Luc Guérin avant de procéder à la reprise du Chemin du Camping.

Système de caméras de surveillance

Étant donné les problèmes vécus en raison de certains malfaiteurs demeurant dans le village de Rémigny, les conseillers municipaux aimeraient que Madame Denise Plourde entreprenne des recherches pour trouver un système de caméras de surveillance professionnel pour prendre en défaut ces citoyens dérangeants. Ce système doit pouvoir filmer, permettre le visionnement par les autorités et enregistrer les données à l'intérieur d'un système informatique. Il faut s'assurer que le système choisi puisse fonctionner avec notre système informatique, donc faire une vérification auprès de Services Informatiques Logitem. Une fois que Denise aura obtenu les soumissions, elle devra les faire parvenir aux élus pour approbation finale.

94-04-2021

Problème persistant avec certains citoyens dérangeants

Depuis quelques semaines, les citoyens demeurant au village dérangent énormément le voisinage. Leur cour est devenue un vrai dépotoir et cimetière de véhicules. Ils ne respectent pas plusieurs règlements (nuisance, bruit, sécurité, paix et ordre, stationnement, etc.).

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De faire parvenir une lettre aux citoyens concernés pour les aviser du manquement à divers règlements et de la possibilité de recevoir des amendes salées pour le non-respect des règlements. La Sûreté du Québec peut leur émettre divers constats d'infraction;

De leur demander de nettoyer leur cour d'ici le 30 avril prochain;

D'aviser les citoyens de Rémigny de ne pas avoir peur de dénoncer les choses qu'ils voient à la SQ et même de porter plainte à la DPJ dans le but de protéger ces pauvres enfants qui sont pris au milieu de tout cela.

95-04-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 23h00.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 03-05-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 03 MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-huit heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

96-05-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Cathy Bruneau

Appuyé par le conseiller Mme Carole Coderre

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance extraordinaire du 3 mai 2021.

97-05-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Compte-rendu

- Demande de subvention pour Voirie locale à Transport Québec – Chemin Double vocation. Nous avons reçu aujourd'hui, le chèque au montant de 24 400 \$.
- Demande de subvention à Sport Loisirs Abitibi-Témiscamingue pour le projet de sentier de skis de fond et raquettes. La demande a été acceptée. Il restera à faire la reddition de comptes.
- Demande de Bail pour quais au Lac Rémigny et au Lac des Quinze. Nous sommes en attente des documents de l'arpenteur pour finaliser le tout et envoyer la demande de bail.
- Madame Denise Plourde recherche des subventions pour le Magasin Général de Rémigny. Elle a suggéré à Madame Daoust de contacter la SDT à cet effet.
- Projet de villégiature au Lac Pian. Monsieur Francis Tremblay a obtenu le contrat pour faire l'arpentage et le lotissement des terrains de villégiature. Le travail et les autorisations seront faits cet été. En 2022, la répartition pour l'occupation devrait se faire.

Plan d'action – Priorités des projets

Ensemble, nous prenons connaissance du plan de priorités d'actions pour les projets que nous avons préparé lors de notre rencontre du 16 novembre 2020. Nous apportons des modifications au niveau de l'échéancier. Plusieurs dossiers sont en attente de notre étude de gestion des actifs municipaux.

98-05-2021

Projet Création d'une plage publique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Rémigny constate l'importance de développer une plage publique;

CONSIDÉRANT QUE cette plage serait un atout considérable en tant qu'attrait touristique dans le cadre de son développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement serait facilement aménageable pour une plage publique et qu'il faudrait faire de l'abattage, mettre du gravier, des tables de pique-nique et des cabinets à fosse sèche;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'aller de l'avant avec la concrétisation du projet de création d'une plage publique.

99-05-2021

Démarches pour l'acquisition du terrain qui servirait de plage publique

Attendu que la première démarche à faire est de s'approprier du terrain considéré pour la création du projet de la plage publique;

Attendu que le terrain en question appartient au Gouvernement du Québec;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Denise Plourde en tant que représentante de la municipalité de Rémigny pour entreprendre les démarches auprès du Gouvernement du Québec dans le but de faire l'acquisition du terrain.

100-05-2021

Autorisation pour demander des soumissions pour les travaux d'aménagement du terrain concerné pour une plage publique

Attendu que pour la municipalité de Rémigny doit faire la demande de soumissions pour poursuivre les divers travaux tels que : l'abattage d'arbres, la coupe de foin, le nettoyage du terrain, les voyages de gravier, l'achat de cabinets à fosse sèche, l'achat de tables de pique-nique et de bancs;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Denise Plourde à demander des soumissions pour les divers travaux que la municipalité doit entreprendre pour faire l'aménagement de la plage publique.

101-05-2021

Soumission pour système de caméras – ASCAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny subit dernièrement des malaises à l'intérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la marina des Quinze désire lui aussi de doter de caméras pour éviter des méfaits;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat d'un système de caméras par la compagnie ASCAM au montant de 7 540,00 \$ ce qui représente un grand total de 8 669,12 \$ taxes incluses;

À noter que l'installation est prévue pour le mois de juin. Le système de caméras comprendra (1) enregistreur pour chaque emplacement. Les caméras se détaillent de la façon suivante :

Centre récréatif (Station lavage) : 2 caméras
Marina des Quinze : 2 caméras
Bureau municipal : 3 caméras
Caserne des pompiers et garage municipal : 3 caméras

102-05-2021

Accès au visionnement des enregistreurs du système de caméras

CONSIDÉRANT QU'il est important de limiter l'accès au visionnement des enregistreurs du système de caméras;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents que seuls Madame Lorraine McLean, directrice générale et Monsieur Claude Paquette, inspecteur municipal auront accès au visionnement.

103-05-2021

Autorisation pour demander des soumissions pour l'achat et l'installation d'un cabinet à fosse sèche pour le parc municipal

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à Madame Denise Plourde d'entreprendre les démarches nécessaires dans l'obtention de soumissions pour l'achat et l'installation d'un cabinet à fosse sèche à l'intérieur du parc municipal.

Projet Marina – Présentation des états financiers de la phase 1 ainsi que du projet de l'installation d'une station de lavage

Madame Denise Plourde nous fait la présentation des états financiers de la phase 1 du projet marina ainsi que de l'installation d'une station de lavage. Total des dépenses pour les deux projets : 96 169,97 \$ + 16 301,78 = 112 478,75 \$. Total du financement pour les deux projets : 114 791,33 \$. Le tout représente un surplus de 2 312,58 \$.

Le conseil municipal demande à Madame Denise Plourde de fournir des explications additionnelles au niveau du montant de 910 \$ pour encrage dans la dépense du quai.

La phase 1 du projet est pratiquement terminé. Le branchement en eau et en électricité de la station de lavage est fait. Monsieur Simon Daoust installera les pancartes prochainement.

Marina – Phase 2 – Dossier Marina

Madame Denise Plourde a travaillé sur l'élaboration du plan d'affaires, des demandes de soumissions et demande de subvention pour le projet d'enrochement de la rive et d'aménagement d'une aire de repos. Les demandes de subvention faite à la MRCT et à LSAT ont été refusées. Nous avons reçu l'autorisation pour enlever les roches sur la rive. En ce qui concerne l'autorisation du projet d'enrochement, nous devons faire affaire avec un biologiste.

104-05-2021

Marina – Offre de services de la part de Monsieur Yves Grafteaux, biologiste de l'OBVT

ATTENDU QU'il est recommandé d'utiliser les services d'un biologiste pour monter le dossier d'enrochement auprès des ministères concernés;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de la part de Monsieur Yves Grafteaux, biologiste de l'OBVT au montant de 2 000 \$ plus les taxes;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Monsieur Yves Grafteaux, biologiste de l'OBVT au montant de 2 000 \$ plus les taxes.

105-05-2021

Autorisation à signer les documents pertinents à nos demandes à faire auprès du ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Monsieur Yves Grafteaux et les employés de l'Organisme du Bassin versant du Témiscamingue à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation, faite au nom de la municipalité de Rémigny, au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les projets suivants :

- Enrochement au Lac des Quinze et aménagement de la Marina des Quinze;
- Demande de modification pour les quais au Lac des Quinze (ajout de quais);
- Demande de Bail pour le Lac des Quinze et le Lac Rémigny;

- Demande d'enrochement au Lac Rémigny.

Marina – Phase 2

Nous devons procéder à une demande de modification au niveau des quais, car nous devons ajouter des quais additionnels dus à la forte demande d'emplacement pour l'été.

La demande de subvention de 40 000 \$ auprès de Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue a été refusée en raison du fait que le sport nautique n'est pas considéré comme regroupement.

La demande de subvention de 50 000 \$ à la MRC Projets structurants Volet 2 a également été refusée en raison du fait que nous avons déjà reçu une subvention de leur part pour les quais.

L'électricité est arrivée au terrain de la Marina. Il manque une petite cabane pour installer le récepteur pour les caméras.

Une campagne de financement s'amorce pour amasser des fonds pour le Comité de la Marina des Quinze.

Monsieur Maurice Daoust a accepté de prêter une partie de son terrain situé à côté de Madame Carole Coderre sur la rue du Quai Sud, terrain qui agira à titre de stationnement additionnel pour les plaisanciers. À noter que cette partie de terrain sera délimitée.

106-05-2021

Le Reflet – Cahier découvrez votre municipalité (Ou pourquoi visiter votre municipalité) qui sera jumelé avec le cahier Estival

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire développer davantage son côté touristique et faire connaître ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire faire connaître l'implantation de sa nouvelle marina et que ce cahier sera distribué dans toutes les boîtes postales du Témiscamingue vers la mi-juin;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore un montant non dépensé au niveau de la subvention FDT, volet 4, montant qui devait servir à l'inauguration de la marina dont la date a été repoussée à la fin de l'été 2021 et qui doit être dépensé avant le 31 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention couvrira 50 % du coût de la publicité;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer à cette page de publicité dans le cahier Découvrez votre municipalité (ou pourquoi visiter votre municipalité) au coût de 400 \$ la page et de profiter de l'occasion de faire connaître nos attraits touristiques.

Panneaux publicitaires pour la Marina

Le reste du montant subventionné servira à la confection d'un panneau pour la marina des Quinze, qui sera affiché à la fourche de la Tiger Bay.

107-05-2021

Achat d'affiches de signalisation par la municipalité

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Approuvé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat des panneaux de signalisation suivants : « No wake zone », limite de vitesse, défense de stationner.

108-05-2021

Achat d'articles promotionnels pour la Marina des Quinze

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'allouer une partie du budget prévu pour l'achat des articles promotionnels de la municipalité de Rémigny, à l'achat d'articles promotionnels de la Marina des Quinze et que cette dernière remboursera la municipalité de Rémigny dès qu'elle aura amassé de l'argent.

Projet agriculture

Madame Denise Plourde fait présentement des recherches d'informations pour des projets viables en agriculture maraîchère, plus précisément un projet de serres afin de rendre notre municipalité autonome au niveau alimentaire. Elle doit créer un réseau de partenaires qui va aider les agriculteurs dans leurs démarches.

Un endroit parfait pour ceci serait le terrain situé en face de l'écocentre. Monsieur Louis Daoust a démontré un grand intérêt pour ce projet.

Madame Denise Plourde participera à la conférence de presse organisée à Lorrainville.

Projet sentier pédestre, vélo de montage et fat bike, glissade d'hiver

Ce projet est encore à l'état embryonnaire. Le travail débutera cet automne.

Aventures Obikoba

Ce comité a rencontré, Monsieur Danny Laperrière, le représentant de la Coopérative de l'arrière-pays. Il est très intéressé à faire une association ou un partenariat avec Aventures Obikoba. Il veut promouvoir un circuit aventures plein-air avec

portage de canoé-kayak avec site transactionnel sur la rivière Outaouais.

Programme Gestion des Actifs municipaux

Madame Lorraine McLean et Madame Denise Plourde doivent rencontrer prochainement Monsieur Arnaud Warolin et Monsieur Yves Gauthier pour discuter du fonctionnement.

Projet Lac Pian

La municipalité a eu une discussion avec Monsieur Francis Tremblay, arpenteur à l'égard du projet du Lac Pian. Ce dernier nous a confirmé qu'il avait eu le contrat pour diviser les différents lots. Un tirage au sort aura lieu en 2022 parmi les gens intéressés à s'en procurer un. Il faut tenir compte du fait que ces terrains ne pourront être revendus par la suite pour une période de 5 ans. La municipalité sera mise au courant du processus en temps et lieu.

OBVT

Madame Lorraine McLean et Madame Denise Plourde travaillent conjointement à fournir une liste de noms potentiels pour la vérification des fosses septiques.

109-05-2021

Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 – version corrigée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 1 (version corrigée) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 1 (version corrigée) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Poste journalier – entrevues

Nous avons trois (3) candidats potentiels que nous rencontrerons pour une entrevue lundi le 10 mai à 16 h00. Les membres du conseil municipal demandent à Madame Lorraine McLean de vérifier auprès du dernier employeur d'un des candidats. Mesdames Isabelle Coderre, Sylvie Dulong et Lorraine McLean sont les (3) personnes attitrées aux entrevues des candidats.

110-05-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-05-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

11-05-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Carole Coderre

Appuyé par le conseiller Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 11 mai 2021.

112-05-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

113-05-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

114-05-2021

Adoption des comptes du mois d'avril

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de mars au montant de trente-trois mille sept cent quarante-huit dollars et soixante-cinq cents (33 748,65 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de dix-sept mille deux cent quarante-neuf dollars et vingt-deux cents (17 249.22 \$) soit à Camionnage en Vrac pour le cinquième et dernier versement du contrat de déneigement et Me Annie Orr, notaire (in trust) pour l'achat du terrain servant de rond-point sur le chemin Laforge;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de soit mille cinq cent trente-trois dollars et soixante et onze cents (1 533,71 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille sept cent quarante-trois dollars et soixante-six cents (2 743.66 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.36 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille cinq cent quatre-vingts dollars et cinquante-sept cents (11 580,57 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois d'avril 2021 totalisant un montant de six mille neuf cent un dollars et quarante-trois cents (6 901,43 \$) soit 1 793,18 \$ au fédéral et 5 108,25 \$ au provincial.

Correspondance

Les Promoteurs d'Angliers Inc :

La municipalité a reçu une lettre de remerciement pour l'adhésion 2021. Nous avons procédé au tirage de la passe d'entrée gratuite pour la visite du TE Draper et c'est Madame Jacqueline Goulet qui se mérite le prix.

115-05-2021

Maison des Jeunes du Témiscamingue – campagne annuelle de financement 2021

Considérant qu'une aide financière est nécessaire pour permettre à l'organisme de poursuivre sa mission auprès des jeunes;

Considérant que les jeunes avaient davantage besoin de support à cause du stress engendré par la Covid-19;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer à la campagne annuelle de financement en versant un montant de 100 \$.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

La municipalité a reçu un cahier de travail de tourisme Abitibi-Témiscamingue dans la MRC de Témiscamingue.

116-05-2021

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

De demander à Claude de s'occuper d'aller accrocher le drapeau.

MRCT – Vente de garage

Bon nombre d'entre nous ont reçu des questions en lien avec la tenue de ventes de garages. Pour répondre à nos questions, les municipalités ont reçu un avis de la Direction régionale de la santé publique mentionnant que les ventes de garages organisées par des citoyens sur le terrain de leur domicile privé sont interdites et cette règle s'applique également en zone jaune, puisque les rassemblements sur un terrain privé sont limités aux occupants de 2 résidences privées. De surcroît, il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires.

Fête des voisins – 5 juin 2021

Malgré l'incertitude du contexte actuel, Espace MUNI a décidé de maintenir la Fête des voisins 2021 en encourageant la tenue d'une édition virtuelle. Les membres du conseil municipal ont refusé l'idée de tenir une édition virtuelle de la Fête des Voisins, car ce genre d'événement perd sa raison d'être s'il est en virtuel.

Demande provenant d'une citoyenne

Une citoyenne a apporté à notre attention, le fait que certaines moustiquaires du gazebo ont besoin de réparation. Il serait bon également de vérifier les planches afin de s'assurer qu'elles sont en bon état. Notre inspecteur municipal s'occupe de le réparer.

Projet du Mois de l'arbre et des forêts 2021

La municipalité a reçu confirmation concernant l'octroi de 375 plants forestiers à des fins éducatives. Madame Patricia Daigle s'occupera de faire la distribution des petits arbres. Ils devraient arriver autour du 20 mai prochain.

Rapport de l'inspecteur municipal

- Suite, à l'inspection des chaufferies, il a été déterminé que le foyer de la fournaise à l'huile a besoin de réparation. Claude devra entreprendre des recherches afin de trouver qui pourra réparer cette pièce.

- Pour le dossier biomasse, il faudrait contacter Monsieur Gilles Laplante et lui dire qu'il pourrait venir à partir de la semaine prochaine.
- La pelle « bucket » du loader a besoin de réparation. Il va falloir changer la partie rebord avec couteau. Nous sommes en attente de la soumission de Franco afin de connaître les coûts de réparation.
- Monsieur Bélanger de La Sarre doit venir demain voir l'équipement du moulin à scie que nous avons à vendre. Claude ira lui montrer l'équipement. Si Monsieur Bélanger est intéressé à en faire l'achat, il devra nous faire une offre et nous spécifier si ce dernier inclus le démantèlement de l'équipement ou non, ce qui représente environ (2 semaines x 40 h x 2 gars). Il faudrait également savoir quand il aura besoin de l'équipement concerné. Alain Filteau pourrait superviser le démantèlement.
- Monsieur Roger Brin, le ramasseur de ferraille, nous a avisés que le prix pour le métal est très bon présentement. Ce serait le bon temps de se départir de plusieurs items entreposés à l'écocentre. Une annonce dans le petit journal local serait une bonne idée.
- En ce qui concerne le ramassage de batteries, le fournisseur est Legault Métal à Rouyn. Il suffirait que la municipalité ouvre un compte à leur bureau d'Amos.

Services de l'inspecteur municipal de Guérin pour accompagner Claude dans ses tâches de voirie

Nous avons reçu une lettre de la part de la municipalité de Guérin nous demandant plus de précisions sur le travail que Martin aura à faire et le nombre d'heures par semaine que la municipalité de Rémigny prévoit avoir besoin des services de leur inspecteur.

Premièrement, il est difficile d'établir un nombre précis d'heures nécessaires par semaine dû au fait que nous sommes dans l'incertitude du temps nécessaire pour accomplir chacune des tâches. En gros, nous pourrions établir une moyenne de 3 heures par semaine. Mais tout dépendant des tâches à accomplir, il est possible qu'il y ait quelques semaines dont nous ne nécessiterons pas l'aide de Martin. En premier lieu, Claude aura besoin d'aide pour accomplir les tâches suivantes : monter la demande de permis auprès du ministère de l'Environnement pour l'installation de (2) ponceaux (environ 3 à 4 heures); planifier les travaux à venir (environ 3 à 4 heures) et une journée de 8h au moment de l'exécution des travaux pour s'assurer que les travaux se fassent correctement. Sûrement que Martin est en meilleure position que nous pour évaluer le temps nécessaire à l'accomplissement de chaque tâche.

117-05-2021

Soumission pour l'entretien des chemins d'été 2021 soit le nivelage des chemins municipaux

Considérant que des invitations écrites ont été envoyées à deux différents entrepreneurs;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour le nivelage des chemins municipaux;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'accepter la soumission de Gilles Dulong au coût de cent soixante dollars et quatre-vingt-quinze cents (160.95 \$) de l'heure excluant les taxes applicables pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2021 ce qui représente une augmentation de 2 %. Le temps estimé par semaine est de 7 heures.

État du Chemin du Camping et du Chemin de l'Église

Il y a des discussions à l'égard de l'état du Chemin du Camping et de celui du Chemin de l'Église. Les membres du conseil demandent à Madame Lorraine McLean d'approcher le nouveau propriétaire du camping afin de voir si ce dernier a l'intention de remettre les (2) chemins en bon état. Si oui, de quelles façons va-t-il s'y prendre pour le faire.

Cotisation au RIAQ – coût de 40 \$

C'est refusé comme l'an passé.

118-05-2021

Adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – coût 90 \$

CONSIDÉRANT que notre adhésion nous permet de bénéficier des programmes et services de LSAT;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Approuvé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer un montant de 90 \$ afin de renouveler notre adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2021-2022.

119-05-2021

Adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue – 304.68 \$

ATTENDU QU'en devenant membres, nous continuerons de bénéficier des avantages et des services offerts par Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De payer le montant de 304,68 \$ pour renouveler notre adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Rapport de la directrice générale

- Lettre Samantha Paquette – dépotoir – date butoir : 31 mai
- Lettre Denise Arbour – 2 roulottes stationnées sur terrain résidentiel – Date butoir : 31 mai - je lui ai accordé un délai étant donné la pandémie
- Lettre François Daoust – trop de conteneurs et dépotoir
- Lettre Chantal Racine – démolition ou réparation de sa maison, car trop Dangereux - Démolition prévue pour la 3^e semaine de mai, a demandé de connaître les conditions pour leur projet de reconstruction
- Lettre Simon Vallée – roulotte à l'année, écoulement dans fossé – est en

marche pour faire l'étude auprès de l'ingénieur pour l'installation d'une fosse septique

- Lettre Daniel Côté (enfant de Jacquelin Côté) - installation d'une roulotte à l'année donc besoin d'une fosse septique
- Lettre Noël Archambault – maison dangereuse et insalubre
- Dossier pont - Transport Québec – Signature pour permission d'occupation pour les déplacements de services publics qui doivent avoir lieu cet été – déplacement des poteaux d'hydro dans le projet de remplacement du pont à Rémigny. La municipalité recevra un montant d'indemnité de 300 \$. La construction du pont est prévue pour le printemps prochain. Des avis d'expropriation ont été livrés dans la semaine du 15 avril.
- Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 – Demande de 9 000 \$, encore cette année.
- Dossier OBVT – vérification des fosses septiques – beaucoup de temps investi à monter le tableau et trouver l'information demandée.
- Dossier église – préparer et envoyer lettre à Émilienne – rencontre avec elle – elle dit ne pas être au courant d'une entente signée avant 2018
- Acquisition du terrain de Roch Barrette pour rond-point sur chemin Laforge – coût 2 500 \$ - c'est signé chez le notaire.
- Emploi d'été Canada – Confirmation téléphonique reçue du bureau de Sébastien Lemire – 280 heures – 2837 \$ - Toujours en attente de savoir lequel des deux postes a été accepté.
- Préparer la documentation pour contrat de nivelage
- Site internet – Demandé photos de Rémigny à France Vallée pour mettre sur le site – reçu les photos aujourd'hui – reste à les acheminer
- Chemin du Camping – documents chez notaire sont signés.
- Vérification de la firme comptable – 4 mai dernier – tout a bien été sauf le problème avec rapport TPS et TVQ – problème au niveau de PG – 1^{er} rapport en juin dernier aucun problème – 2^e rapport en décembre – a repris les chiffres de juin + ceux de décembre donc la municipalité doit remettre un montant au gouvernement de 32 000 \$ - la comptable me disait que nous sommes 50 municipalités sur 60 qui ont subi la même problématique en se fiant sur les chiffres de PG pour remplir les formulaires.
- Rencontre avec Arnaud Warolin et Yves Gauthier – Programme de gestion des actifs municipaux – fait la liste des actifs avec Denise, une feuille par actif et trouver plein d'informations sur chacun – Remis le dossier à Denise afin qu'elle fasse le premier survol. – Il y aura beaucoup de temps à mettre sur ce dossier.
- Rencontre téléphonique en présence de Denise avec le Ministère Énergie et Ressources Naturelles concernant le dossier de la plage publique – présentement ce terrain appartient au ministère des Transports – pour faciliter les choses, il faudra que le ministère des Transports accepte de céder le terrain au Ministère Énergie et Ressources – Denise s'occupe du dossier.
- Loisirs et sports – vont venir fin juin / début juillet faire une inspection **gratuite** de toutes nos infrastructures sportives (parc, patinoire, terrain balle, salles, marina, jeux d'enfants dans le parc) – sont au courant que nous prévoyons des changements. En tant que membre, nous avons droit à ce service. Nous remettrons un rapport de leur inspection.
- Fait des contacts auprès de Benjamin d'APSAM concernant les formations obligatoires pour Claude en tant qu'inspecteur municipal. En attente de son retour d'appel.
- Dossier Samantha Paquette et compagnie – Reçu la visite de leurs voisins qui sont très écoeürés de la situation. Ils demandent que la municipalité fasse quelque chose. Je leur ai demandé de continuer à se plaindre à la SQ et même de faire des plaintes à la DPJ à la suite de choses qu'elle me racontait. Suite à cela, j'ai contacté Sylvie pour savoir s'il serait possible pour Gilles en tant que chef pompier d'aller faire un tour (dans sa tournée de maisons pour le service incendie) pour leur faire part des choses manquantes (extincteurs et système d'alarme) et dangereuses pour le feu (ex : bidons d'essence près de la maison) si la maison est comme la cour les avisant que les pompiers ne seront pas capables d'entrer dans la

maison pour sauver leurs enfants, etc... Gilles est prêt à y aller avec Sylvie. Ils ne feront pas seulement cette maison afin de démontrer qu'ils ne sont pas les seuls visés par cette visite du service d'incendie. Qu'est-ce qu'on fait si rien ne change après le 31 mai?

120-05-2021

Demande de modification d'une déclaration TPS et TVQ

Considérant qu'il y a eu erreur au niveau du rapport fourni au 31 décembre;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

D'émettre un chèque au montant de 32 265,61 \$ pour rembourser un trop-perçu.

121-05-2021

Dossier chauffage de l'Église

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire parvenir une lettre au conseil de la Fabrique l'avisant des dernières démarches entreprises dans le dossier chauffage de l'Église en tenant compte des points suivants :

Le système d'alimentation de la biomasse va être changé prochainement donc les coûts engendrés par ce bris devraient diminuer les coûts d'opération.

La municipalité travaille à monter le dossier pour faire l'achat d'une nouvelle biomasse. Le procédé est enclenché, mais dû au temps d'attente de fabrication et de livraison provenant de l'Europe, l'installation ne sera pas faite à temps pour la prochaine saison hivernale.

En ce qui concerne la partie des factures, le problème est réglé. Étant donné que la Fabrique est toujours propriétaire de l'Église, c'est elle qui assumera les coûts de chauffage. Le compte a été modifié auprès du fournisseur. Il sera désormais envoyé à la Fabrique au lieu de la municipalité.

Concernant l'existence d'un ancien contrat entre la Fabrique et la municipalité, soit pour les années 2011 à 2018, la municipalité de Rémigny n'a pas l'intention de réclamer pour les dates antérieures, donc elle ne facturera pas la Fabrique à cet effet. Elle considère ce temps comme un temps de rodage du système biomasse et que ce dernier faisait régulièrement défaut.

À l'égard de l'achat de l'Église par la municipalité, cette dernière attend l'étude de gestion des actifs municipaux avant de prendre une décision. La municipalité a également l'intention d'organiser une rencontre publique avec les citoyens afin de connaître le pouls de la population rémignoise.

Par la suite, une rencontre des deux conseils sera de mise.

Services Conseils – Arnaud Warolin – Étude de faisabilité d’allonger le réseau triphasé ainsi que l’analyse de chauffage à la biomasse

Étant donné le coût de 10 000 \$ pour faire cette étude, le conseil municipal a pris la décision de remettre cette décision au mois prochain.

122-05-2021

Sentier raquettes et skis de fond

Pour donner suite à la réception de la lettre de Monsieur Ghislain Malo, mentionnant le fait que les gens désirent pratiquer la randonnée pédestre dans les sentiers nouvellement attitrés en tant que sentiers de raquettes et de skis de fond en saison hivernale. Ce dernier a soulevé la problématique des jeunes qui circulent dans ces sentiers en VTT et en motocross et qui abîment les sentiers. Il serait important que la municipalité détermine clairement la vocation de ses sentiers.

Il a été proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et Résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE faire parvenir une lettre au Comité du Moulin d’Or en spécifiant les points suivants :

Comme les sentiers de raquettes et de skis de fond sont sur des terrains appartenant à la municipalité de Rémigny et non à Monsieur Malo, ni aux membres du Comité du Moulin d’Or, la municipalité de Rémigny a les pouvoirs de gérance sur ces sentiers;

Monsieur Malo ainsi que les membres du Comité du Moulin d’Or n’ont aucun droit de couper les arbres sur ce terrain sans obtenir la permission de la municipalité;

Monsieur Malo ainsi que les membres du Comité du Moulin d’Or n’ont aucun pouvoir sur les décisions à prendre à l’égard de ces sentiers car ces derniers appartiennent à la municipalité;

Monsieur Malo ainsi que les membres du Comité du Moulin d’Or doivent obtenir la permission de la municipalité pour faire l’ajout de d’autres sentiers;

Toute décision concernant ces sentiers sera prise par résolution du conseil municipal;

Afin de régler le problème soulevé par Monsieur Ghislain Malo dans sa lettre, le conseil municipal a pris la décision de ne donner aucune vocation fixe au Sentier des Pins Rouges, situé au bout de la rue de l’Eden, ce qui signifie que ce sentier est ouvert au public pour la pratique de VTT et de motocross en saison estivale et de la motoneige en saison hivernale. Cependant, les autres sentiers seront réservés au public seulement pour la pratique de la randonnée pédestre en saison estivale et pour la pratique de raquettes et skis de fond en saison hivernale.

La municipalité a pris la décision de faire fabriquer des panneaux à installer à chaque entrée spécifiant que la Municipalité de

Rémigny supporte le comité du Moulin d'Or dans ses démarches au niveau des sentiers à usages multiples et que personne n'a le droit de gérance sauf la municipalité qui en est le propriétaire.

123-05-2021

Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Rémigny adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;

- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

124-05-2021

Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)

ATTENDU QUE : Grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de Madame Sylvie Dulong, conseillère

Appuyée par Madame Carole Laforge, conseillère

Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal

D'autoriser Madame Denise Plourde, Chargée de projets, à signer au nom de la Municipalité de Rémigny tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

125-05-2021

Achat d'un portable pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat d'un portable Lenovo 15.6 Notebook – Intel I3-1005G1- 8GB RAM avec Windows 10 Familial avec clavier bilingue pour la bibliothèque municipale.

126-05-2021

Vente de terrain voisin du terrain dont le matricule est 2791 13 4060 soit le 815 Principale

Madame Josée Dubeau et Monsieur Martial Bruneau ont démontré de l'intérêt à faire l'acquisition du terrain situé entre leur résidence et le cimetière soit une partie du matricule 2791-25-0515, grandeur approximative de 26,91m x 59,05m. La municipalité devra faire arpenter cette partie de terrain avant de procéder à la vente. Les coûts seront au frais de la municipalité de Rémigny.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE vendre cette parcelle de terrain au montant de 2 000 \$ à Madame Josée Dubeau et Monsieur Martial Bruneau.

DE nommer Madame Lorraine McLean, comme signataire des documents relatifs à la vente de ce terrain et ce, au nom de la municipalité de Rémigny.

127-05-2021

Contrat de peinture du loyer

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser un taux horaire de 15 \$/heure pour les travaux de peinture du loyer.

128-05-2021

Transfert de fonds à la marina pour la location de quai, montant versé l'an passé

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire un chèque au montant de 250 \$ à la marina des Quinze pour le transfert de fonds reçu l'an passé pour la location de quai.

Suivi des lettres envoyées à certains citoyens pour diverses problématiques

Il a été convenu que la prochaine étape serait de faire appliquer les règlements municipaux par la Sûreté du Québec et de remettre des amendes aux personnes concernées.

Programme d'aide pour les résidents à faible revenus qui doivent se conformer au niveau des fosses septiques, à la suite de la visite de l'OBVT

Madame Lorraine McLean mentionne qu'il faudra penser à trouver un moyen d'aider les citoyens à faible revenus qui devront se conformer au niveau des fosses septiques, suite, à la visite de l'OBVT.

Fête de Rémigny

La municipalité de Rémigny a reçu une demande de la part du comité de développement pour organiser un brunch à l'occasion de la fin de semaine de leur tirage. Madame Cathy Bruneau s'occupe de vérifier auprès de la Santé publique pour obtenir leur autorisation. Elle nous revient.

Loyer

Monsieur Gilles Dulong quitte son loyer à la fin du mois. Lorraine a déjà quelques noms pour le louer.

129-05-2021

Avis de motion

Règlement pour la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par Madame Jacqueline Goulet, conseillère, que sera adopté à la séance ordinaire du 08 juin à 20h, le projet de règlement numéro 91-2021 sur la gestion contractuelle. Une dispense de lecture est également demandée.

Prochaine séance du conseil
Mardi le 8 juin 2021 à 20h à la salle Lions

130-05-2021
Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 23h05.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 12-05-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MERCREDI 12 MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

131-05-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Jacqueline Goulet

Appuyé par le conseiller M. Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance extraordinaire du 12 mai 2021.

132-05-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

133-05-2021

Explications additionnelles concernant la soumission de Monsieur Arnaud Warolin concernant le chauffage biomasse et le triphasé.

Madame Denise Plourde est venue nous présenter la soumission de Monsieur Arnaud Warolin concernant l'offre de service pour le système de chauffage biomasse et le triphasé. Sa soumission représente seulement 17 heures pour la biomasse et 54 heures pour le triphasé pour une soumission au montant de 10 000 \$.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre au mois prochain la décision du conseil. Ce dernier préfère vérifier le budget, les finances et la TECQ avant de prendre une décision. Lorraine verra à fournir les chiffres demandés pour le caucus de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le 8 juin.

134-05-2021

Embauche du journalier

Le comité a procédé aux entrevues pour le poste de journalier. Les deux candidats répondaient très bien aux critères recherchés.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'embauche de Monsieur Denis Renaud en tant que journalier au taux horaire de 19 \$/heure. Ce dernier débutera mardi le 25 mai 2021.

Note : Pour ce qui est de ses frais de déplacement avec son propre véhicule et l'utilisation de ses outils personnels, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil.

135-05-2021

Augmentation de salaire pour l'inspecteur municipal

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'augmenter le salaire de notre inspecteur municipal soit Monsieur Claude Paquette au montant de 21,50 \$/heure. Le tout est effectif immédiatement.

136-05-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21h15.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 28-05-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE VENDREDI 28 MAI DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

137-05-2021

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Madame Cathy Bruneau

Appuyé par le conseiller Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2021.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance extraordinaire du 28 mai 2021.

138-05-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

139-05-2021

Modification à la Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 1 (version modifiée) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 1 (version modifiée) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

140-05-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 20h30.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 08-06-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 08 JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

141-06-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

142-06-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

143-06-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 mai 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 mai 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

144-06-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

145-06-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

146-06-2021

Adoption des comptes du mois de mai

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de mai au montant de quarante mille cinquante-cinq dollars et quarante-huit cents (40 055,48 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de six cent soixante-sept dollars et soixante-seize cents (667,76 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille six cent vingt dollars et trente-cinq cents (2 620,35 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante

dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de vingt mille quatre cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-quinze cents (20 470,95 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de mai 2021 totalisant un montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-deux cents (4 287,52 \$) soit 1 093,26 \$ au fédéral et 3 194,26 \$ au provincial.

147-06-2021

Adoption des rapports financiers en date du 31 mai 2021

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les rapports financiers en date du 31 mai 2021 tels que présentés.

Note : On en discutera davantage le mois prochain.

Correspondance

Deveau Avocats – Suivi du dossier Gestion D. Frenette :

La municipalité de Rémigny a reçu une copie de la lettre envoyée de la part de notre avocat à celui de Gestion D. Frenette concernant la vente d'une parcelle de terrain. Dans la lettre, il est mentionné que considérant qu'aucune suite n'a été donnée à la lettre du 24 février dernier et du long délai qui s'est écoulé depuis, nous présumons que le client n'est plus intéressé à acquérir une parcelle de terrain selon l'offre soumise par la municipalité de Rémigny et que le dossier est fermé.

Poste emploi étudiant

La municipalité de Rémigny a reçu deux curriculum vitae pour le poste étudiant d'été. Lorraine doit vérifier auprès d'emploi Canada pour connaître lequel des deux postes a été accepté.

Mutuelle MMQ – Groupe Ultima cède ses droits de distribution

Le groupe Ultima cède ses droits de distribution des produits d'assurance de la MMQ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Cette annonce signifie que la gestion de la facturation s'effectue dorénavant par l'entremise de FQM Assurances et que notre courtier local demeure le même.

Soumission Francis Tremblay, arpenteur pour nouveau projet d'arpentage – vente d'une parcelle de terrain à Josée Dubeau et Martial Bruneau

L'estimation des coûts serait de 1 600 \$ + taxes (incluant les frais d'enregistrement au ministère) et le délai serait d'environ 2 mois

avant que nous puissions passer chez le notaire (incluant les délais de traitement du ministère et d'émission du permis de lotissement). Le coût estimé pour le piquetage soit l'installation de 2 repères-médillons sur la nouvelle limite de propriété est de 600 \$, frais qui pourraient être payés par l'acheteur.

Monsieur Francis Tremblay a noté qu'il était un peu surpris du montant payé pour ce terrain étant donné que ce montant va couvrir les frais d'arpentage uniquement. Pour un projet futur, il nous propose de lui demander une estimation avant de nous entendre sur le prix avec un acheteur.

Dossier vente d'une parcelle de terrain à Josée Dubeau et Martial Bruneau

La municipalité a reçu un courriel de la part de Madame Josée Dubeau mentionnant qu'ils n'avaient pas encore pris leur décision quant à l'achat du terrain. Dans son courriel, elle mentionne que la superficie du terrain concerné représente la moitié de leur terrain actuel. Elle désire connaître le prix au pied carré. Elle mentionne également le fait que si cette dernière se base sur le prix des terrains à vendre dans le nouveau développement (rue de l'Éden) soit 2 500 \$ pour un terrain conforme. Elle demande aussi si les frais de cadastre sont inclus ou exclus du prix demandé.

À noter qu'au moment où Madame McLean a envoyé sa lettre aux potentiels acheteurs, les informations provenant de l'arpenteur n'étaient pas disponibles.

Il est convenu d'envoyer une lettre à Madame Dubeau et Monsieur Bruneau leur mentionnant que la municipalité vend le terrain à ce prix-là en tenant compte des frais de cadastre de l'arpenteur qui s'élèvent à 1 600 \$ plus taxes.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

La municipalité de Rémigny a reçu aujourd'hui, une lettre confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 9 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

Demandes diverses provenant de la part des campeurs du terrain de camping municipal

Un campeur demande s'il serait possible pour la municipalité d'installer une toilette chimique pour les propriétaires de tentes afin d'éviter que ces derniers vident leur toilette portative sur le bord de l'eau.

148-06-2021

Voyage de sable pour les jeux

La municipalité a reçu une demande pour obtenir un voyage de terre jaune pour mettre à l'arrière de l'aréna pour permettre aux campeurs d'installer leurs jeux.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un voyage de terre jaune pour les campeurs.

149-06-2021

Prix saisonnier pour les campeurs

Pour faire suite à la demande de quelques campeurs d'obtenir un prix pour la saison estivale

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre en place un prix saisonnier pour les campeurs au montant de 630 \$.

Rapport de l'inspecteur municipal

Foyer de la fournaise au complexe municipal

Claude mentionne qu'il faut changer le foyer de la fournaise du complexe municipal. Lorraine s'occupera de demander à Denise de faire des recherches pour trouver un endroit où se procurer la pièce nécessaire et le service pour faire la réparation.

Équipements du moulin à scie

La municipalité a reçu aucune nouvelle de l'acheteur potentiel suite à sa visite. Claude mentionne qu'il manque des pièces sur l'écorceur. Les meilleures pièces sont parties. Il faudrait relancer l'acheteur. Ensuite, il faudra voir à mettre les photos des équipements sur le site « market place » pour les vendre.

Ponceaux à changer

Claude avoue qu'il n'a pas d'expérience à ce niveau. Lorraine confirme qu'Alain Filteau viendra demain au bureau pour discuter des travaux de voirie et voir à la planification de ces derniers. Il faudrait vérifier auprès d'Alain afin d'obtenir le nom de l'ingénieur forestier qui pourrait aider Claude.

Préparation des copeaux

Il commencera très bientôt la transformation des copeaux.

Biomasse

Claude a vidé l'intérieur du bâtiment biomasse pour permettre à Monsieur Gilles Laplante de venir faire l'installation de la nouvelle vis.

Départ de Monsieur Martin Brochu, inspecteur municipal de Guérin et responsable de l'eau potable

La municipalité de Guérin nous a avisés du départ de leur inspecteur municipal, Monsieur Martin Brochu. Ce qui veut dire que nous n'avons plus personne pour faire les analyses d'eau dans notre municipalité.

Formation pour officier en eau potable

La prochaine formation aura lieu en septembre prochain alors entretemps, il faudra prévoir trouver une solution temporaire. Les membres du conseil demandent à Lorraine de vérifier auprès des autres municipalités afin de connaître le nom de leur officier en eau potable et de vérifier la possibilité que cette personne puisse venir faire les analyses d'eau sur place ainsi que le coût rattaché à ce service.

Entretemps, nous regarderons la possibilité de former Claude et Denis en septembre prochain.

Offre de services d'Arnaud Warolin à l'égard de l'analyse de faisabilité pour le réseau triphasé et le chauffage de la biomasse

La municipalité de Rémigny a reçu une lettre de la part de Monsieur Arnaud Warolin nous avisant qu'il a accepté de relever de nouveaux défis, comme, Chef des relations avec le milieu, chez Hydro-Québec. Il tenait à nous assurer qu'il continuerait à superviser les travaux en cours de réalisation soit la gestion des actifs municipaux mais qu'il ne pourrait être disponible pour s'occuper de nos dossiers du triphasé et de la biomasse.

150-06-2021

Mission Tournesol – Campagne de financement

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre un chèque au montant de 250 \$ à Mission Tournesol dans le cadre de leur campagne de financement.

151-06-2021

Demande à la CPTAQ pour l'expansion du camping de Rémigny

CONSIDÉRANT que le camping actuel est en bordure du lac Rémigny et que les seuls espaces disponibles pour prendre de l'expansion sont situés en bordure du camping existant. Il n'y a donc pas vraiment de terrains « zonés blanc » disponibles à proximité pour une telle expansion;

CONSIDÉRANT que, même avec cette expansion, le camping sera isolé des terres agricoles par le grand massif forestier qui longe le lac Rémigny. Il n'y aura pas d'impacts négatifs sur les fermes en exploitation. Le camping n'est pas un « immeuble protégé » dans la réglementation de la municipalité de Rémigny, ni dans le schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le plan de développement de la zone agricole mentionne très clairement que la CPTAQ doit considérer que l'expansion des entreprises existantes peut se faire en zone agricole. Le camping de Rémigny est une entreprise importante qui contribue au développement socio-économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet d'expansion du camping (sur des terrains appartenant à la municipalité) est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE recommander à la CPTAQ, l'acceptation de cette demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour les lots 5 460 368, 5 460 402 et 5 461 001.

152-06-2021

Avis de motion et projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Avis de motion est donné par Madame Carole Coderre, conseillère, que sera adopté à la séance ordinaire du 13 juillet à 20h, le projet de règlement numéro 92-2021 sur la gestion contractuelle. Une dispense de lecture est également demandée.

153-06-2021

Avis de motion et projet de règlement sur la procédure pour le traitement des plaintes

Avis de motion est donné par Madame Carole Laforge, conseillère, que sera adopté à la séance ordinaire du 13 juillet à 20h, le projet de règlement numéro 93-2021 sur la gestion contractuelle. Une dispense de lecture est également demandée.

154-06-2021

Adoption du projet de règlement no. 91-2021 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 60 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mai 2021;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105 700 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :
MONSIEUR SIMON DAOUST

ET APPUYÉ PAR :
MADAME JACQUELINE GOULET

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT
RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET
STATUÉ COMME SUIT :**

CHAPITRE I
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION I

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet :

- a) de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 *C.M.*;
- b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*.

2. Champ d'application

Le présent règlement s'applique à tout contrat conclu par la Municipalité, y compris un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou aux articles 938.0.1 et 938.0.2 *C.M.*

Le présent règlement s'applique peu importe l'autorité qui accorde le contrat, que ce soit le conseil ou toute personne à qui le conseil a délégué le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

SECTION II

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

3. Interprétation du texte

Le présent règlement doit être interprété selon les principes de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16).

Il ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois régissant les contrats des municipalités, à moins que ces lois ne permettent expressément d'y déroger par le présent règlement dont, par exemple, certaines des mesures prévues au Chapitre II du présent règlement.

4. Autres instances ou organismes

La Municipalité reconnaît l'importance, le rôle et les pouvoirs accordés aux autres instances qui peuvent enquêter et agir à l'égard des objets visés par certaines mesures prévues au présent règlement. Cela comprend notamment les mesures visant à prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence, de corruption, de truquage des offres, ainsi que celles qui visent à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ c. T-11.011, a. 37) adopté en vertu de cette loi.

5. Règles particulières d'interprétation

Le présent règlement ne doit pas être interprété :

- a) de façon restrictive ou littérale;
- b) comme restreignant la possibilité pour la Municipalité de contracter de gré à gré, dans les cas où la loi lui permet de le faire.

Les mesures prévues au présent règlement doivent s'interpréter :

- a) selon les principes énoncés au préambule de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13) (Projet de loi 122) reconnaissant notamment les municipalités comme étant des gouvernements de proximité et aux élus, la légitimité nécessaire pour gouverner selon leurs attributions;
- b) de façon à respecter le principe de la proportionnalité et ainsi assurer que les démarches liées aux mesures imposées sont proportionnées à la nature et au montant de la dépense du contrat à intervenir, eu égard aux coûts, au temps exigé et à la taille de la Municipalité.

6. Terminologie

À moins que le contexte l'indique autrement, les mots et expressions utilisés dans le présent règlement ont le sens suivant :

« *Appel d'offres* » : Appel d'offres public ou sur invitation exigé par les articles 935 et suivants *C.M.* ou un règlement adopté en vertu de cette loi. Sont exclues de l'expression « *appel d'offres* », les demandes de prix qui sont formulées lorsqu'aucun appel d'offres n'est requis par la loi ou par le présent règlement.

« *Soumissionnaire* » : Toute personne qui soumet une offre au cours d'un processus d'appel d'offres.

CHAPITRE II

RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET ROTATION

7. Généralités

La Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *C.M.*.

De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou un règlement adopté en vertu d'une loi impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière à l'effet contraire prévue au présent règlement;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par un règlement adopté en vertu de la loi;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou le présent règlement lui permet de le faire.

Rien dans le présent règlement ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Municipalité d'utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat, que ce soit par appel d'offres public, sur invitation ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré.

8. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 *C.M.*, comportant une dépense d'au moins 60 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

9. Rotation - Principes

La Municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de l'article 8. La Municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère notamment les principes suivants :

- a) le degré d'expertise nécessaire;
- b) la qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la Municipalité;
- c) les délais inhérents à l'exécution des travaux, à la fourniture du matériel ou des matériaux ou à la dispense de services;
- d) la qualité des biens, services ou travaux recherchés;
- e) les modalités de livraison;
- f) les services d'entretien;
- g) l'expérience et la capacité financière requises;

- h) la compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché;
- i) le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la Municipalité;
- j) tout autre critère directement relié au marché.

10. Rotation - Mesures

Aux fins d'assurer la mise en œuvre de la rotation prévue à l'article 9, la Municipalité applique, dans la mesure du possible et à moins de circonstances particulières, les mesures suivantes :

- a) les fournisseurs potentiels sont identifiés avant d'octroyer le contrat. Si le territoire de la Municipalité compte plus d'un fournisseur, cette identification peut se limiter à ce dernier territoire ou, le cas échéant, le territoire de la MRC ou de toute autre région géographique qui sera jugée pertinente compte tenu de la nature du contrat à intervenir;
- b) une fois les fournisseurs identifiés et en considérant les principes énumérés à l'article 9, la rotation entre eux doit être favorisée, à moins de motifs liés à la saine administration;
- c) la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;
- d) à moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4;
- e) pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs potentiels, la Municipalité peut également constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe b) du présent article.

10.1 Mesures favorisant les biens et les services québécois, ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

- 10.1.1 L'article 10.1 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive des deux dates et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
- 10.1.2 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement

identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local

CHAPITRE III

MESURES

SECTION I

CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

11. Généralités

Pour certains contrats, la Municipalité n'est assujettie à aucune procédure particulière de mise en concurrence (appel d'offres public ou sur invitation). Le présent règlement ne peut avoir pour effet de restreindre la possibilité, pour la Municipalité, de procéder de gré à gré pour ces contrats. Il s'agit, notamment, de contrats :

- qui, par leur nature, ne sont assujettis à aucun processus d'appel d'offres (contrats autres que des contrats d'assurance pour l'exécution de travaux, d'approvisionnement et de services);
- expressément exemptés du processus d'appel d'offres (notamment ceux énumérés à l'article 938 *C.M.* et les contrats de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles);
- d'assurance, pour l'exécution de travaux, d'approvisionnement ou de services (incluant les services professionnels) qui comportent une dépense inférieure à 25 000 \$.

12. Mesures

Lorsque la Municipalité choisit d'accorder un contrat de gré à gré, les mesures suivantes s'appliquent, à moins que ces mesures ne soient incompatibles avec la nature du contrat :

a) Lobbyisme

- Mesures prévues aux articles 16 (Devoir d'information des élus et employés) et 17 (Formation);

b) Intimidation, trafic d'influence ou corruption

- Mesure prévue à l'article 19 (Dénonciation);

c) Conflit d'intérêts

- Mesure prévue à l'article 21 (Dénonciation);

d) Modification d'un contrat

- Mesure prévue à l'article 27 (Modification d'un contrat).

13. Document d'information

La Municipalité doit publier, sur son site Internet, le document d'information relatif à la gestion contractuelle joint à l'Annexe 1, de façon à informer la population et d'éventuels contractants des mesures prises par elle dans le cadre du présent règlement.

SECTION II

TRUQUAGE DES OFFRES

14. Sanction si collusion

Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres, une disposition prévoyant la possibilité pour la Municipalité de rejeter une soumission s'il est clairement établi qu'il y a eu collusion avec toute personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres.

15. Déclaration

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission, ou au plus tard avant l'octroi du contrat, une déclaration affirmant solennellement que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec toute personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. Cette déclaration doit être faite sur le formulaire joint à l'Annexe 2.

SECTION III

LOBBYISME

16. Devoir d'information des élus et employés

Tout membre du conseil ou tout fonctionnaire ou employé doit rappeler, à toute personne qui prend l'initiative de communiquer avec lui afin d'obtenir un contrat, l'existence de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, lorsqu'il estime qu'il y a contravention à cette loi.

17. Formation

La Municipalité privilégie la participation des membres du conseil et des fonctionnaires et employés à une formation destinée à les renseigner sur les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de lobbyisme.

18. Déclaration

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission ou, au plus tard avant l'octroi du contrat, une déclaration affirmant solennellement que ni lui ni aucun de ses collaborateurs, représentants ou employés ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat en contravention à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ou, si telle communication d'influence a eu lieu, qu'elle a fait l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes lorsqu'une telle inscription est exigée en vertu de la loi. Cette déclaration doit être faite sur le formulaire joint à l'Annexe 2.

SECTION IV

INTIMIDATION, TRAFIC D'INFLUENCE OU CORRUPTION

19. Dénonciation

Tout membre du conseil, tout fonctionnaire ou employé, de même que toute autre personne œuvrant pour la Municipalité doit dénoncer, le plus tôt possible, toute tentative d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption dont il a été témoin dans le cadre de ses fonctions. Cette mesure ne doit pas être interprétée comme limitant le droit de la personne concernée à porter plainte auprès d'un service de police ou d'une autre autorité publique.

Un membre du conseil fait cette dénonciation au directeur général; le directeur général au maire; les autres fonctionnaires et employés ainsi que toute personne œuvrant pour la Municipalité, au directeur général. Lorsque la dénonciation implique directement ou indirectement le maire ou le directeur général, la dénonciation est faite à celui qui n'est pas impliqué. S'ils sont tous les deux impliqués, la dénonciation est faite au maire suppléant ou à un autre membre du conseil municipal non impliqué. La personne qui reçoit la dénonciation doit la traiter avec diligence et prendre les mesures appropriées en fonction de la nature de la situation dénoncée.

20. Déclaration

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission, ou au plus tard avant l'octroi du contrat, une déclaration affirmant solennellement que ni lui ni aucun de ses collaborateurs, représentants ou employés ne s'est livré, dans le cadre de l'appel d'offres, à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la Municipalité. Cette déclaration doit être faite sur le formulaire joint à l'Annexe 2.

SECTION V

CONFLITS D'INTÉRÊTS

21. Dénonciation

Tout membre du conseil, tout fonctionnaire ou employé, de même que toute autre personne œuvrant pour la Municipalité, impliqué dans la préparation de documents contractuels ou dans l'attribution de contrats, doit dénoncer, le plus tôt possible, l'existence de tout intérêt pécuniaire dans une personne morale, société ou entreprise susceptible de conclure un contrat avec la Municipalité.

Un membre du conseil fait cette dénonciation au directeur général; le directeur général au maire; les autres fonctionnaires et employés ainsi que toute autre personne œuvrant pour la Municipalité, au directeur général. Lorsque la dénonciation implique directement ou indirectement le maire ou le directeur général, la dénonciation est faite à celui qui n'est pas impliqué. S'ils sont tous les deux impliqués, la dénonciation est faite au maire suppléant ou à un autre membre du conseil municipal non impliqué. La personne qui reçoit la dénonciation doit la traiter avec diligence et prendre les mesures appropriées en fonction de la nature de la situation dénoncée.

22. Déclaration

Lorsque la Municipalité utilise un système de pondération et d'évaluation des offres, tout membre du comité de sélection doit déclarer solennellement par écrit, avant de débiter l'évaluation des soumissions, qu'il n'a aucun intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard du contrat faisant l'objet de l'évaluation. Il doit également s'engager à ne pas divulguer le mandat qui lui a été confié par la Municipalité, de même qu'à ne pas utiliser, communiquer, tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions de membre du comité de sélection. Cette déclaration doit être faite sur le formulaire joint à l'Annexe 3.

23. Intérêt pécuniaire minime

L'intérêt pécuniaire minime n'est pas visé par les mesures décrites aux articles 21 et 22.

SECTION VI

IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

24. Responsable de l'appel d'offres

Tout appel d'offres identifie un responsable et prévoit que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute information ou précision relativement à l'appel d'offres.

25. Questions des soumissionnaires

Le responsable de l'appel d'offres compile les questions posées par chacun des soumissionnaires au cours du processus d'appel d'offres et émet, s'il le juge nécessaire, un addenda, de façon à ce que tous les soumissionnaires obtiennent les réponses aux questions posées par les autres.

Le responsable de l'appel d'offres a l'entière discrétion pour juger de la pertinence des questions posées et de celles qui nécessitent une réponse et il peut regrouper et reformuler certaines questions aux fins de la transmission des réponses aux soumissionnaires.

26. Dénonciation

Tout membre du conseil, tout fonctionnaire ou employé, de même que toute autre personne œuvrant pour la Municipalité, doit, dès qu'il en est informé, dénoncer l'existence de toute situation, autre qu'un conflit d'intérêts, susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus d'appel d'offres et de la gestion du contrat qui en résulte.

Un membre du conseil fait cette dénonciation au directeur général; le directeur général au maire; les autres fonctionnaires et employés, ainsi que toute autre personne œuvrant pour la Municipalité, au directeur général. Lorsque la dénonciation implique directement ou indirectement le maire ou le directeur général, la dénonciation est faite à celui qui n'est pas impliqué. S'ils sont tous les deux impliqués, la dénonciation est faite

au maire suppléant ou à un autre membre du conseil municipal non impliqué. La personne qui reçoit la dénonciation doit la traiter avec diligence et prendre les mesures appropriées en fonction de la nature de la situation dénoncée.

SECTION VII

MODIFICATION D'UN CONTRAT

27. Modification d'un contrat

Toute modification apportée à un contrat et qui a pour effet d'en augmenter le prix, doit être justifiée par la personne responsable de la gestion de ce contrat, en considérant les règles applicables pour autoriser une telle modification.

La Municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'un appel d'offres, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature.

28. Réunions de chantier

Lorsque cela est justifié par la nature des travaux, la Municipalité favorise la tenue de réunions de chantier régulières afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

CHAPITRE IV

AUTRES DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRAT

La municipalité choisie d'intégrer au Règlement sur la gestion contractuelle des dispositions visant à **déléguer au Directeur générale**, le pouvoir :

- a) de former un comité de sélection en vertu de l'article 936.0.13 *C.M.*;
- b) d'autoriser des dépenses pour un maximum de 2 000,00\$ et de passer des contrats au nom de la municipalité en vertu de l'article 961.1 et 960.1 *C.M.*
- c) d'autoriser des dépenses de contrats déjà autorisé par le conseil.

Ces dispositions abrogent les dispositions qui seraient déjà contenues dans un autre règlement municipal.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINALES

29. Application du règlement

L'application du présent règlement est sous la responsabilité du directeur général de la Municipalité. Ce dernier est responsable de la confection du rapport qui doit être déposé annuellement au conseil concernant l'application du présent règlement, conformément à l'article 938.1.2 *C.M.*

ANNEXE 1

DOCUMENT D'INFORMATION

(Gestion contractuelle)

(Article 13 du règlement numéro 91-2021 sur la gestion contractuelle)

La Municipalité a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle prévoyant des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. Ce règlement peut être consulté en cliquant sur le lien ci-après : (www.municipaliteremigny.qc.ca) afin d'accéder au règlement.

Toute personne qui entend contracter avec la Municipalité est invitée à prendre connaissance du Règlement sur la gestion contractuelle et à s'informer auprès du directeur général si elle a des questions à cet égard.

Par ailleurs, toute personne qui aurait de l'information relativement au non-respect de l'une ou l'autre des mesures y étant contenues est invitée à en faire part au directeur général ou au maire. Ces derniers verront, si cela s'avère nécessaire, à prendre les mesures utiles ou référer la plainte et la documentation aux autorités compétentes.

ANNEXE 2

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE (Gestion contractuelle)

Je, soussigné(e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire _____, déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance :

- a) la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres;
- b) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, je déclare que cette communication a fait l'objet d'une inscription au registre des Lobbyistes, telle qu'exigée en vertu de la loi le cas échéant;
- c) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la Municipalité dans la cadre de la présente demande de soumissions.

ET J'AI SIGNÉ :

Nom du soumissionnaire

Affirmé solennellement devant moi à _____
ce _____^e jour de _____ 2021

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

ANNEXE 3

DÉCLARATION DU MEMBRE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

Je, soussigné(e), membre du comité de sélection relativement à (identifier le contrat), déclare solennellement n'avoir aucun intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard de ce contrat.

Je m'engage à ne pas divulguer le mandat qui m'a été confié par la Municipalité, de même qu'à ne pas utiliser, communiquer, tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant mon mandat qu'après celui-ci, les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions de membre du comité de sélection.

ET J'AI SIGNÉ :

Affirmé solennellement devant moi à _____
ce ____^e jour de _____ 2021

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

ANNEXE 4
FORMULAIRE D'ANALYSE
POUR LE CHOIX D'UN MODE DE PASSATION

BESOIN DE LA MUNICIPALITÉ	
Objet du contrat	
Objectifs particuliers (économies souhaitées, qualité, environnement, etc.)	
Valeur estimée de la dépense (incluant les options de renouvellement)	Durée du contrat
MARCHÉ VISÉ	
Région visée	Nombre d'entreprises connues
Est-ce que la participation de toutes les entreprises connues est souhaitable?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Sinon justifiez.	
Estimation du coût de préparation d'une soumission.	
Autres informations pertinentes	
MODE DE PASSATION CHOISI	
Gré à Gré <input type="checkbox"/>	Appel d'offres sur invitation <input type="checkbox"/>
Demande de prix <input type="checkbox"/>	Appel d'offres public ouvert à tous <input type="checkbox"/>
Appel d'offres public régionalisé <input type="checkbox"/>	
Dans le cas d'un contrat passé de gré à gré, les mesures du Règlement de gestion contractuelle pour favoriser la rotation ont-elles été considérées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, quelles sont les mesures concernées?	
Sinon, pour quelle raison la rotation n'est-elle pas envisageable?	
SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE	
Prénom, nom	Signature
Date	

155-06-2021

Municipalité de Guérin – Demande pour lettre d'appui pour l'agrandissement du sentier glacé éclairé et d'un sentier de raquette en parallèle

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une lettre d'appui à la Municipalité de Guérin dans le cadre de leur demande de subvention à la MRCT pour l'agrandissement du sentier glacé éclairé et d'un sentier de raquette en parallèle.

Rapport de la directrice générale

TECQ

L'étude pour la réfection et le pavage de la rue du Quai n'est pas admissible. Elle le sera en même temps que la programmation des travaux lors de la prochaine programmation donc, cela représente 15 000 \$ en moins sur notre demande initiale.

Gestion des actifs municipaux

Lorraine et Denise ont mis beaucoup de temps et d'énergie sur ce dossier. Prenez note que nous aurons plusieurs petites modifications à apporter à notre prochain budget, car nous devons séparer davantage certains postes de dépenses ex : assurance – coût pour chacun des bâtiments et des véhicules.

Distribution d'arbres gratuits

La distribution a eu lieu le vendredi 28 mai. Tout s'est très bien déroulé. À compter de 16h tous les arbres étaient remis.

Commission municipale du Québec

Suite à leur requête dans le cadre d'un audit, Lorraine a fourni tous les documents demandés. Nous pouvons nous attendre à avoir d'autres demandes dans le futur.

Hotte non-utilisée du nouveau loyer

Il a été décidé de mettre la hotte en vente sur le site « Market place ».

Demande CPTAQ – Pont pour le ministère des Transports

Étant donné que la demande est partie en retard, il est possible que les travaux soient remis à plus tard. Le délai pour l'attente d'une réponse de leur part est de 8 mois.

Formations pour l'inspecteur municipal

Lorraine a contacté Monsieur Benjamin Reid Sancy pour la formation APSAM pour la santé et sécurité au travail. Elle attend un retour d'appel.

Lorraine a contacté Monsieur Guy Robert de la MRCT concernant la formation ASP pour la santé et sécurité au travail. Elle attend un retour d'appel.

Denise a contacté Emploi Québec afin de s'informer pour obtenir une subvention pour payer les frais de formation. Il n'y a pas de formation avant septembre et ce, à l'école de Trois-Rivières. Elle est en attente d'un retour d'appel.

Projet enrochement pour la marina

Lorraine a dû envoyer une lettre au Ministère de l'environnement pour demander un délai supplémentaire soit jusqu'au 30 juin afin de permettre au biologiste de l'OBVT de remplir sa partie du dossier. Le délai a été accepté.

PG Solutions

La municipalité de Rémigny a reçu une proposition pour adhérer **gratuitement** à leur Portail de données immobilières. Ce portail permet aux Municipalités de rendre accessible à leurs citoyens et

aux tierces parties, les données foncières tels l'évaluation, les taxes et leur solde. Il permet aussi de produire les documents et l'information nécessaire aux divers utilisateurs. La municipalité n'aura pas à payer un droit d'accès annuel. Les frais d'utilisation seront facturés directement aux utilisateurs par PG Solutions et ces derniers les payeront directement à PG Solutions.

156-06-2021

Élections municipales – vote par correspondance pour les non-domiciliés

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

157-06-2021

Élections municipales – vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c.8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution

158-06-2021
Plate-forme Targa Air – Solution d'alertes interactives pour les pompiers

CONSIDÉRANT les divers problèmes au niveau du fonctionnement des pagettes ainsi que du piètre service reçu par le fournisseur actuel au courant des dernières années;

CONSIDÉRANT la réaction plus rapide aux urgences;

CONSIDÉRANT la gestion des rapports détaillés;

CONSIDÉRANT que la plate-forme est compatible avec l'ensemble des réseaux cellulaires;

CONSIDÉRANT que la plate-forme vous informe du statut de chacune des alertes envoyées aux appareils des pompiers lors d'une urgence;

CONSIDÉRANT que l'application mobile TARGA AIR vous permet d'obtenir la disponibilité de votre équipe de pompiers en temps réel;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'adhérer à la plate-forme Targa Air pour un frais unique au montant de 1 155 \$ pour l'installation, l'activation et l'intégration de la plate-forme ainsi qu'un frais mensuel variant entre 7,50 \$ et 9,95 \$ tout dépendant de la durée du contrat.

D'attendre au 18 juin avant d'adhérer à la plate-forme Targa Air, car nous sommes en attente d'une décision de la MRCT via l'ancien fournisseur.

159-06-2021

Entente intermunicipale pour le service de pagettes avec Radio Com JBM et MRC du Témiscamingue

CONSIDÉRANT les divers problèmes vécus au courant des dernières années autant au niveau du fonctionnement des pagettes qu'au niveau du service médiocre reçu de la part du fournisseur actuel, Radio Com JBM;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entreprendre les démarches nécessaires pour se retirer de l'entente avec la MRC du Témiscamingue quant aux services fournis pour les pagettes pour le service incendie de Rémigny.

Planification de la séance publique

Les membres du conseil municipal désirent plutôt organiser une rencontre avec tous les marguilliers de la Fabrique ainsi que le curé de la paroisse pour discuter du futur de l'Église et ce, selon leur disponibilité en juillet.

160-06-2021

Soumission pour l'achat de meubles pour la réception du bureau

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'achat de deux armoires 2 portes et une armoire avec classeur latéral et caisson combiné au coût de 1265.80 \$ chez Services Informatiques Logitem.

Programme d'aide pour les résidents à faible revenu qui doivent se conformer au niveau des fosses septiques, suite à la visite de l'OBVT

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil. Denise travaillera à trouver une solution à ce problème.

Rapport de la MRCT

Madame Isabelle Coderre nous donne un compte-rendu de sa rencontre à la MRCT.

- Fibre optique : Le fournisseur Vidéotron devra s'assurer que les branchements seront faits pour septembre 2022 sinon il devra faire face à des amendes. Les prix devront être beaucoup plus compétitifs.
- Une préoccupation est soulevée face à la centralisation de l'administration au niveau de la santé, car tout est géré à Val d'Or.
- Voir à demander à Denise d'aller voir sur le site de la FDT, les différents projets présentés pour donner des idées, car il y a souvent de bonnes idées de projet. Ex : salle audio, halte spéciale avec WIFI, etc.
- Nédélec est sorti de l'entente avec le Refuge du Témiscamingue en raison du service insatisfaisant.
- La MRCT a mis en place la confection de drapeaux : Le Témiscamingue, là où on vit. Chaque municipalité en recevra un gratuitement.
- Madame Claire Bolduc, la préfète, a demandé aux maires de se prononcer sur leur décision face à leur position pour les prochaines élections. Isabelle a mentionné que tout dépendait de la santé de son fils.
- En ce qui concerne le développement au niveau touristique du Lac Pian, 15 terrains seront déployés. La MRCT va nous présenter le plan d'aménagement dès que ce dernier sera disponible.

Rapport de la mairesse

- Les documents ont été signés chez le notaire pour le dossier de la virée du chemin Laforge.
- Pour ce qui est du moulin à Aubes, Isabelle a rencontré Denis Lajeunesse et ce dernier a mentionné que le terrain proposé initialement est assez grand et que la municipalité n'a pas besoin plus grand. Lorraine pourra donner l'accord au notaire pour aller de l'avant avec la signature du dossier.
- Isabelle a contacté la SQ, suite aux méfaits. Elle désire rencontrer un policier pour faire une requête citoyenne dans le dossier du problème au bout de la rue Principale. Isabelle n'a reçu aucun retour d'appel ni de visite de leur part.
- Elle a rencontré Monsieur Jocelyn Aylwin à l'égard des sentiers raquettes, skis de fond et pédestres. Monsieur Aylwin a mentionné qu'il serait nécessaire de faire l'achat de panneaux pour interdire l'accès aux motoneiges et vtt aux autres sentiers. La municipalité verra à acheter (1) panneau.

Dossier des élus

Dossier parc

Une rencontre est prévue lundi prochain à 17h.

Dossier marina

Il reste l'aménagement du terrain à faire. On pourrait y installer les deux bancs qui sont présentement le long du mur extérieur de l'école. La tonte de gazon est due. Madame Carole Laforge est

d'accord à prêter sa tondeuse. Il reste à trouver quelqu'un pour le faire.

161-06-2021

Croix Rouge – cotisation annuelle

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer un montant de 170 \$ comme cotisation annuelle pour l'entente de Services aux sinistrés couvrant la période de juillet 2021 à juin 2022.

Loyers libres à compter du 1^{er} juillet 2021

Les loyers de Messieurs Gilles Dulong et Marius Lefebvre seront libres à compter du 1^{er} juillet 2021.

162-06-2021

Insonorisation du loyer à Monsieur Gilles Dulong

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a un surplus de panneaux d'insonorisation suite à la réfection d'un autre logement

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'insonoriser le loyer de Monsieur Dulong.

163-06-2021

Réparation des moustiquaires du gazebo

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la réparation des moustiquaires du gazebo par nos travailleurs.

Date pour présentation des états financiers annuels

Deux possibilités sont offertes soit un soir dans la semaine du 21 juin ou dans la semaine du 28 juin 2021.

164-06-2021

Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

165-06-2021

Soumission pour cartes de Rémigny

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat de 2 cartes, format 8 ½ x 14 de Rémigny, soit une carte des terres agricoles de Rémigny (propriétaires et superficies) et une carte du réseau hydrographique au coût de 170 \$.

166-06-2021

Résolution pour insalubrité de la maison et de la cour du 814 rue Principale à Rémigny

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire parvenir une lettre au ministère de l'Environnement concernant l'insalubrité présente à la résidence du 814 rue Principale.

167-06-2021

Résolution à la DPJ pour inquiétudes concernant les enfants résidants au 814 rue Principale à Rémigny

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une lettre à la DPJ à l'égard des enfants vivant dans l'insalubrité de la maison et de la cour du 814 rue Principale à Rémigny et les diverses inquiétudes des citoyens face au sort réservé aux enfants.

168-06-2021

Résolution à la SQ pour les aviser d'émettre des amendes au propriétaire du 814 rue Principale pour non-respect des règlements municipaux

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une résolution à Sûreté du Québec de Ville-Marie leur demandant leur collaboration pour émettre des amendes au propriétaire du 814 rue Principale pour non-respect des règlements municipaux.

De faire parvenir une copie de la résolution à la préfète de la MRCT, Madame Claire Bolduc ainsi qu'à Monsieur Guy Abel, responsable de la Sécurité publique.

169-06-2021

Remboursement de taxes pour perçues en trop de 860.58 \$

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire un chèque au montant de 860.58 \$ à Monsieur Serge Trépanier pour le remboursement de taxes perçues en trop.

Prochaine séance du conseil

Mardi 13 juillet 2021 à 20h à la salle communautaire

170-06-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 23h00.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 21-06-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 21 JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-huit heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

171-06-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

172-06-2021

Dépôt des états financiers 2020

Le rapport financier de l'année 2020 fait par la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc a été présenté et déposé.

173-06-2021

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – parc municipal

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny autorise la présentation du projet de l'aménagement du parc municipal au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Rémigny à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas

accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de Rémigny désigne Madame Lorraine McLean, Directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

174-06-2021

Sentiers – Situation avec Monsieur Ghislain Malo

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déposer une plainte écrite par l'entremise d'une lettre à acheminer auprès de la Sûreté du Québec au nom de la municipalité de Rémigny en ce qui concerne les agissements malveillants de Monsieur Ghislain Malo.

175-06-2021

Chemin du Camping

CONSIDÉRANT les nombreuses discussions au sujet de l'état du chemin du Camping, suite à une circulation accrue d'équipements lourds en période de dégel lors de votre développement hâtif;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny n'avait pas prévu à son budget annuel de 2020 des frais additionnels pour le rechargement de chemin dans le chemin concerné;

CONSIDÉRANT que le financement provenant de la TECQ doit être programmé d'avance pour la réfection des chemins;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'advenant le cas où le propriétaire du terrain de camping accepterait de payer pour l'ajout de voyages de gravier sur le chemin concerné, alors la municipalité de Rémigny serait d'accord à payer l'entrepreneur pour étendre le tout.

Que la municipalité de Rémigny demande à son entrepreneur de faire l'entretien du chemin cet été soit au niveau du nivelage, seulement dans les endroits mous afin de replacer le chemin et de le rendre plus carrossable.

Que la municipalité de Rémigny avise le propriétaire du camping, Monsieur Yannick Vachon, qu'à l'avenir lorsque ce dernier décidera d'entreprendre l'agrandissement du terrain de camping, que les travaux se fassent en autres temps que lors de la période de dégel afin d'éviter des situations fâcheuses comme cette année.

176-06-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 20h10.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 13-07-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, située au 1304, chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 13 JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à vingt heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

177-07-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

178-07-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juin 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

179-07-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

180-07-2021

Adoption des comptes du mois de juin

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de juin au montant de quarante-cinq mille trois cent vingt-six dollars et vingt-six cents (45 326.26 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de quatre cent soixante-sept dollars et quarante-et-un cents (467,41 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille six cent sept dollars et vingt-trois cents (2 607.23 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille trois cent quatre-vingts dollars et vingt-cinq cents (11 380.25 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de mai 2021 totalisant un montant de cinq mille cinq cent sept dollars et vingt cents (5 507.20 \$) soit 1 324.82 \$ au fédéral et 4 182.38 \$ au provincial.

Correspondance

Le Reflet – Publicité pour cahier estival :

La municipalité de Rémigny a reçu une copie du Cahier Zone Estivale 2021 contenant la publicité de Rémigny.

FQM – Adhésion

La municipalité de Rémigny a reçu l'attestation d'adhésion de la Fédération Québécoise des municipalités.

Gouvernement du Québec – ministre des Transports – Programme d'aide à la voirie locale, Volet Entretien des routes locales (Grosse subvention)

La municipalité de Rémigny a reçu une lettre confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 121 476 \$ pour l'entretien de ses routes locales.

Desjardins - Ristourne

Desjardins a accordé une ristourne pour l'année 2020 au montant de 88,50 \$.

Direction du programme Jeunesse et de la protection de la Jeunesse – Réponse reçue suite à l'envoi d'une lettre provenant de la municipalité

Cette lettre mentionne qu'en vertu des règles de confidentialité de la Loi sur la Protection de la jeunesse, elle ne peut communiquer de l'information à savoir si la DPJ connaît les personnes concernées dans la lettre. Elle mentionne que si la municipalité a des inquiétudes concernant des enfants de notre communauté, il serait préférable de contacter le service de signalement au 1-800-567-6405.

Rapport de l'inspecteur municipal

Absent

181-07-2021

Adoption du projet de règlement no. 92-2021 sur la sécurité des piscines résidentielles

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement no. 92-2021 sur la sécurité des piscines résidentielles.

SECTION 1

INTERPRÉTATION

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
 1. « piscine » : un bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r.11), à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres;
 2. « piscine creusée ou semi-creusée » : une piscine enfouie, en tout ou en partie, sous la surface du sol;
 3. « piscine hors terre » : une piscine à paroi rigide installée de façon permanente sur la surface du sol;
 4. « piscine démontable » : une piscine à paroi souple, gonflable ou non, prévue pour être installée de façon temporaire;
 5. « installation » : une piscine et tout équipement, construction, système et accessoire destinés à en assurer le bon fonctionnement, à assurer la sécurité des personnes ou à donner ou empêcher l'accès à la piscine.

SECTION II

CONTRÔLE DE L'ACCÈS

2. Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

3. Sous réserve de l'article 6, toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès.

4. Une enceinte doit :

1. Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
2. Être d'une hauteur d'au moins 1,2m;
3. Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Lorsque l'enceinte est formée par une clôture à mailles de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm, toutefois, si des lattes sont insérées dans les mailles, leur largeur peut être supérieure à 30 mm, mais elles ne peuvent permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 30 mm de diamètre.

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvue d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte. Toutefois, un tel mur peut être pourvu d'une fenêtre si elle est située à une hauteur minimale de 3 mètres par rapport au sol du côté intérieur de l'enceinte, ou dans le cas contraire, si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

5. Toute porte aménagée dans une enceinte doit avoir les caractéristiques prévues à l'article 4.

Toute porte visée au premier alinéa doit aussi être munie d'un dispositif de sécurité passif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif peut être installé soit du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, soit du côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol.

6. Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 m en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 m ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant ;
2. Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5;
3. À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5.

7. Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Les conduits reliant l'appareil à la piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Malgré le premier alinéa, peut être situé à moins d'un mètre de la piscine ou de l'enceinte tout appareil lorsqu'il est installé :

1. À l'intérieur d'une enceinte ayant les caractéristiques prévues aux articles 4 et 5;
2. Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil et qui a les caractéristiques prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa de l'article 4;
3. Dans une remise.

Doit également être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte, toute structure ou équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi ou l'enceinte. Cette distance minimale s'applique à une fenêtre située à moins de 3 m du sol, sauf si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.

8. Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à la piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement.

SECTION II.1

PLONGEOIR

- 8.1 Toute piscine munie d'un plongeoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 « Piscines résidentielles dotées d'un plongeoir – Enveloppe d'eau minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales résultant d'un plongeon effectué à partir d'un plongeoir » en vigueur au moment de l'installation.

SECTION III

PERMIS

9. Dans le but d'assurer le respect des normes édictées par le présent règlement, un permis délivré par la municipalité locale sur le territoire de laquelle seront effectués les travaux est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, pour installer un plongeoir ou pour ériger une construction, donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

La personne qui a obtenu un permis pour installer une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions.

Pendant la durée des travaux, la personne à qui est délivré le permis prévu au premier alinéa doit, s'il y a lieu, prévoir des mesures temporaires visant à contrôler l'accès à la piscine. Ces mesures tiennent lieu de celles prévues à la section II pourvu que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.

SECTION IV

APPLICATION

10. Le présent règlement s'applique à toute nouvelle installation installée à compter du 1^{er} juillet 2021. Toutefois, le deuxième alinéa de l'article 4, le quatrième alinéa de l'article 7 et l'article 8.1 ne s'appliquent pas à une nouvelle installation acquise avant cette date, pourvu qu'une telle installation soit installée au plus tard le 30 septembre 2021.

Il s'applique aussi à toute installation existant avant le 1^{er} juillet 2021, à l'exception du deuxième alinéa de l'article 4, du quatrième alinéa de l'article 7 et de l'article 8.1. Une telle installation existant avant le 1^{er} novembre 2010 doit être conforme aux dispositions applicables du présent règlement au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

La réinstallation, sur le même terrain, d'une piscine visée au deuxième alinéa n'a pas pour effet de rendre applicables le deuxième alinéa de l'article 4, le quatrième alinéa de l'article 7 et l'article 8.1 à l'installation comprenant cette piscine. Toutefois, lorsqu'une telle piscine est remplacée, l'installation existante doit alors être rendue conforme à ces dispositions.

SECTION V

DISPOSITIONS PÉNALES

11. Le propriétaire de piscine qui contrevient à une disposition du présent règlement est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 700 \$. Ces montants sont respectivement portés à 700 \$ et 1 000 \$ en cas de récidive.

La municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) pourra intervenir pour faire enlever la piscine et ses accessoires si la conformité au règlement n'est pas respectée.

Pour l'application de ce règlement, la municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) peut entrer sur tout terrain entre 7h et 21h.

SECTION VI

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 13 juillet 2021
Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 13 juillet 2021.

Isabelle Coderre, Mairesse

Lorraine McLean,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 8 juin 2021

Adoption du règlement le 13 juillet 2021

Avis public à 2 endroits dans la municipalité le 14 juillet 2021

182-07-2021

Adoption du projet de règlement no. 93-2021 Procédure pour le traitement des plaintes

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement no. 93-2021 sur la procédure pour le traitement des plaintes.

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

1. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la Municipalité de Rémigny dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la Municipalité de Rémigny dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM et 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM et 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

2. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

3. Fonctionnaire responsable

Le directeur général de la Municipalité de Rémigny est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM et 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur, le Maire(esse) assume cette responsabilité. Le directeur général peut également déléguer la responsabilité de traiter une plainte.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@municipaliteremigny.qc.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publiques ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

4. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt :
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la LCV et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les plaintes et les manifestations d'intérêt soient inscrites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM et à la LCV;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM et à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou spécialiste mandaté par la FQM lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la FQM;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi, lorsque applicable, dans les délais prévus au CM et à la LCV.

5. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle (il) est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la Municipalité de Rémigny.

6. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un fournisseur unique si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la Municipalité de Rémigny et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

7. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Municipalité de Rémigny.

Isabelle Coderre, Mairesse

Lorraine McLean,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 8 juin 2021

Adoption du règlement le 13 juillet 2021

Avis public à 2 endroits dans la municipalité le 14 juillet 2021

Rapport de la directrice générale

Visite et demandes de Monsieur Ghislain Malo

Madame McLean a rencontré Monsieur Ghislain Malo le 10 juin dernier concernant le sentier de raquettes et skis de fond. Ce dernier demande à la municipalité de faire l'achat de (4) panneaux mentionnant l'interdiction de VTT, motoneiges et motocross de circuler sur les autres sentiers. Ces panneaux seraient installés aux (4) entrées donnant accès aux autres sentiers à partir du sentier des pins rouges.

183-07-2021

Achat de panneaux pour les sentiers

Considérant l'importance d'interdire l'accès aux VTT, motoneiges et motocross dans les autres sentiers

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE procéder à l'achat de (4) panneaux « Interdiction aux VTT, motoneiges et motocross de circuler »

Monsieur Ghislain Malo a aussi fait une demande pour obtenir l'aide des employés municipaux pour faire l'installation de (13) panneaux indiquant « Vous êtes ici » ainsi que les (2) panneaux qui seront placés à chacune des entrées.

184-07-2021

Demande d'aide pour faire l'installation des panneaux dans les sentiers

Considérant le travail ardu pour faire l'installation de divers panneaux de signalisation dans les sentiers

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre aux employés municipaux de prêter main forte à Monsieur Malo pour faire l'installation des panneaux de signalisation sur les sentiers et ce, selon leurs disponibilités.

Visite de l'assurance MMQ

Le 23 juin dernier, la municipalité de Rémigny a reçu la visite du représentant de l'Assurance Mutuelle de la MMQ. Ce dernier a fait la tournée de tous les bâtiments municipaux. Une fois les données compilées, il nous reviendra avec un rapport détaillé.

Rénovations des loyers

Bellehumeur Électrique est venu faire l'installation des hottes de poêle le 21 juin dernier ainsi que des thermopompes dans les loyers les 6 et 7 juillet 2021.

Cas problématique

Lorraine a investi beaucoup de temps à la rédaction de lettres à la DPJ, ministère de l'Environnement et Sécurité du Québec, contact avec le service incendie, et le visionnement de la caméra.

États financiers

Suite à l'adoption des états financiers pour l'année 2020, Lorraine a procédé à la transmission en ligne au MAMH.

OBVT – inspection des fosses septiques

Lorraine a mis beaucoup de temps à effectuer des recherches dans les dossiers des citoyens pour fournir l'information à l'OBVT en prévision de l'inspection des fosses septiques.

185-07-2021

Embauche – agente de promotion touristique

Considérant que le poste d'agente de promotion touristique a été publié de différentes façons soit par le publipostage, sur le site Emploi Québec, et sur Facebook;

Considérant que la municipalité a reçu seulement un curriculum vitae;

Considérant que la personne qui a appliqué sur le poste, répond adéquatement aux exigences du poste;

Considérant que la municipalité de Rémigny a reçu l'acceptation de la subvention d'Emploi Canada pour payer le salaire;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'embauche d'Amy Savignac à titre d'agente de promotion touristique, et ce, pour une période de 8 semaines.

Programme d'aide financière des bâtiments municipaux (PRABAM)

Une somme de 5 013 018 \$ sera réparti entre 60 municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue pour aider les municipalités à réaliser des travaux d'amélioration de leurs infrastructures municipales et communautaires. Ce programme permettra de soutenir la vitalité économique et sociale dans les municipalités de 5 000 habitants et moins. Le PRABAM se veut un outil complémentaire aux programmes existants tels que la TECQ et le RÉCIM. Bonne nouvelle ! La municipalité de Rémigny recevra un montant de 75 000 \$. Nous avons jusqu'en 2023 pour dépenser cette subvention. Il restera à discuter de la planification et possiblement d'un prêt temporaire.

TECQ 2019-2023

Le gouvernement du Québec a annoncé une bonification du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) de 496 M \$. Bonne nouvelle ! La municipalité de Rémigny recevra un montant additionnel de 153 659 \$. Ce montant sera versé au courant des (3) prochaines années et ce, en part égale, à compter du 15 mars 2022.

Réparation de la thermopompe du bureau

Lorraine a profité du fait que Bellehumeur Électrique était sur place à Rémigny pour venir faire la réparation de la thermopompe du bureau.

186-07-2021

Covid-19

Considérant le fait que la municipalité de Rémigny a reçu un montant lui permettant de s'équiper en raison de la pandémie;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'achat de (4) plexiglass pour installer sur les bureaux des employés au coût spécial de 165 \$ chacun au lieu de 239 \$.

Double vocation

Lorraine a préparé et envoyé les lettres de demandes pour connaître le nombre de voyage de bois en prévision de faire la demande de subvention Double vocations.

187-07-2021

Club de Motoneige du Témiscamingue – Demande de renouvellement pour les traverses des routes municipales pour la saison 2021-2022

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler l'entente pour les traverses de routes municipales pour la saison 2021-2022.

188-07-2021

MRC de Témiscamingue – Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue a pour objectif de s'assurer que toutes les municipalités disposent des ententes intermunicipales nécessaires afin de mobiliser les ressources requises pour atteindre la force de frappe sur le territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie notamment des moyens reconnus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire se prévaloir des articles 569 (RLRQ, chapitre C-19) et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services sur le territoire des parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue.

Refuge pour animaux du Témiscamingue : Plan de pérennisation du refuge et optimisation des services aux municipalités et engagement des municipalités par résolution

Une séance d'information sera organisée pour le secteur Nord à la salle communautaire de Guérin les 3 et 5 août 2021 de 19h à 21h. Lorraine fera parvenir le doodle à chacun des élus afin que ceux-ci puissent répondre.

189-07-2021

Administrateur pour Revenu Québec

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière pour la municipalité de Rémigny

Soit autorisée

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

En conséquence, les conseillers de la municipalité de Rémigny apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Isabelle Coderre, Mairesse
Rémigny, 15 juillet 2021

Carole Coderre, Conseillère, poste #1
Rémigny, 15 juillet 2021

Jacqueline Goulet, Conseillère, poste #2
Rémigny, 15 juillet 2021

Cathy Bruneau, Conseillère, poste #3
Rémigny, 15 juillet 2021

Sylvie Dulong, Conseillère, poste #4
Rémigny, 15 juillet 2021

Carole Laforge, Conseillère, poste #5
Rémigny, 15 juillet 2021

Simon Daoust, Conseiller, Poste #6
Rémigny, 15 juillet 2021

Étant donné que tous les conseillers de la municipalité de Rémigny qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 15 juillet 2021. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Rémigny et en fait partie intégrante.

190-07-2021

Administrateur pour Agence du Revenu du Canada

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière pour la municipalité de Rémigny

Soit autorisée

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Canada;
- À gérer l'inscription de l'entreprise « Municipalité de Rémigny;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu du Canada détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu du Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

En conséquence, les conseillers de la municipalité de Rémigny apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Isabelle Coderre, Mairesse

Rémigny, 15 juillet 2021

Carole Coderre, Conseillère, poste #1
Rémigny, 15 juillet 2021

Jacqueline Goulet, Conseillère, poste #2
Rémigny, 15 juillet 2021

Cathy Bruneau, Conseillère, poste #3
Rémigny, 15 juillet 2021

Sylvie Dulong, Conseillère, poste #4
Rémigny, 15 juillet 2021

Carole Laforge, Conseillère, poste #5
Rémigny, 15 juillet 2021

Simon Daoust, Conseiller, Poste #6
Rémigny, 15 juillet 2021

Étant donné que tous les conseillers de la municipalité de Rémigny qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 15 juillet 2021. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Rémigny et en fait partie intégrante.

191-07-2021

Recueil LE RÈGLEMENT MUNICIPAL / PFD Avocats

CONSIDÉRANT QUE le recueil LE RÈGLEMENT MUNICIPAL produit par PFD Avocats se veut un instrument de référence pratique pour tous les élus(es), gestionnaires et officiers municipaux, ainsi que pour les praticiens du droit œuvrant dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT QUE le recueil est mis à jour annuellement en fonction de l'évolution législative et jurisprudentielle du droit municipal québécois, en plus de recevoir au minimum deux nouveaux projets de règlement répondant aux besoins évolutifs des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les sujets traités seront très utiles pour les besoins de notre municipalité soit les principes de rédaction d'un règlement, l'adoption d'un règlement, l'exécution d'un règlement, le contrôle judiciaire de la légalité des règlements, certains règlements particuliers ainsi que plus de 70 modèles de règlements;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau
Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'acquisition de ce recueil avec un coût d'abonnement de 310 \$ plus les frais d'une mise à jour annuelle (incluant 2 nouveaux règlements) au montant de 210 \$.

Rapport de l'agente de promotion touristique

Amy Savignac nous donne un compte-rendu des travaux faits depuis son arrivée en poste.

Elle aimerait ramener les rassemblements de jeunes autour d'un bon feu de camps comme cela existait dans le passé. Pour se faire, il faudrait procéder à l'achat d'un foyer extérieur avec cheminée. Elle nous présente trois soumissions. Le choix s'arrête sur un foyer extérieur à bois mistral de la compagnie MFP.

192-07-2021

Achat d'un foyer extérieur avec cheminée

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat du foyer extérieur à bois mistral de la compagnie MFP au coût total de 546.71 \$.

Amy Savignac prévoit organiser une rencontre avec les jeunes âgés entre 12 ans et 20 ans afin de savoir ce que la municipalité pourrait accomplir pour faire grandir leur sentiment d'appartenance envers Rémigny. Un goûter sera organisé lors de cet occasion.

193-07-2021

Budget pour goûter

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE remettre un budget de 100 \$ pour permettre à Amy Savignac de faire l'achat de croustilles, pizzas, desserts, rafraîchissements pour la rencontre avec les jeunes.

194-07-2021

Instagram

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE s'abonner gratuitement à Instagram afin de faire connaître davantage les attraits de notre belle municipalité. Un lien pourrait être ajouté à notre nouveau site internet.

Compte-rendu de l'agente de promotion (suite)

Amy Savignac nous parle de son idée de faire des capsules vidéo de nos attraits touristiques tels que l'église, la marina, etc. Elle nous parle également de son idée d'interroger la population afin de connaître ce qu'ils aiment de leur village. Ces capsules pourraient aussi être mises sur notre nouveau site internet.

Mademoiselle Savignac a également mentionné qu'elle aimerait prendre des photos de citoyens portant les vêtements promotionnels de la marina et de la municipalité de Rémigny pour en faire la promotion.

Ensuite, elle nous a parlé d'idées d'activités qu'elle aimerait voir mettre en place à Rémigny par exemple une fête d'hiver, d'apporter du sang neuf à la fête de Rémigny, de prévoir un coin lecture à l'intérieur de la bibliothèque municipale et de mettre en place un quai spécifiquement réservé aux pêcheurs.

Rapport de la chargée de projets

L'inauguration de la marina est prévue pour le dimanche 5 septembre lors du congé de la fête du Travail. Pour se faire, nous avons 2 500 \$ en subvention du volet 3 pour faire la promotion de l'événement.

Concernant le dossier de la maison des aînés, il n'est pas obligatoire de bâtir une maison comme le modèle suggéré par Madame Marguerite Blais. Il serait bon de prévoir une rencontre avec la préfète de comté, Madame Claire Bolduc, afin de savoir si elle appui le projet afin que Rémigny ait sa propre maison des aînés. Par la suite, une rencontre avec Madame Caroline Roy du CISSAT et une rencontre avec Monsieur Pierre Dufour, ministre pour mettre le tout en place.

Au niveau du triphasé à Rémigny, Madame Isabelle Coderre approche la préfète pour organiser une rencontre.

Madame Denise Plourde nous annonce qu'Amy Savignac, l'agente de promotion touristique, travaille présentement sur le recensement. Elle demande que les frais de déplacements d'Amy soient payés.

195-07-2021

Frais de déplacement pour l'agente de promotion touristique

CONSIDÉRANT QU'Amy aura à se déplacer au niveau de ses fonctions;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE défrayer les frais de déplacement à Amy à l'égard de ses fonctions en tant qu'agente de promotion touristique. Pour se

faire, Lorraine lui remettra un formulaire à remplir pour ses frais de déplacements.

Madame Denise Plourde nous mentionne qu'il serait important d'ériger une entente intermunicipale afin de profiter des subventions disponibles à cet effet. Par exemple, nous pourrions partager les coûts de formation de nos inspecteur municipaux soit de Guérin et de Rémigny.

Compensations pour l'utilisation de son véhicule personnel ainsi que de ses outils personnels – journalier

Ce point est remis à la prochaine réunion. Entretemps, Lorraine approchera Denis pour lui demander ce qu'il veut.

196-07-2021

Offre d'achat pour l'équipement de la scierie Foresterie des Quinze

Par l'intermédiaire de Monsieur Gilles Vallée, la compagnie Machinerie STAR Inc. a démontré de l'intérêt pour faire l'achat des équipements de la scierie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire se départir des équipements provenant de la scierie Foresterie des Quinze;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Machinerie STAR Inc. est intéressé à en faire l'achat pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE vendre l'équipement de la scierie pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

DE demander à Alain de vérifier la liste d'équipement apparaissant sur le bon de commande afin de s'assurer que le tout est complet;

DE lui faire parvenir une facture pour le montant;

DE spécifier que la municipalité de Rémigny désire un dépôt de 5 000 \$ sur réception de la facture;

DE spécifier que le solde de la facture doit être payé à la prise de possession de l'équipement.

197-07-2021

Dépenses du loyer #1302

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à la peinture du loyer ainsi que des travaux nécessaires en prévision de la prochaine location.

Programme d'aide pour les résidents à faible revenus qui doivent se conformer au niveau des fosses septiques, suite à la visite de l'OBVT

Ce point est remis à la prochaine réunion.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre nous avise qu'il n'y aura pas de table des maires en juillet.

Au niveau de la santé, le CISSAT fait des démarches pour trouver des moyens pour former de nouvelles infirmières pour combler un manque dans le domaine de la santé.

Un budget de 200 000 \$ a été voté pour faire la publicité dans le but de faire connaître le Témiscamingue.

Le dossier d'Onimiki, le nouveau mini barrage hydro-électrique avance tranquillement.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'elle a rencontré dernièrement Monsieur Arnaud Warolin ainsi que la préfète, Madame Claire Bolduc, qui désirent la rencontrer pour discuter du projet triphasé à Rémigny.

Madame Coderre mentionne qu'elle a eu une discussion avec Madame Josée Dubeau concernant l'existence d'un règlement municipal spécifiant le prix de vente au pied carré pour la vente d'un terrain. Si le règlement n'est pas respecté, la municipalité pourrait se retrouver dans l'embarras.

La mairesse nous fait un compte-rendu de la rencontre avec notre parrain de la SQ, l'agent Francis Aumond. Le but était de trouver une façon de trouver une solution pour libérer les citoyens de la présente situation avec nos troubleurs de paix.

198-07-2021

FQM – Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages de joindre la mutuelle de la FQM, tels que la gestion complète de tous nos dossiers CNESST, la visite de prévention et accompagnement d'un expert en prévention SST, l'accès illimité à des services-conseils téléphoniques en prévention de risques SST, les formations SST sur le site web LeCampus SST, l'accès à la plateforme MEDIAL+ qui permet de gérer efficacement toutes nos activités en SST en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 499,05 \$;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité de Rémigny.**

199-07-2021

FQM – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Madame Lorraine McLean, et, Madame Isabelle Coderre, ou Madame Sylvie Dulong, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Madame Lorraine McLean soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents.

200-07-2021

Comité des activités estivales du Camping Rémigny AY

CONSIDÉRANT QUE le comité des activités estivales du Camping Rémigny AY désire offrir aux campeurs des boissons alcoolisées et rafraîchissantes lors de ses événements spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité des activités estivales du Camping Rémigny AY a obtenu l'accord des propriétaires, Madame Annie Leclerc et Monsieur Yanick Vachon;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le comité des activités estivales du Camping Rémigny AY à faire la vente de bières et cocktails sur le terrain du Camping AY à Rémigny, le tout en prévision de leur demande auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec pour obtenir un permis de réunion;

D'autoriser le comité des activités estivales du Camping Rémigny AY à tenir des événements spéciaux aux dates et aux heures suivantes : 24 juillet 2021 de 19h30 à 22h; 7 août 2021 de 19h30 à 22h; 21 août 2021 de 12h00 à 18h; et le 4 septembre 2021 de 12h00 à 22h.

201-07-2021

Prix des articles promotionnels de la municipalité

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'apporter une baisse de 25 % sur la vente de tout le reste des articles promotionnels à l'effigie de la municipalité.

202-07-2021

Vente de 50 chaises au comité d'activités estivales

CONSIDÉRANT QUE la fin de semaine dernière, le comité a dû louer 50 chaises provenant du Centre récréatif pour apporter au Camping Rémigny AY;

CONSIDÉRANT QUE le comité prévoit organiser d'autres événements de ce genre au terrain de camping;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE vendre au comité d'activités estivales du Camping Rémigny, un nombre de 50 chaises au coût de 5 \$ chacune pour un montant global de 250 \$. Ils viendront les chercher jeudi soir.

203-07-2021

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 16 août 2021 à 18h00 à la salle communautaire.

204-07-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 23h59.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 16-08-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, située au 1304, chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 16 AOÛT DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

205-08-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

206-08-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

207-08-2021

Adoption des comptes du mois de juillet

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de juillet au montant de soixante-six mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quatorze cents (66 285,74 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de quatre cent quatre-vingt-un dollars et trente-trois cents (481,33 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit) ainsi qu'un montant de six cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-huit cents (689,58 \$) tel que présenté (Revenu Québec – Remboursement sommaire 1);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cent quarante-et-un dollars (2 141,00 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-huit cents (18 495,88 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de juin 2021 totalisant un montant de quatre mille deux cent quarante-deux dollars et vingt-et-un cents (4 242,21 \$) soit 1 079,85 \$ au fédéral et 3 162,36 \$ au provincial.

Correspondance

208-08-2021

Barbe-Broue – Caisse de 24 du Témiscamingue – 2^e édition :

Barbe-Broue désire tenter à nouveau l'expérience pour Noël 2021. Il demande si la municipalité de Rémigny désire faire partie de l'aventure encore cette année. Désirons-nous modifier notre texte ou encore changer notre image? Ceci ne représente aucun frais pour les municipalités participantes. Il est possible d'avoir un breuvage non alcoolisé, une bière 0,5 % ou une bière. Nous devons faire parvenir nos changements d'ici vendredi le 15 octobre 2021.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE tenter à nouveau l'expérience pour Noël 2021 tout en conservant l'image que nous avons présentement. Nous désirons que ce soit une bière tout comme l'an passé. Pour ce qui est du texte, il serait bon de vérifier si ce dernier convient encore pour cette année.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Pour donner suite à la lettre que la municipalité de Rémigny a fait parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nous avons reçu une réponse écrite de la part du Ministère nous mentionnant que les éléments mentionnés dans notre lettre sont sous réglementation municipale

et que le ministère n'intervient habituellement pas dans ce genre de dossiers puisqu'ils sont liés à une résidence privée. Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées indique très clairement qu'il est du devoir des municipalités de faire appliquer ce règlement. Le ministère nous propose de réaliser une inspection conjointe avec notre inspecteur municipal pour vérifier l'émission de contaminant à l'environnement ou le risque de contamination du cours d'eau.

Il a été mentionné de vérifier auprès de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord comment cette dernière s'est prise pour régler un cas similaire.

209-08-2021

Dossiers problématiques pour non-respect des règlements municipaux

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à Madame Lorraine McLean de vérifier auprès de notre avocat quelles sont les prochaines étapes à enclencher afin de faire respecter nos règlements municipaux.

Carte postale reçue de la part de campeurs

La municipalité de Rémigny a reçu une carte postale de la part d'un couple de campeurs qui a utilisé le camping municipal, nous remerciant du bel accueil.

Rapport de l'inspecteur municipal

Ponceaux

L'installation des ponceaux est remise à lundi prochain, car Monsieur Mario Gaudet est pris ailleurs cette semaine.

Copeaux pour chauffage biomasse

C'est terminé pour cette année donc tout est prêt pour l'hiver prochain.

Loyers

Celui à Marius est prêt à louer. Celui à Gilles est presque terminé de peindre.

Biomasse

Monsieur Gilles Laplante doit revenir au début de septembre pour travailler sur l'installation de la nouvelle vis. Ce dernier est parti avec les râteaux pour s'assurer que ces derniers soient adéquats pour le nouveau système.

Fournaise de l'école

Dossier à suivre

Rapport de la directrice générale

Bois de chauffage (biomasse)

Monsieur Claude Paquette a fait la remarque à Madame McLean qu'il reste encore beaucoup de bois de chauffage que la municipalité de Rémigny avait acheté il y a (2) ans pour faire les

copeaux pour la biomasse. Il reste environ $\frac{3}{4}$ d'une remorque de boudeaux. Le bois acheté l'an passé n'a pas été touché encore. Il sera mis en copeaux l'an prochain. Madame McLean demande si le conseil municipal désire vendre le reste du bois en longueur au coût de 40,00 \$ la corde.

210-08-2021

Vente de bois de chauffage en longueur

À la suite des recommandations faites de la part de la directrice générale

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mettre en vente le reste du bois de chauffage, vendu en longueur au coût de 40 \$ / la corde;

D'afficher le tout dans la prochaine parution du journal local;

DE demande aux intéressés de contacter Monsieur Claude Paquette, l'inspecteur municipal.

211-08-2021

ASQ – Consultants – régime d'assurance collective

Cette compagnie est prête à nous offrir un régime d'assurance collective avec plan de retraite. Elle désire savoir si le conseil municipal a de l'ouverture à cet effet avant d'entreprendre des démarches pour nous préparer une proposition.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander une soumission pour un régime d'assurance collective auprès de la compagnie ASQ – Consultants seulement si le tout est gratuit.

Dossier Martin Brochu

Étant donné qu'il n'est plus à l'emploi de la municipalité de Guérin, celle-ci ne peut plus nous facturer comme avant pour les analyses d'eau. Pour ce faire, la municipalité de Rémigny a dû l'employer comme employé de Rémigny. Martin vient avec son véhicule personnel et non avec le camion de Guérin.

Rencontre avec Vital de l'OBVT

Pour l'installation d'une fosse septique...

- Cela prend un plan d'ingénieur
- Avec celui-ci, l'inspecteur municipal est en mesure de délivrer un permis
- Avant de remblayer, le client doit faire valider par la municipalité (inspecteur municipal). Si ce dernier n'a pas les compétences pour le faire alors l'ingénieur peut se rendre sur place pour valider que les travaux ont bien été exécutés.

- Par la suite, l'inspecteur municipal ou l'ingénieur doit remplir un rapport tel que construit.
- Ce rapport devra être mis dans le dossier de matricule du client

Il a donné un exemple d'un citoyen qui venait de faire installer une nouvelle installation septique chez lui et qui n'est pas conforme. Étant donné que personne n'est venu vérifier le travail fait avant que ce dernier fasse le remblayage, il n'a pas été avisé qu'il ne respectait pas la distance de 3 mètres des arbres.

Il a mentionné que la majorité des résidences ont des installations ordinaires (classiques ou modifiées). Elles ne sont pas conformes car elles ont toutes des tuyaux de sortie et elles ne peuvent en avoir.

Tandis que les citoyens qui ont des systèmes (BioFlo, Ecoflo, Bionet) sont munis de champ de polissage avec filtre à sable classique donc ils peuvent avoir un tuyau de sortie (de déversement).

L'OBVT a presque terminé sa tournée. Plus de 25 résidences ont été visitées cette année.

Les fosses septiques de métal sont non conformes car elles rouillent.

Les puisards sont interdits.

Les fosses de rétention sont acceptées seulement si c'est la toilette qui se déverse (aucune eau de vaisselle, eau de douche, eau du bain, eau lavage linge). C'est étanche et doit être vidé chaque année.

Il a également mentionné qu'il y a certains citoyens qui n'ont aucune installation septique. Encore une fois, il a donné un exemple.

Il a aussi mentionné l'importance de faire vider les (2) couverts de la fosse septique. Pour les résidences, les fosses doivent être vidées aux 2 ans et pour les chalets/saisonniers aux (4) ans.

En plus de la vérification des fosses septiques, l'OBVT vérifiait si les distances exigées étaient respectées par exemple entre le puits et la fosse septique. L'OBVT vérifiait également si tout était respecté au niveau des bandes riveraines – 50 mètres.

Il a été souligné l'importance d'avoir un bon suivi sur les vidanges des fosses septiques. La meilleure façon est que la municipalité paie la facture d'Abivac, ensuite refacture le client sur son compte de taxes.

Vital a également discuté de l'Écoprêt. Ce sont les municipalités qui défrayent les coûts d'installation septique et le montant est réparti sur le compte de taxes du citoyen concerné avec un faible pourcentage d'intérêt. La municipalité de Kipawa a utilisé ce moyen.

Il a aussi mentionné que la compagnie Abivac est beaucoup plus professionnelle que Lauzon et donne un meilleur suivi des dossiers.

Quelqu'un a mentionné que nous aurions sans doute un meilleur prix si la municipalité fait affaire avec le même contracteur pour faire toutes les fosses septiques.

UQAT – échantillonnage d'argile

Certains étudiants de l'UQAT sont venus prendre des échantillonnages d'argile (environ ½ kg) à Rémigny aujourd'hui. Le tout dans le but de faire une étude pour utiliser l'argile dans la confection de ciment écologique. Madame McLean leur avait permis de faire l'échantillonnage.

MMQ – Mutuelle des Municipalités – Commande d'agendas pour 2022

Madame Lorraine McLean a placé la commande pour 12 agendas pour l'année 2022. Elles devraient arriver au mois d'octobre.

Ponceau à changer sur le chemin de la Source

Lorraine a discuté avec Alain Filteau concernant cette problématique. Il lui a suggéré de vérifier auprès de Transport Beulé et demandé un prix pour l'achat d'un ponceau seulement ainsi que l'achat d'un ponceau avec l'installation comprise. Lorraine attend une soumission de leur part.

Rapport de l'agente de promotion touristique

Amy nous a donné un compte-rendu des dossiers qu'elle a fait pendant son séjour parmi nous.

- Montage d'un vidéo avec l'historique de l'église de Rémigny
- Montage d'un document avec l'historique de l'église de Rémigny
- Recensement et statistique – pas eu beaucoup de temps pour travailler sur ces derniers
- Rencontre des jeunes – planification et organisation malgré le fait que personne ne s'est présenté. Amy verra à les questionner individuellement.
- Recherches et travail sur l'inauguration de la marina, contact avec Paquin pour la réservation d'autobus, c'est accepté.
- Articles promotionnels (marina et municipalité) - prise de photos, mettre le tout sur Instagram, mettre les photos sur Facebook, inventaire, contrat avec le magasin général
- Planification et inventaire des sites, tout en prévision de l'an prochain
- Visionnement des caméras de la marina
- Sacs pour nouveaux arrivants – Amy n'a pas eu le temps de les faire
- Elle termine son emploi vendredi. Elle mentionne qu'il faut une personne du CEGEP pour pourvoir ce poste et souligne l'importance d'identifier les priorités et d'y aller avec un projet à la fois.

212-08-2021

Guide Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une lettre d'insatisfaction à Tourisme Abitibi-Témiscamingue à l'égard des multiples erreurs apparaissant dans le guide.

213-08-2021

Plan de pérennisation du refuge pour animaux du Témiscamingue et optimisation des services aux municipalités et engagement des municipalités par résolution

Les membres du conseil municipal refusent d'adhérer à cette entente pour cette année et préfèrent attendre de voir le déroulement.

Inauguration de la marina

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la tenue de l'inauguration de la marina qui se tiendra le dimanche 5 septembre prochain.

Centre des Femmes

Le Centre des Femmes a demandé à la mairesse, Madame Isabelle Coderre, d'écrire un article par rapport aux femmes en politique.

Rapport de la mairesse 2020

Madame Isabelle Coderre nous fait la lecture de son rapport pour l'année financière 2020.

214-08-2021

Rapport de la mairesse 2020

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le rapport de la mairesse 2020;

D'envoyer par envoi postal, une copie du rapport de la mairesse 2020 à chaque domicile de Rémigny.

Rencontre avec Monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier concernant les lots intra-municipaux et l'entente de délégation

Définition d'un lot intra-municipal : Lot qui appartient au gouvernement dont la municipalité possède le droit d'aller couper du bois selon les normes gouvernementales en vigueur.

Les lois sont de plus en plus exigeantes et difficiles à comprendre, même pour lui, qui y travaille depuis de nombreuses années.

Entente de délégation

1. Afin qu'une entente de délégation soit valide, la municipalité doit procéder à sa certification dont le coût estimé s'élève à 4 \$/tonne.
2. Le gouvernement exige qu'un inventaire des données depuis les 15 dernières années soit fait. Le coût s'élève entre 10 000 \$ et 15 000 \$. Pour Rémigny ceci représente la dernière année plus les 14 dernières années que nous étions jumelés avec Angliers.
3. Au niveau du RADF, des ponceaux plus gros qu'auparavant seront nécessaires et ce, basés maintenant selon le niveau de débit d'eau.
4. Il faut également tenir compte des coûts reliés à l'aménagement des lots selon le Calcul de Possibilité Forestière. Pour regarnir 2 hectares par an, soit 2 000 plants/an, le coût estimé à 3,00 \$/plant équivaut à 6 000 \$. À ce montant, on y ajoute les frais de transport, les frais de location de « lift » pour les débarquer, plus les coûts rattachés au retour des caissettes aux pépinières.

À ceci, s'ajoute le débroussaillage avec technique incluse. Par exemple pour 2 hectares par an, au coût de 2 138 \$/ha équivalant à 4 276 \$ par année.

On y ajoute également les frais de scarifiage. Pour 3 hectares par année, le déblaiement pelle-peigne est de 1 563 \$/ha, ce qui représente un total de 4 689 \$.

5. Il faut également tenir compte de l'aménagement intensif dont l'objectif est de 9.5 % du territoire, avec un minimum de 5 %. Tous ces coûts sont aux frais de la municipalité. Il n'y existe plus de subventions disponibles à cet effet.
6. Ensuite, s'ajoute tous les frais reliés à l'administration forestière soit le PAFIT, PAFIO, Demandes de mesurage, Demandes annuelles, Rapports, Bilans, etc. Seul le coût relatif au PAFIT est de 1 600 \$. Tous ces frais pour établir les documents exigés par le gouvernement.

Un nouveau règlement concernant les milieux humides entrera bientôt en vigueur. Par exemple, dans l'optique de vouloir traverser un ruisseau sur un lot privé, le propriétaire du terrain devra demander la permission au gouvernement pour y construire un pont. Donc il deviendra de plus en plus difficile et coûteux d'atteindre des talus d'arbres placés à l'écart.

En plus des coûts élevés présentés, il faudra tenir compte du fait que ceci exigera beaucoup de temps et de planification. Il faudra 1 ou 2 conseillers qui s'approprient du dossier et pour donner le suivi.

Monsieur Éthier nous suggère d'écrire une lettre au ministère leur mentionnant qu'en dépit de la Covid-19, la municipalité n'a pu rien faire depuis les dernières années, et qu'étant donné la tenue de l'élection municipale à l'automne, plusieurs postes seront à combler. Pour ces raisons, la municipalité de Rémigny désire faire la demande d'une année sabbatique auprès du ministère.

215-08-2021

Demande à acheminer au ministère concernant l'entente de délégation

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au ministère, par l'entremise d'une lettre, une année sabbatique en ce qui concerne l'entente de délégation.

216-08-2021

Compensation pour le journalier pour l'utilisation de son véhicule personnel

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ne pas payer les frais de kilométrage au journalier sauf si ce dernier se déplace à l'extérieur de Rémigny sous forme de frais de déplacement avec le formulaire à cet effet.

217-08-2021

Compensation pour le journalier pour l'utilisation de ses outils personnels

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à l'inspecteur municipal ainsi qu'au journalier de nous préparer une liste d'outils qui sont nécessaires au bon fonctionnement de leur travail;

DE demander au journalier de nous faire parvenir une facture détaillée lorsqu'il s'agit d'un outil personnel qu'il a dû utiliser dans le cadre de ses fonctions.

218-08-2021

Meubles de l'école et de la municipalité ne servant pas remis à l'Encan pour la Fabrique

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre à l'Encan pour amasser des fonds pour la Fabrique les meubles situés au sous-sol de l'école ainsi que dans une des classes en haut qui ne servent plus.

Madame Isabelle Coderre et Madame Cathy Bruneau se donnent rendez-vous samedi à 10h pour faire le décompte des items à remettre à l'Encan.

Rapport de la MRC

Aucune rencontre des maires n'est tenue en juillet.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'au niveau des élections municipales, notre dernière séance du conseil du mandat en cours se tiendra au mois de septembre.

219-08-2021

Modification de la date de la séance ordinaire du mois de septembre.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier la date de la séance ordinaire soit le lundi 13 septembre au lieu de mardi le 14 septembre 2021 à la salle communautaire à 19h et caucus à 18h.

Info-lettre de la MRC

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'à l'intérieur de l'info-lettre de la MRC, il y a plusieurs points intéressants à lire. Entre autres, on parle d'inspections et vérifications en sécurité incendie 201-2022 soit les ententes intermunicipales d'entraide, les protocoles de déploiement; la formation des pompiers et des officiers. Un autre sujet fort intéressant est celui du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour les municipalités de moins de 10 000 habitants. Ce programme vise à financer, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Nous avons d'ici le 20 août pour poser notre candidature. L'info-lettre parle également du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air. La date butoir pour participer est le 17 septembre prochain.

Une rencontre est prévue le 22 septembre 2021 avec Vidéotron.

Contrat de déneigement

Lorraine mettra une priorité sur ce dossier avec la durée d'un contrat d'un (1) an.

Contrat de nivelage

Lorraine mettra une priorité sur ce dossier.

220-08-2021

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 13 septembre à 18h00 à la salle communautaire.

221-08-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h40.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY
13-09-2021**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, située au 1304, chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 13 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

222-09-2021
Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

223-09-2021
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

224-09-2021
Adoption des comptes du mois d'août

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois d'août au montant de cinquante et un mille quarante-cinq dollars et vingt-six cents (51 045,26 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de mille quatre cent dix-huit dollars et vingt-quatre cents (1 418,24 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cinq cent soixante-six dollars et quarante-et-un cents (2 566,41 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de quatorze mille neuf cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-deux cents (14 921,82 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de juillet 2021 totalisant un montant de sept mille onze dollars et vingt-trois cents (7 011,23 \$) soit 1 768,13 \$ au fédéral et 5 243,10 \$ au provincial.

Rencontre avec Micheline Barrette – Maison des aînés

Elle nous donne un compte-rendu de la rencontre virtuelle qui a eu lieu vendredi le 10 septembre 2021 avec quelques représentants du CISSAT, une personne du bureau de la sous-ministre de la santé, la députée provinciale Madame Émilise Therrien-Lessard. L'idée du concept de mettre en place une maison pour aînés pour pouvoir répondre aux besoins à combler lors des différentes étapes de la vie soit à compter du semi-fonctionnel allant jusqu'à la fin de vie, ne cadre pas dans le concept de la Maison des Aînés. Le comité de citoyens ne désire pas que notre projet soit communautaire, car il existe plusieurs problématiques, entre autres, la difficulté d'obtenir le financement gouvernemental par l'entremise de subventions, le fait que les employés sont moins payés qu'au niveau public. Il ne croit pas non plus que c'est la meilleure solution pour notre municipalité. Le centre pour personnes âgées de Laverlochère a présentement beaucoup de difficultés à trouver des gens pour y habiter car il est situé trop loin des centres pour soins.

Madame Barrette a également mentionné qu'advenant le cas où la municipalité déciderait d'aller de l'avant avec un tel projet, il serait bon de rencontrer Madame Roy, la PDG du CISSAT le plus rapidement possible afin de connaître les démarches à suivre pour mettre en place notre projet et ainsi faire notre demande de subvention. Les membres du conseil municipal en discuteront lors d'une prochaine table de travail et prendront une décision par la suite.

Correspondance

Nouveau jour férié :

Le premier ministre du Canada annonçait récemment l'instauration d'un nouveau jour férié, soit la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée fériée a été fixée au 30 septembre de chaque année.

Demande de Pierre Jolin

Monsieur Pierre Jolin demande à la municipalité si cette dernière serait prête à vendre le terrain adjacent au sien pour se bâtir une remise et y mettre son bateau. Ce point a été remis à la prochaine réunion car nous devons vérifier les dimensions minimales requises d'un terrain pour construire une maison et faire l'installation d'un champ d'épuration. Le matricule en question soit le 2691 75 6433 comprend six lots différents.

Semaine de la municipalité

Elle se tiendra du 12 au 18 septembre. Le MAMH nous encourage à organiser des activités durant cette période. Le conseil a conclu qu'il est trop tard pour organiser une activité.

PG Solutions – Plan de modernisation de nos Suites Financières

Cette modernisation est devenue plus que nécessaire – voir critique – afin d'assurer notre pérennité d'affaires et nous supporter dans nos besoins et attentes futurs. Leurs langages de programmation approchent dangereusement de leur fin de vie. Dès 2022, la Suite Modernisée livrera son premier bloc, Paie-RH. En 2023, la Suite Modernisée livrera les blocs Taxation et Approvisionnement. En 2024, ce sera le tour des blocs Grand-Livre, Dette et PTI. Il serait sage de planifier des frais de services professionnels pour les travaux de formation et de configuration, ainsi que des frais d'acquisition pour les nouveaux modules qui pourraient nous intéresser d'acquérir.

Des prix budgétaires nous seront envoyés vers la mi-septembre 2021. Pour l'ensemble de nos solutions il faudra prévoir une augmentation de 3 %.

Carte de remerciement

Nous avons reçu une carte de remerciement de la part de Gilles Parent, l'invité spécial à la Fête du Village.

225-09-2021

Revenu Québec – Facture à payer dans le dossier de la Foresterie des Quinze

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture de Revenu Québec dans le dossier de la Foresterie des Quinze au montant de 86,00 \$

226-09-2021

CNESST – Facture pour frais de retard

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture à la CNESST au montant de 0,58 \$ pour frais de retard.

Rapport de l'inspecteur municipal

- Les (5) ponceaux sont installés soient
 - * chemin de l'Église tout près du Chemin du Camping
 - * sur le chemin de la Source, tout près de René Daoust
 - * sur le chemin des Pionniers, tout près de Pauline Plante
 - * sur le rang 8, tout près de l'ancien dépotoir
 - * sur le chemin de l'Église, près de Gilles Vallée
- Le profilage de fossés est fait sur le chemin des Pionniers soit à compter du 885 jusqu'au rang 8.
- Sur le chemin des Pionniers, Claude a nettoyé (2) ponceaux de champs car ils étaient remplis au $\frac{3}{4}$, au même endroit où il a fait le profilage de fossés.
- Claude a enlevé l'asphalte à l'entrée du garage municipal car les bosses étaient devenues problématiques. Il a remis du gravier et l'a compacté.
- Le dossier biomasse avance tranquillement. Champoux Électrique a effectué des travaux et devra revenir après avoir étudié les plans pour en faire d'autres. Monsieur Gilles Laplante a prévu venir demain.
- Les employés ont nettoyé et préparé les fournaies à l'huile dans le complexe. Ils vont devoir les partir bientôt car la biomasse ne sera pas prête assez vite.
- Ils ont installé les lumières du gros gazebo.
- Ils ont réparé certains jeux dans le parc et enlevé des jeux dangereux dans la cour d'école pour éviter que les enfants se blessent.

Les membres du conseil demandent à Lorraine de vérifier auprès de Claude pour savoir où il en est rendu dans le dossier de la maison de Madame Racine.

Pour ce qui est de la problématique au bout de la rue Principale, il faudra vérifier auprès de l'avocat afin de savoir quels sont nos droits et les prochaines étapes à suivre pour régler cette situation.

227-09-2021

Dérogation mineure – matricule 2489 28 7166

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du garage demeure au même endroit qu'avant le sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le garage en question soit à quelques pieds dépassant le devant de la résidence;

CONSIDÉRANT LE FAIT QUE le garage est situé très loin par rapport aux voisins les plus proches, ce qui en aucun cas ne peut nuire à ses derniers;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter la dérogation mineure et de permettre au citoyen de construire son garage au même endroit qu'autrefois.

Rapport de la directrice générale

228-09-2021

Offre de service pour la préparation du Contrat de déneigement

Pour la préparation de l'offre de service pour le contrat de déneigement, Madame Lorraine McLean, a fait appel à un avocat de la FQM. Il estime le travail à environ 10 heures au total. Étant donné qu'il reste 3,25 heures de gratuité, nous aurions seulement 6.75 heures à payer à un taux horaire de 145 \$ soit environ 978.75 \$. En faisant appel à la FQM, nous nous assurons de la conformité légale du document.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le mandat donné par la directrice générale à la FQM pour un montant d'environ 1 000 \$.

Note : Important de s'assurer que le contractant soit bien au courant des différentes clauses du contrat afin que ce dernier puisse les respecter.

Travaux divers

- Beaucoup de contacts pour obtenir des soumissions pour l'achat du gros ponceau, les frais d'installation de celui-ci, Monsieur Laplante dans le dossier de la biomasse, etc.;
- Rédiger et envoyer le rapport TPS et TVQ;
- Remplir la déclaration en matière d'équité salariale CNESST;
- Élections Canada : louer la salle Lions pour le 20 septembre au coût de 200 \$ + taxes;
- Élections municipales : Suivi une formation toute la journée du 1^{er} septembre et préparé l'avis public d'élections;
- Préparer un registre de déplacement journalier pour son véhicule personnel et lui a demandé de nous fournir une facture pour l'utilisation de ses outils.
- Reçu plusieurs plaintes à l'égard de nos malfaiteurs de la rue Principale. Notre parrain, Francis Aumond, est de retour au travail. J'en ai profité pour lui décrire la situation actuelle et les problèmes que nous vivons. Je lui ai mentionné que la situation s'aggrave, les voisins commencent à perdre patience et démontrent des signes d'agressivité.
- Rencontre virtuelle avec Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue à l'égard de l'étude faite sur les différents modules pour enfants dans le parc municipal ainsi que dans l'ancienne cour d'école. Nous avons une rencontre prévue lundi le 27 septembre pour discuter avec la kinésiologue de modules pouvant répondre aux besoins de nos personnes âgées.
- Perdu beaucoup de temps à effectuer des recherches pour un chien perdu et fait plusieurs téléphones pour retrouver le propriétaire mais sans succès.
- Étant donné l'absence d'Annie, j'ai dû reprendre les tâches qu'elles faisaient normalement (entrer les revenus, préparer les dépôts, coder et entrer les factures, faire les paies, etc.)
- Statistiques Canada – Participation obligatoire pour répondre à une série de sondages dont le premier comprenait une enquête sur les postes vacants et les salaires.
- Rencontrer les employés pour discuter des problématiques
- Suggère fortement de mettre en place une politique « Tolérance zéro au niveau de l'intimidation »

Rapports financiers au 31 août 2021

Remis à la prochaine séance du conseil du 4 octobre 2021

Rapport de la Chargée de projets

Remis à la rencontre de travail du 27 septembre 2021

Cadeau de retraite pour Alain Filteau

Sa conjointe Lucie nous a parlé d'une passe saisonnière au Théâtre du Cuivre de Rouyn-Noranda ou d'un gros téléviseur. Nous ne connaissons pas encore le coût d'une passe saisonnière car ils ne sont pas encore disponibles. Dès que nous saurons le coût, nous aviserons les membres du conseil.

Complexe des Eaux Profondes

Les membres du C.A. du Complexe des Eaux profondes désirent faire une demande d'appui financier aux municipalités afin de pouvoir poursuivre les démarches pour présenter un projet d'infrastructure aquatique au Témiscamingue. Pour la municipalité de Rémigny ceci représenterait un montant de 446 \$ pour aider à défrayer les coûts d'architecte et d'ingénieur.

Les membres du conseil municipal de Rémigny ont résolu à l'unanimité de refuser de participer financièrement au projet du Complexe des Eaux profondes dû au manque d'intérêt de la part de ses citoyens par rapport à la grande distance qui nous sépare.

Rapport de la MRC

Vidéotron

- Beaucoup plus d'ajouts à faire que ce qui était prévu au début. Même les propriétaires de chalet profiteront des services de la Fibre optique à leur chalet.
- Il sera très important de ne pas oublier personne lorsque Vidéotron se présentera au bureau municipal.
- La MRC ne prévoit rien pour les municipalités en ce qui concerne le montant de 800 000 \$ que cette dernière a reçu.

Rapport de la mairesse

229-09-2021

Site internet

Il faudrait retracer le contrat et voir si la municipalité peut briser le contrat et voir pour faire affaire avec quelqu'un de moins dispendieux.

Il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De briser le contrat avec le fournisseur actuel et de faire affaire avec un autre fournisseur beaucoup moins dispendieux

Services obstétriques de l'Hôpital de Ville-Marie

Il y aura manque de services en obstétrique jusqu'en novembre.

Services Incendies – communication au niveau des incendies

Monsieur Aubé remplacera François Gingras en tant que Chargé de projets en service incendie au niveau de la MRC. Il va contacter chaque service incendie pour connaître nos besoins. Monsieur Aubé s'occupera également du schéma de couverture de risques.

Cela prend un système qui fonctionne bien.

Agente de rétention au niveau des nouveaux arrivants – Madame Martine Audet

Elle se présentera au niveau de chaque municipalité pour remettre des items pour nos nouveaux arrivants. Lorraine mentionne qu'elle est déjà passée à Rémigny.

Permis pour démantèlement de barrages de castors

Le contrat actuel avec la MRC se termine le 30 septembre prochain. Donc entre le 30 septembre et le 18 octobre, il est interdit de démanteler les barrages de castors.

Subvention pour infrastructures sportives

Isabelle mentionne qu'il existe une subvention pour mettre en place des infrastructures sportives pour les filles. Nous avons jusqu'au 1^{er} octobre pour soumettre une demande.

Subvention pour bâtiments municipaux

Il faudrait vérifier pour savoir ce que nous désirons faire avec le montant alloué de 75 000 \$ avant la date limite.

Dossier marina des Quinze

Les gens de la MRC sont venus prendre des photographies de la marina dont certaines prises à l'aide d'un drone. Malheureusement, il y avait peu de bateaux disponibles pour la prise de photos. Le mois de septembre n'est pas le mois idéal de l'année pour prendre des photos. Ils se reprendront au printemps prochain.

Madame Isabelle Coderre mentionne l'importance de faire déplacer la préfète, Madame Bolduc, pour lui présenter notre projet.

Vidange de roulottes

Madame Cathy Bruneau a remis à Madame Lorraine McLean, un montant de 420 \$ pour la vidange de roulottes soit 28 roulottes au coût de 15 \$ chaque.

État des revenus et dépenses de la Fête au Village du 5 septembre 2021

Madame Denise Plourde présente l'état des revenus et des dépenses de la fête au Village qui s'est tenue le 5 septembre dernier.

Revenus

Vente d'articles promotionnels	500,00 \$
Tirage	415,00 \$
Don Comité de Développement	
-Souper	394,50 \$
-Bar	<u>646,35 \$</u>
	1 955,85 \$

Dépenses

Articles promotionnels	363,30 \$
Chansonnier	<u>1 200,00 \$</u>
	1 563,30 \$

Surplus ou (Perte nette) **392,55 \$**

N.B. Les dépenses de décorations ne sont pas comptabilisées puisque ceux-ci serviront pour d'autres activités.

Rencontre avec Yvon Gauthier – Gestion des actifs municipaux

La rencontre est remise à lundi le 27 septembre à 18h30 au bureau municipal.

230-09-2021

Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2021

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier la date de la prochaine séance du conseil soit lundi le 4 octobre au lieu de mardi le 5 octobre à la salle communautaire à 19h.

Vente du petit meuble à café

Les membres du conseil municipal désirent le conserver pour mettre dans notre nouvelle salle de réunion.

231-09-2021

Facture Transport D. Barrette et Fils (ponceaux)

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer les factures pour l'installation des ponceaux au montant total de 5 411,57 \$

232-09-2021

Factures Transport D. Barrette et Fils (Profilage de fossés)

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE payer les factures pour le profilage de fossés au montant total de 1 931,58 \$

233-09-2021

Achat du gros ponceau pour installer dans la courbe près de Maurice Daoust.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat du gros ponceau selon la soumission reçue de Transport Jolatem au montant de 36 225,00 \$ + 2 750,00 \$ de frais de transport avec un délai de livraison d'environ 3 semaines pour la fabrication et la livraison. Marcel Baril Ltée était plus cher.

Installation du gros ponceau – Demande de soumission

Une demande de soumission sera demandée à Transport D. Barrette et fils pour faire l'installation de ce ponceau.

Remplissage des trous avec du sable

Il serait bon que Claude puisse prévoir le remplissage des trous dans la cour du bureau municipal et faire le tour des autres cours pour faire la même chose. Il est également question d'utiliser de l'asphalte froide pour remplir les trous.

Coffre d'outils

Monsieur Gilles Dulong demande que le coffre d'outils à l'inspecteur municipal soit débarré afin qu'il y ait accès en cas de besoin. C'est déjà fait.

Il serait bon de mettre en place une liste d'inventaire des outils avec la tenue d'un registre pour la vérification.

Liste électorale

Madame Jocelyne Laforge demande quand la liste électorale sera disponible au bureau municipal pour vérifier si son nom apparaît dessus. Lorraine devrait la recevoir le 15 septembre prochain.

Masques de protection

Madame Jocelyne Laforge s'informe sur l'obligation des employeurs de fournir des masques à leurs employés. C'est la LOI.

Terrain de jeux à l'école

Il serait bon de mettre des banderoles autour des jeux pour identifier les zones de danger afin d'éviter que les jeunes enfants puissent se blesser.

Comité formé pour l'ouverture des soumissions de déneigement.

Le comité sera formé de Madame Isabelle Coderre, Madame Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust et Madame Lorraine McLean.

234-09-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21h20.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 04-10-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, située au 1304, chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 4 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

235-10-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

236-10-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

237-10-2021

Adoption des comptes du mois de septembre

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de septembre au montant de dix mille cent soixante-dix dollars et dix-huit cents (10 170,18 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de sept cent cinquante-cinq dollars et quarante-quatre cents (755,44 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille deux cent quarante-deux dollars et treize cents (2 242,13 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de douze mille sept cent cinquante-cinq dollars et cinquante cents (12 755,50 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois d'août 2021 totalisant un montant de cinq mille cinq cent dix-sept dollars et soixante-quinze cents (5 517,75 \$) soit 1 395,69 \$ au fédéral et 4 122,06 \$ au provincial.

Correspondance

238-10-2021

Demande reçue d'un citoyen

Monsieur Yves Rainville qui vient d'emménager dans la maison de sa mère Madeleine Rainville a demandé une permission spéciale, temporaire et non récurrente pour l'installation d'abris temporaires dans la cour arrière de la résidence située au 795 Principale.

Considérant son récent déménagement à Rémigny, à la suite de la vente de sa propriété;

Considérant que sa demande est spéciale, temporaire et non récurrente;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'accepter que Monsieur Yves Rainville fasse l'installation d'abris temporaires avant la date du 1^{er} novembre afin de lui permettre d'y entreposer ses choses.

Demande du Club de l'Âge d'Or de Rémigny

Le Club de l'Âge d'Or de Rémigny demande si la municipalité pourrait fournir une débroussailleuse pour faire l'entretien des sentiers. Il a été décidé que ce sera une tâche à ajouter sur la liste de travaux pour le journalier pour l'été prochain.

Francis Aumond, Parrain SQ

La municipalité de Rémigny a reçu un courriel de la part de notre parrain de la SQ soit Monsieur Francis Aumond. Il nous demandait si le calme était revenu dans la municipalité ou s'il existait encore des problèmes. Dorénavant lorsqu'il y a un appel provenant de Rémigny, les appels sont transférés directement sur son cellulaire au lieu du système de communication afin d'éviter que les appels soient interpellés par les malfaiteurs.

Du côté de la municipalité, nous ne voulons pas de relâchements de la part de la SQ.

Caroline, Coordonnatrice de l'Évaluation à la MRCT

Lorraine a reçu un courriel de sa part concernant leurs tentatives de réaliser les inspections en milieu isolé tel que notre conseil municipal avait demandé. Ils ont connu des enjeux de déplacement, ne trouvant pas de bateau pour se rendre sur les lieux. Il existe encore une possibilité après la chasse sinon les inspections devront être repoussées à la période hivernale afin de s'y rendre en motoneige.

239-10-2021

Fondation Philippe Chabot – Campagne de financement

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre un montant de 50,00 \$ à la Fondation Philippe Chabot pour leur campagne de financement pour permettre l'achat d'équipements spécialisés pour les personnes âgées vivant en centre d'hébergement.

Démission du journalier

Monsieur Denis Renaud a remis sa lettre de démission le 13 septembre dernier à la directrice générale. Sa démission est effective à compter du 29 septembre 2021.

Rapport de l'inspecteur municipal

Réparation du loader

Claude a acheté un bouchon pour le radiateur du loader. Claude et Denis ont installé le nouveau « core » à l'intérieur du radiateur. Maintenant le loader est réparé et fonctionne bien.

Liste de travaux à effectuer avant l'hiver

- L'enrochement des 5 ponceaux avec Mario Gaudet. On attend que les camions à Transport D. Barrette soient réparés avant d'effectuer le travail.
- Refaire le fossé situé tout près de chez Pauline Plante. Refaire également le gazon sur le bord de ce même fossé.
- Claude doit repartir le système de chauffage à l'huile pour nos locataires.
- Claude s'occupera de démonter les paniers de fleurs à temps perdu et d'aller les porter à la pépinière à Évain.
- Claude verra à faire l'installation des lumières de Noël avant qu'il fasse trop froid.

- Il faudra prévoir l'installation du gros ponceau sur le chemin de la Source. Nous attendons de recevoir les soumissions pour l'installation du ponceau avant de prendre une décision.

Cellulaire pour l'inspecteur municipal

Madame Sylvie Dulong mentionne que la compagnie Telus offre un prix spécial aux employés de la municipalité. Après discussion, il a été décidé de vérifier auprès de notre fournisseur de téléphone pour voir s'il ne serait pas possible de faire les transferts d'appels au cellulaire de Claude pendant le jour plutôt que de procéder à l'achat d'un cellulaire pour le travail.

Rapport de la directrice générale

- Suivi un webinaire de PG sur les nouveaux formulaires de taxe et l'avis de rôle
- Inscrite à une formation en comptabilité municipale avec notre firme comptable, qui se déroulera à Lorrainville toute la journée du 6 octobre. Le coût de la formation est de 200 \$ pour la journée + 15 \$ pour le dîner.
- Travaillé en collaboration avec l'avocat de la FQM sur l'appel d'offres pour le contrat de déneigement. Nous avons opté pour un contrat d'un an par invitation. La documentation a été envoyée à (3) soumissionnaires. La date limite pour recevoir les soumissions est le 5 octobre à 11h. Lorraine a dû faire appel aux services d'Alain Filteau pour sortir les distances de chacun des chemins et rues à déneiger. À date, (2) soumissionnaires ont refusé d'émettre une soumission. Il en reste seulement un.
- Demandé une soumission à Transport Jolatem et Marcel Baril pour le gros ponceau.
- Contacté Radiateur Cholette pour faire changer le « core » du radiateur pour le loader. Il va falloir prévoir changer bientôt le radiateur sur le loader car il est en fin de vie.
- Suivi un webinaire PG sur la Gestion des conseils et comité sans papier. Nous en reparlerons en novembre avec le nouveau conseil.
- Monia Jacques de la MRC a fait la demande afin que Martine Audet, une de nos locataires, puisse suivre (5) rencontres zoom le vendredi avant-midi d'ici la fin décembre dans notre bureau municipal.
- Rencontre avec Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue concernant la mise en place de notre parc intergénérationnel. C'était super intéressant et elles ont apporté de superbes idées pour notre parc!
- Suivi un webinaire avec le ministère de la Sécurité publique concernant Québec en Alerte pour les alertes météo, pour toutes autres urgences (feu forêt, inondation, etc.) et pour alertes Amber pour la Sûreté du Québec. C'est la responsabilité de la municipalité de diffuser l'information après avoir reçu l'alerte. Il a également été question de l'importance de mettre à jour la liste de nos responsables ainsi que les coordonnées du bottin.
- Les responsables de l'atelier des métiers prévoient déménager l'équipement seulement après les fêtes car Madame Lucie Bruneau se fait opérer une hanche la première semaine d'octobre. Les membres du conseil sont d'accords pour faire un bis après la tenue de la chasse pour aider à déménager le tout afin de récupérer leur emplacement pour en faire notre future salle de réunion.

- Le Centre de Femmes veut louer la salle Lions le vendredi 29 octobre pour faire une soirée sorcière dans le cadre de l'Halloween, de l'historique au déguisement que nous connaissons aujourd'hui. Il veut savoir si la municipalité a l'intention d'organiser quelque chose en collaboration avec eux. Nous discutons de la possibilité d'organiser des activités pour enfants dans l'après-midi. Le tout pourra être suivi d'un souper spaghetti au profit de la marina. Isabelle est prête à faire l'affiche et Lorraine est d'accord pour faire l'envoi d'un publipostage.
- Beaucoup de temps investi dans l'administration en raison de l'absence d'Annie, les élections municipales, etc.
- Inscrit Claude à une formation « Secouristes en milieu de travail » qui se tiendra à Guigues les 9 et 10 novembre prochain de 8h à 16h30. Le tout est payé par la CNESST.
- Entreprise des démarches pour faire sortir des soumissions pour l'achat d'abat-poussière liquide pour le prochain budget.

240-10-2021

Formation donnée par la compagnie Laurentide pour la gestion de l'écocentre.

Considérant l'importance de cette formation pour nos employés dans le cadre de leur travail en ce qui concerne la gestion de l'Écocentre au niveau de la gestion de la peinture, des huiles usées, etc. ;

Considérant que cette formation sera offerte de façon virtuelle entre le 16 et le 25 novembre au coût de 50 \$ par employé(e) inscrit(e);

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyée par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE payer la formation à Claude Paquette, Irène Bruneau et Lorraine McLean au coût de 50 \$ par employé(e).

241-10-2021

Date pour la fête de l'Halloween

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE définir la date du 30 octobre comme date pour permettre aux enfants de passer l'Halloween à Rémigny.

242-10-2021

Hydro-Québec – autorisation pour prélèvement automatique

Considérant que toutes les factures d'Hydro-Québec sont payées par prélèvement automatique;

Considérant que la municipalité a fait l'ouverture d'un nouveau compte d'électricité pour la marina des Quinze;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Lorraine McLean à entreprendre les démarches nécessaires pour payer les factures du nouveau compte d'électricité par prélèvement automatique.

243-10-2021

Rapports financiers en date du 31 août 2021

Lorraine fait le tour de la balance de vérification avec les élus pour leurs expliquer les divergences de montant en les comparant avec les montants budgétés.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les rapports financiers en date du 31 août 2021 tels que présentés par la directrice générale.

Rapport de la chargée de projets

Madame Denise Plourde nous présente un document décrivant les travaux en cours. Parmi les sujets, on y retrouve:

- Marina Phase 2
- Acquisition de l'Église
- Avenir du complexe municipal
- Centre récréatif
- Garage municipal et caserne de pompiers
- Bureau municipal
- Synthèse des bâtiments municipaux
- Plage publique
- Aménagement des parcs municipaux
- Projet chaudière biomasse
- Dossier agriculture
- Projet sentier pédestre et/ou vélo de montagne
- Projet municipalité amie des aînés (MADA)
- Politique familiale municipale (PFM)
- Politique familiale pour les enfants (PFE)
- Projet de développement domiciliaire de la rue de l'Éden
- Projet de développement sur le bord du Lac Rémigny
- Comité d'urbanisme
- Octroi de contrat/appels d'offres
- Redevances pour chemins municipaux – transport de gravier
- Règlements municipaux
- Terrains riverains sur le Lac des Quinze

244-10-2021

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de contribution financière à titre de compensation

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à la majorité par les conseillers présents

Monsieur Simon Daoust s'abstient de voter en raison d'un conflit d'intérêt en tant que président de la Marina des Quinze.

DE payer le montant de 842,80 \$ dans le cadre de notre projet « Travaux de stabilisation au lac des Quinze – Rémigny ».

245-10-2021

Adhésion annuelle à COMBEQ

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre à Madame Lorraine McLean de payer les frais d'adhésion à la COMBEQ au montant 436,91 \$ afin de lui permettre de suivre une formation sur les dérogations mineures.

246-10-2021

CERIU – Formation pour l'inspecteur municipal « La Gestion des Actifs Urbains Infrastructure de surface (chaussées et trottoirs)

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer la formation à Claude Paquette au montant de 840 \$ pour suivre la formation par webinaire le 15 octobre prochain de 8h30 à 17h.

À Noter : Il serait bon qu'une 2^e personne reçoive également la formation avec possibilité d'enregistrer le tout.

247-10-2021

Adhésion UMQ (Union des municipalités du Québec)

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE payer les frais d'adhésion annuelle à l'UMQ au montant de 85,08 \$.

Dossier ménage

À la suite de la démission de Madame Patricia Daigle, Madame Carole Laforge accepte de la remplacer temporairement. Cette dernière viendra rencontrer Lorraine pour discuter des détails.

Lorraine rencontrera Monsieur Stéphane Laperrière, propriétaire d'une compagnie d'entretien ménager, le vendredi 8 octobre à 13h. Ce dernier fera le tour de nos bâtiments afin de nous

préparer un devis qui nous permettra de connaître exactement nos besoins. Le tout est dans le but d'afficher le poste.

248-10-2021

Hydro-Québec : Projet de servitude à l'égard du projet de la réfection du pont de Rémigny

Considérant la demande d'Hydro-Québec de déplacer la ligne électrique pour la réfection du pont à l'entrée du village de Rémigny, ce qui implique de toucher à la végétation actuelle sur place;

Considérant qu'Hydro-Québec désire déplacer la ligne électrique une seule fois au nord et la laisser là par la suite;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de servitude à l'égard du projet de la réfection du pont à l'entrée du village de Rémigny car ceci fait parti du droit de passage dans le projet du nouveau pont.

D'accepter que Madame Lorraine McLean signe tous les documents pertinents à cette demande.

249-10-2021

Rapport à la suite de l'inspection de nos installations faite par la MMQ et demande de suivis

Considérant que cette inspection a permis de déceler certains changements à effectuer afin d'améliorer la sécurité des lieux;

Considérant que la MMQ exige que des mesures correctives soient réalisées dans un délai précis soit le 30 décembre 2021;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à Claude Paquette, notre inspecteur municipal, d'apporter les mesures correctives pour donner suite aux recommandations faites par la MMQ et ce, avant le 30 décembre 2021.

250-10-2021

Adhésion au Réseau d'Information Municipale (RIM)

Considérant que cette adhésion permettra à Madame Denise Plourde de trouver de nouvelles subventions pour nos nombreux projets;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE payer l'adhésion au Réseau d'Information Municipale (RIM) au montant de 160,97 \$

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny, nous fait un compte-rendu de sa rencontre à la MRCT. Voici les sujets abordés :

- Rencontre par TEAMS avec la PDG du CISSAT concernant la fermeture temporaire du département de l'obstétrique de Ville-Marie;
- Rencontre avec Vidéotron pour l'internet haute vitesse qui nous permettra d'obtenir du 50 Mbit/s au lieu du 12 Mbit/s soit le maximum que nous pouvons avoir présentement; nous devons finaliser la liste d'ici la fin d'octobre et s'assurer de n'oublier personne; le processus sera long car il y a plusieurs poteaux à changer; les prix seront beaucoup plus compétitifs – forfait Helix 60 \$ pour Internet et télévision; l'ajout du cellulaire se fera plus tard.
- B-Citi : 12 municipalités dont 1500 abonnés; ce dernier sert à rejoindre nos citoyens en cas d'urgence par exemple : faire bouillir l'eau. Maintenant que le réseau cellulaire est disponible à Rémigny, il serait bon de regarder les coûts.
- Il est sorti un appel de projets pour les logements abordables mais il est trop tard pour faire la demande;
- Il a également été question des élections municipales – plusieurs maires ne se représentent pas.
- C'est la semaine de la prévention des incendies – il serait bon de faire le test de la bande passante.

Rapport de la mairesse

- Madame Isabelle Coderre mentionne que nous devrions oublier l'idée d'installer des appareils d'exercices dans le parc et axer nos efforts sur la mise en place de panneaux d'exercices pouvant très bien se faire à même notre sentier.

Dossier des élus

La répartition des dossiers des élus sera à réviser avec le prochain conseil.

251-10-2021

Prix pour vente des cylindres

Considérant l'intérêt démontré de la part de Monsieur Simon Daoust à faire l'acquisition de (3) cylindres retrouvés dans la cour de l'écocentre;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à la majorité par les conseillers présents

Monsieur Simon Daoust s'abstient de voter pour des raisons de conflit d'intérêts.

DE vendre les (3) cylindres à Monsieur Simon Daoust pour un montant de 150 \$.

Chauffage biomasse

Une citoyenne présente dans la salle demande quand le chauffage biomasse sera fonctionnel. Pour l'instant, le conseil municipal ne peut lui donner une date fixe car le tout dépend de la disponibilité de Monsieur Gilles Laplante qui en fera l'installation.

Salle communautaire

À noter que la salle communautaire ne sera pas disponible pour les séances du conseil les mardis soir en raison de la tenue de cours de danses en ligne.

Réservoirs à eau chaude

Prévoir les commander à l'avance, car il se peut que ce soit long avant de pouvoir les recevoir.

Chemins de gravier

Il faudrait prévoir du rechargement de gravier sur nos rangs. Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant la poussière dans les rangs.

Bac de poubelles noir

C'est la collecte de bacs noirs qui coûte le plus cher à la municipalité. Il serait bon d'avertir les citoyens par l'entremise de notre journal ex : des frais supplémentaires pourraient être facturés à ceux qui mettent (3) bacs noirs au chemin. Une tournée des chemins serait une très bonne idée.

Politique de reconnaissance pour les élus

Il a été mentionné qu'il serait bien de mettre en place une politique de reconnaissance des élus par année de service pour souligner leur implication au conseil municipal. Carole Coderre – 34 ans, Sylvie Dulong 10 ans, Carole Laforge – 4 ans.

252-10-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h30

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 09-11-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 9 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Monsieur Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert (présence virtuelle)
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

253-11-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

254-11-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

255-11-2021

Adoption des comptes du mois d'octobre

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois d'octobre au montant de soixante-trois mille trente dollars et six cents (63 030,06 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de cinq cent vingt-neuf dollars et quatre cents (529,04 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de mille cinq cent trente-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (1 532,90 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de cinq cent cinq dollars et huit cents (505,08 \$) au ministre des Finances du Québec pour l'autorisation au MFFP à la suite d'une modification pour l'ajout de quais, tel que présenté;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de seize mille trois cent dix-sept dollars et soixante-et-une cents (16 317,61 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de septembre 2021 totalisant un montant de cinq mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et neuf cents (5 194,09 \$) soit 1 382,42 \$ au fédéral et 3 811,67 \$ au provincial.

Correspondance

Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue- Demande de commandite pour les paniers de Noël 2021

Cette demande a été refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

Lettre de remerciement reçue de la part de Ghislain et Aline Lacroix

La municipalité de Rémigny a reçu une lettre de leur part pour le bel accueil.

256-11-2021

École Rivière-des-Quinze – Demande d'aide financière pour le projet Reconnaissance

Considérant l'importance d'encourager les jeunes dans leurs efforts au niveau académique;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre un montant de 100 \$ à un étudiant qui travaille fort pour réussir malgré ses difficultés d'apprentissage.

Il serait intéressant qu'un représentant de la municipalité puisse remettre le prix.

257-11-2021

Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue

Ce dernier nous a acheminé la « Politique pour les documents perdus et/ou détériorés » pour l'année 2022.

Considérant le nombre élevé de pertes de volumes

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat d'une nouvelle poignée de porte et de faire le changement.

Note : Un questionnement s'impose sur le futur de la bibliothèque.

258-11-2021

Campagne d'échantillonnage de sol – recherche de sites

Considérant que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et la Polytechnique de Montréal mène actuellement un projet visant l'amélioration des installations septiques au sein des terrains dominés par les sédiments glacio-lacustres (argile);

Considérant qu'il s'agit de faire un échantillonnage en surface d'un maximum de 60 cm réalisé par creusage manuel et où aucun dommage permanent sera présent;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE répondre que la municipalité de Rémigny est en accord pour leur permettre de venir faire l'échantillonnage sur le territoire de la municipalité, plus spécifiquement sur la rue de l'Eden.

Fondation Brousseau-Dargis – Demande de commandite ou d'un don pour leur levée de fonds annuelle pour soutenir les services directs à la clientèle ayant un problème de santé mentale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Cette demande est refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Validation ou correction pour le site Web

La date limite était le 6 novembre dernier pour valider ou corriger l'information de la municipalité pour leur site Web. Il serait bon de recevoir de leur part, une épreuve à approuver avant la mise en place sur le site Web. De cette façon, nous pourrions effectuer les changements nécessaires.

FQM – Renouvellement de l'adhésion 2022

La MRC du Témiscamingue paiera la facture pour notre adhésion au montant de 1 165.57 \$.

259-11-2021

Déneigement – Remise du dépôt à la suite de l'acceptation du contrat

Considérant que le contrat de déneigement a été octroyé à Camionnage en Vrac pour la saison hivernale 2021-2022;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'émettre un chèque au montant de 6 978,75\$ à Camionnage en Vrac.

Rapport de l'inspecteur municipal

260-11-2021

Soumission pour l'installation du gros ponceau sur le chemin de la Source

Considérant qu'une invitation écrite a été envoyée à deux fournisseurs de services soit Transport Beulé et Transport D. Barrette et Fils;

Considérant que Transport Beulé a refusé de soumissionner par faute de manque de disponibilité pour accomplir la tâche demandée;

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter la soumission de Transport D. Barrette et Fils au montant de 33 000 \$ + taxes

À noter que Transport D. Barrette doit contacter Claude vendredi pour lui confirmer la date de l'installation du ponceau qui est prévue la semaine prochaine.

261-11-2021

Demande pour l'ancien gros ponceau que la municipalité doit remplacer

Pour donner suite à la réception d'une demande écrite reçue de la part de Monsieur Louis Daoust pour obtenir le gros ponceau détérioré qui sera remplacé par un nouveau

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire un don de l'ancien ponceau à Monsieur Louis Daoust pour éviter des frais de transport à l'écocentre de ce ponceau mesurant 61 pieds de long.

Superior Propane – ramassage de (2) cylindres

La compagnie Superior Propane est venue ramasser (2) cylindres de propane ne servant plus à la municipalité. La municipalité aura droit à un crédit.

Biomasse

- Claude est très enchanté de l'installation d'un levier lui permettant d'ouvrir le couvercle plus facilement, levier que Monsieur Gilles Laplante a confectionné
- Le système est maintenant fonctionnel depuis la semaine dernière
- Un problème a été détecté soit celui avec les copeaux d'une certaine longueur qui bloquent l'ouverture du trou entouré d'une bavette. Monsieur Gilles Laplante doit venir cette semaine pour rectifier la situation.

Formation O-Care pour opérateur en eau potable

Claude a suivi la formation du 1^{er} au 4 novembre. Il lui restera à passer l'examen.

Problème d'ours

Personne n'était disponible au ministère de la Faune et ce dernier n'avait aucune cage de disponible.

Nous avons fait appel aux services du Gros Trappeur de Nédélec car ce dernier a son permis annuel pour la trappe d'animaux. Le coût est de 200 \$.

Le problème est réglé. L'ours a été abattu.

Réparation du loader

Un nouveau radiateur a dû être installé sur le loader. Le radiateur a été refait par Loach's Radiator et Franco Touzin a eu le mandat de venir l'installer sur le loader. Le loader est prêt pour la neige.

Liste de travaux à effectuer avant l'hiver

- L'enrochement des 5 ponceaux avec Mario Gaudet et les camions de Transport D. Barrette.
- Refaire le fossé situé tout près de chez Pauline Plante. Refaire également le gazon sur le bord de ce même fossé.
- Claude verra à faire l'installation des lumières de Noël avant qu'il fasse trop froid.
- Couper les abords des routes.

Dossier Martin Cloutier avec roulotte installée en permanence sur son terrain situé sur le chemin Laforge

Il demande de rencontrer le conseil municipal lors d'une séance ordinaire afin de discuter de sa situation.

262-11-2021

Avis de motion et projet de règlement sur les roulottes de camping à Rémigny

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Renaud, conseiller, que sera adopté à la séance ordinaire du 7 décembre à 19h30, le projet de règlement numéro 94-2021 sur les roulottes de camping à Rémigny. Une dispense de lecture est également demandée.

Rapport de la directrice générale

- Mis beaucoup de temps avec Denise sur la vérification des adresses pour la liste Vidéotron;
- Rencontre pour les ententes de délégation de gestion avec Simon Daoust – en résumé, il est préférable de ne pas signer la prochaine entente car cela n'apporte rien à la municipalité;
- Suivi une formation comptable à Lorrainville avec notre firme comptable;
- Investi beaucoup de temps au niveau des élections : avis publics, liste électorale, révision, commande de paperasse, vote par anticipation, scrutin, etc.
- Rencontre avec Stéphane Laperrière dans le cadre du dossier ménage de nos infrastructures – Il a fait le tour des bâtiments avec Lorraine – Elle devra préparer le devis elle-même;
- Inscrit Claude à la formation Gestion des Actifs urbains – Infrastructure de surface (chaussées et trottoirs – Présence de Simon Daoust – Malgré le fait que c'était intéressant, j'étais très déçue car c'était plus axé vers les grandes villes;
- Visite des locaux de l'école avec Sylvie Dulong et sa bru Camille pour la mise en marche d'un projet de garderie éducative- Camille aimerait venir rencontrer le conseil pour expliquer son projet;
- Budget : Commencé à travailler sur la division des postes de grand livre selon la gestion des actifs municipaux;
- PG Solution : J'ai annulé les services de taxation, de tenue à jour et relevés gouvernementaux (T-4 et relevés 1) sur le contrat de service d'entretien annuel pour 2022 car Annie et moi sommes capables de les faire nous-mêmes;
- Atelier des métiers ont débuté l'installation d'un nouveau métier dans l'ancien local du bureau municipal. Lucie Bruneau est très contente que la municipalité est prête à prêter main forte pour le déménagement des métiers;
- Pour faire suite à notre demande d'inspection en milieu isolé (Lac Roger, Lac Rocher), la MRCT va essayer de faire sa tournée en motoneige cet hiver sinon le tout ira au printemps prochain;
- Entrepris des démarches auprès de ASQ Consultant concernant les bénéfiques pour nos employés;
- Reçu le 2^e rapport à la suite de la visite de la MMQ (rapport de thermographie) – les changements doivent être apportés avant le 4 janvier 2022 – Lorraine a demandé des soumissions à Bellehumeur Électrique et Champoux Électrique;
- Rencontre à Ville-Marie avec APSAM et Guy Robert de la MRC pour la Santé et Sécurité au Travail au niveau de nos bénévoles et de nos contractants;
- Rencontre avec APSAM au bureau concernant la Santé et Sécurité au Travail au niveau des employés – Claude et moi devront suivre le cours de Santé et Sécurité générales sur les chantiers de construction d'une durée de 30 heures, formation qui se donne en ligne au coût de 325 \$ chacun

- les élus ont également une responsabilité – Lorraine leur remettra un document à cet effet;
- Rencontre des DG – au niveau du Dossier Sécurité Civile (STRATJ), il y a de l'ouverture au niveau des maires pour former un groupe au niveau de la MRC au lieu de chaque municipalité pour résoudre des problèmes de manque de bénévoles car ces derniers trouvent qu'il y a trop de formations et que c'est trop lourd – Prenez note qu'il y aura une simulation à Ville-Marie pour toutes les municipalités dans la semaine du 8 au 11 décembre – Suite à l'incendie de la maison à Monsieur Lemoyne, Isabelle a réalisé l'importance d'avoir un plan d'intervention en cas d'urgence ;
- Rencontre des DG – Présentation de Philanthropie Abitibi-Témiscamingue qui agit à titre de fondation, qui gère les dons – Dans un fond « En Transit » , avec l'intérêt amassé, Philanthropie Abitibi-Témiscamingue finance des projets rassembleurs sous forme de dons et non de subventions – Pour y avoir droit, il suffit de monter un projet et démontré que c'est un projet rassembleur - Avec l'aide de spécialistes sur place pour nous aider à monter le projet afin que ce dernier soit approuvé – favorise tout ce qui touche sport et culture ex : infrastructures sportives, piscine municipale, sentier écologique, etc. – « Fond dédié » - Excellent pour les dépanneurs, magasin général qui servent de points de rassemblement – nécessite une reddition de comptes à la fin – Logiciel en place permet aux gens de donner jusqu'à un minimum de 1 \$ - accepte également les legs testamentaires - plusieurs compagnies s'y rattachent tels que Mines Agnico Eagle, Pneus GBM, - de cette façon ces compagnies n'ont plus à gérer les diverses demandes de commandites reçues -.
- CNESSST – Lorraine avait inscrit Claude pour suivre sa formation de secouriste qui se tenait à Guigues aujourd'hui et demain – dû annuler le tout car Claude démontrait des signes de grippe – la municipalité aura à payer des frais de 167 \$ + taxes car je n'ai pas pu les aviser 5 jours à l'avance – bonne nouvelle, nous ne perdons pas la subvention – formation sera remise plus tard;
- La vérification comptable se tiendra mardi le 8 décembre;
- J'ai envoyé une lettre à Francis Lemoyne avec les règlements municipaux pour faire suite à l'incendie de sa maison;
- MRCT nous offre un regroupement pour les vœux du temps des fêtes avec le journal Le Reflet. Les frais seront à la charge de la MRCT, vue qu'il lui reste du lousse dans leur budget. Lorraine a donné son accord.
- CERIU – Lorraine et Denise ont suivi des webinaires gratuits concernant la Gestion des Actifs sur la Présentation de l'outil sur la planification à long terme des routes, la Présentation de l'outil sur la planification à long terme des équipements et du matériel roulant ainsi que la Présentation de l'outil sur la planification à long terme des bâtiments – Le tout se fait par l'entremise d'un fichier Excel – Cet outil sera TRÈS utile pour le budget ainsi que pour la prise de décision des membres du conseil

263-11-2021

Nomination du maire suppléant

Considérant l'importance d'avoir une personne apte à remplacer la mairesse en son absence;

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et accepté unanimement par les conseillers présents

DE nommer Monsieur Simon Daoust à titre de maire suppléant pour l'année 2022.

Monsieur Simon Daoust accepte le poste.

264-11-2021

Signataires du compte bancaire

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Isabelle Coderre, Madame Lorraine McLean, et Monsieur Simon Daoust comme signataires pour le compte bancaire de la municipalité de Rémigny. Deux des trois noms sont obligatoires sur tous les chèques.

265-11-2021

Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Rémigny a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 13 octobre 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : La mairesse, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;
- **Coût forfaitaire** : 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 205 \$ de l'heure;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

266-11-2021

Renouvellement de (2) licences Microsoft Office 365 ainsi que (2) licences de courriel Exchange + Team

Considérant l'importance de ces licences pour l'accomplissement des tâches administratives du bureau;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler les (2) licences Microsoft Office 365 au coût de 132,00 \$ + 36,75 \$ de frais administratifs ainsi que les (2) licences de courriel Exchange + Team à 76,80 \$ + 40,00 \$ de frais d'administration. Elles seront renouvelées automatiquement en novembre et seront facturées sur notre prochaine facture.

267-11-2021

Ferme Pierre-André Groux et Fils – Remboursement de taxes municipales à la suite de la réception d'un crédit MAPAQ

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE rembourser par chèque la Ferme Pierre-André Groux et Fils au montant de 261.74 \$

268-11-2021

André Higgins – Remboursement de taxes municipales à la suite d'un dépôt fait par erreur dans notre compte bancaire

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE rembourser Monsieur André Higgins par chèque au montant de 202,36 \$

269-11-2021

PG Solutions – Commande d'avis d'évaluation et de comptes de taxes

Considérant que le format des avis d'évaluation et des comptes de taxes a changé pour la taxation annuelle 2022;

Considérant que le nombre de formulaires de chèques diminue considérablement;

Considérant que le nombre d'enveloppes sans fenêtre diminue largement;

Il est proposé par Madame Germaine Champoux

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE placer la commande pour ces items et de payer la facture qui s'élèvera à 735 \$ plus taxes.

270-11-2021

Réseau Biblio ATNQ – Cotisation municipale et support technique informatique pour 2021

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer par chèque la facture qui s'élève à 2 123,91 \$

À Noter : Le futur de la bibliothèque fera partie des discussions au budget 2022.

271-11-2021

Entretien Malex – Plan de travail entretien ménager

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer par chèque à Entretien Malex le montant de 248,35 \$

272-11-2021

**Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'A-T, -
Modification d'autorisation, soit 9023-08-01-01564-00**

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer par chèque au ministre des Finances, un montant de 505,08 \$ pour les frais pour une demande de modification pour y inclure le retrait des roches à l'installation des quais.

273-11-2021

PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2022

Considérant que Lorraine a annulé certains services non essentiels tels que le service de répartition – Finances – Fin d'année et Taxation annuelle au montant de 901,00 \$;

Considérant que Lorraine a annulé le service d'impartition – Tenues à jour qui coûtait 1 030,00 \$;

Considérant que Lorraine a annulé le service d'impartition – Relevés gouvernementaux (relevés 1, T-4) au coût de 386,00 \$

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer par chèque à PG Solutions un montant de de 5 945,36 \$.

274-11-2021

PG Solutions : Ajout au contrat d'entretien et soutien des applications pour la Modernisation des financiers – AccèsCité Finances (Mega)

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Monsieur Simon Daoust
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer par chèque à PG Solutions un montant de 1 154,35 \$

Poste entretien ménager

Il est convenu que Lorraine préparera et affichera le poste pour entretien ménager. Un envoi postal sera fait. La date limite pour recevoir les candidatures sera le 30 novembre 2021.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny, nous fait un compte-rendu de sa rencontre à la MRCT. Voici les sujets abordés :

- Système de communication pour le service incendie Rémigny et Lorrainville se sont retirés en raison du mauvais service reçu dans le passé par JBM Communications – frais que la municipalité payait par l'entremise d'une quote-part;
- Cablevision : Il y a déjà un certain temps, Cablevision avait reçu le contrat de brancher le câble dans plusieurs municipalités, chose qui n'avait jamais été faite mais qui a été faite récemment. Rémigny faisait partie du groupe.
- Vidéotron : La municipalité a fait l'ajout de 67 nouvelles adresses pour le branchement à Internet haute vitesse pour un grand total de 152 foyers à brancher.
- Isabelle mentionne encore l'importance de déposer des projets au Fond Ruralité Régional (FRR)
- La MRCT travaillera sur son budget annuel le samedi 13 novembre.
- Il existe un énorme problème au niveau des logements disponibles au Témiscamingue. L'école de Moffet sera modifiée en logements, Témisko à NDDN fera l'achat de terrains pour bâtir des logements pour leurs employés provenant de l'international.

Rapport de la mairesse

- Madame Isabelle Coderre mentionne les belles capsules vidéo faites dans le but d'attirer des nouveaux citoyens – à date, Moffet a réussi à attirer 57 nouveaux arrivants
- Elle nous mentionne l'importance de prendre connaissance des nouveaux règlements au niveau contractuel

- Isabelle nous parle également de la nouvelle vague d'intérêt au niveau des jeux dans les rues (rue Ludique)
- Au niveau des élections de la préfecture, Rémigny est la municipalité qui a eu le plus de vote pour Monsieur Rénald Baril, sans doute en raison de la fermeture de la Caisse, la fermeture de l'école, la fermeture du CLSC, le manque d'appui dans le dossier de la Maison des Aînés.
- Madame Coderre s'inquiète du fait que Rémigny a reporté son rôle en voyant les augmentations de taux de taxes dans les municipalités environnantes : ex : 18 % Nédélec, 20 % Guérin
- Elle fait également appel à la prudence à l'égard de l'article 6.1 du code municipal soit le don à des citoyens en ce qui concerne le don de l'Église à une municipalité.

Dossier des élus

La répartition des dossiers des élus se fera autour d'une table de travail.

Varia :

Prix du bois de chauffage

Après discussion, le prix du bois de chauffage demeure à 40 \$ la corde.

275-11-2021

Annulation de la résolution no. 251-10-2021 concernant le prix de vente des cylindres

276-11-2021

Don des cylindres

Considérant les nombreuses heures d'implication au sein du comité de la marina ainsi que les nombreuses dépenses encourues pour l'utilisation de son équipement personnel pour les besoins de la municipalité;

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire don à Monsieur Simon Daoust des (3) cylindres qui étaient dans la cour de l'écocentre depuis plusieurs années et dont la municipalité n'a aucun intérêt à les conserver.

277-11-2021

Politique de reconnaissance pour les élus

Il a été mentionné qu'il serait bien de mettre en place une politique de reconnaissance des élus par année de service pour souligner leur implication au conseil municipal.

Il est proposé par Madame Germaine Champoux

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire confectionner une plaque de reconnaissance avec des plaquettes mentionnant le nom de l'élu(e) et le nombre d'années d'implication au sein du conseil municipal ainsi que la mention : « Merci pour votre implication au sein de notre communauté »

Une mention spéciale paraîtra à l'intérieur du prochain journal local pour souligner les 34 ans d'implication de Carole Coderre.

Un certificat-cadeau et des fleurs lui seront également remis.

Ouverture de la patinoire

Cathy demande si la municipalité ouvre la patinoire cette année.

Il a été décidé de préparer la glace en prévision de l'ouverture. Il restera à mettre en place les mesures sanitaires selon les directives en lien avec la COVID.

Salles de bain à la salle communautaire

Madame Carole Laforge mentionne que dans la salle de bain des hommes, il y a plusieurs urinoirs brisés ou qui ne fonctionnent plus. Dans la salle de bain des femmes il faudrait prévoir l'ajout d'un drain en cas de débordement. Si nous désirons louer notre salle, il serait bon de moderniser les salles de bain. Ce sera un sujet à discuter lors de notre budget.

Dossier maison de Madame Racine

À vérifier avec Claude s'il y a de nouveaux développements

252-10-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau que l'assemblée soit levée. Il est 22h45.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

29-11-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 29 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT (2021)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Madame Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert
Madame Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

278-11-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

279-11-2021

Embauche d'un nouveau pompier

Considérant que Monsieur Sébastien Lefebvre a démontré de l'intérêt à adhérer au service incendie de Rémigny;

Considérant que Monsieur Sébastien Lefebvre a déjà complété la formation de Pompier 1;

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE procéder à l'embauche de Monsieur Sébastien Lefebvre en tant que pompier volontaire pour la brigade incendie de Rémigny;

D'accepter d'inscrire Monsieur Sébastien Lefebvre pour le cours d'officier non-urbain qui sera dispensé en 6 séminaires (6 fins de semaine);

DE payer les frais de formation qui s'élèvera entre 1400 \$ et 2000 \$, tout dépendant du nombre de participants par séminaire;

DE lui fournir l'habillement nécessaire soit habit de pompier, gants et bottes. Si jamais nous n'avons pas tout l'équipement

disponible, alors la municipalité verra à faire l'achat des vêtements manquants.

280-11-2021

Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

DE fermer le bureau municipal pendant la période des fêtes soit du 17 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement. Le retour au travail est prévu pour le 3 janvier 2022;

DE mettre une affiche sur la porte d'entrée et d'y inscrire pour toute urgence, contactez notre inspecteur municipal avec son numéro de téléphone.

281-11-2021

Demande d'aide financière et demande d'une lettre d'appui dans le cadre d'un projet d'amélioration de la cour de récréation de l'école La Grande Ourse de Notre-Dame-du-Nord

Considérant que l'école accueille des enfants de toutes les municipalités du secteur Nord soit Rémigny, Guérin, Nédélec et Notre-Dame-du-Nord et que celle-ci désire que les enfants puissent profiter d'une cour de récréation divertissante et sécuritaire;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer l'école dans ses démarches pour rendre sa cour de récréation plus divertissante et sécuritaire.

D'étudier lors de notre préparation de budget, la possibilité de remettre un montant à l'école pour sa cour de récréation.

282-11-2021

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'envoyer une lettre de dernier rappel aux retardataires. Si par la date limite, ces propriétaires n'ont toujours pas fait de paiement alors ces immeubles iront en vente pour non-paiement de taxes municipales.

283-11-2021

Hausse des coûts de location pour les divers loyers

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'augmenter les loyers selon l'indice des prix à la consommation (IPC) soit de 4,7 %.

D'envoyer une lettre aux locataires les avisant de la hausse du prix.

Formation obligatoire pour les élus

Plusieurs possibilités s'offrent à nous, soit par l'entremise de la FQM au coût de 275 \$ par élu, de l'UMQ au coût de 300 \$ par élu, d'Arnaud Warolin ou encore par l'entremise de la MRCT. Les élus se questionnent si Monsieur Warolin est reconnu comme formateur accrédité et que les élus pourront recevoir leur certificat après avoir suivi la formation avec ce dernier.

SyGED – Gestion des conseils sans papier

Cette demande est refusée à l'unanimité des conseillers présents en raison du coût trop élevé du logiciel soit 7 815 \$.

La mairesse nous parle de l'utilisation de Teams qui coûterait beaucoup moins cher et répondrait à nos besoins. Ce point est remis à la prochaine séance du conseil pour en discuter davantage.

284-11-2021

Offre de révision / mise à jour de la réglementation

Considérant que les règlements de la municipalité de Rémigny ont grandement besoin d'être renouveler;

Considérant l'offre de proposition faite par Monsieur Daniel Dufault de la MRCT à l'égard de la révision / mise à jour de la réglementation municipale;

Considérant que le tout est dans le but de faciliter les façons de faire pour les citoyens et pour la municipalité et de simplifier les règlements;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de Monsieur Daniel Dufault quant à la mise à jour de la réglementation municipale de Rémigny.

285-11-2021

Création du comité d'urbanisme

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE former un nouveau comité d'urbanisme pour répondre aux besoins de la municipalité;

DE former un comité d'urbanisme comprenant (2) membres du conseil municipal et (3) citoyens;

DE nommer Madame Cathy Bruneau et Monsieur Denis Renaud en tant que représentants de la municipalité pour siéger sur le comité d'urbanisme;

DE mandater Madame Denise Plourde à trouver les citoyens pour siéger sur le comité d'urbanisme et compléter l'ensemble des membres du comité d'urbanisme;

DE former tous les membres du comité d'urbanisme afin que chacun soit très à l'aise au niveau de la connaissance, de l'application et du respect des règlements municipaux.

286-11-2021

Dépôt du projet de règlement no. 94-2021 sur les roulottes de camping à Rémigny

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny désire régir l'installation des roulottes sur son territoire en vertu des articles 85 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut imposer au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte sur son territoire un permis d'occupation et une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie;

ATTENDU QUE la compensation est établie selon les règles édictées aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 9 novembre 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents

❖ Que le règlement n° 94-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, les dispositions suivantes s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Rémigny.

Taxation des roulottes

Article 1 : **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : **Définitions**

Immeuble :

Les fonds de terre, les constructions et ouvrages à caractère permanent qui s'y trouvent et tout ce qui en fait partie intégrante.

Roulotte :

Une remorque, semi-remorque, caravane à sellette, motorisé ou maison mobile, destinée à être utilisée comme habitation saisonnière, bureau ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas devenue un immeuble.

Service municipal :

Le service d'eau, d'égout, de police, de sécurité incendie, de loisirs, d'activités culturelles, de voirie, d'enlèvement ou d'élimination des déchets, d'éclairage, d'enlèvement de la neige ou de vidange des installations septiques fournis par une municipalité.

Article 2.1 : Statut fiscal des roulottes de camping

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, c'est l'évaluateur de la MRCT qui détermine si une roulotte de camping peut être inscrite au rôle d'évaluation. Ce n'est pas la municipalité locale. Lorsqu'une roulotte est inscrite au rôle d'évaluation, elle est soumise à l'impôt foncier comme les autres immeubles de la municipalité. Lorsqu'une roulotte n'est pas inscrite au rôle d'évaluation, les articles 3, 4 et 5 s'y appliquent à partir du 30 novembre 2021. Dans un cas comme dans l'autre, le fait de payer des taxes municipales ne rend pas une roulotte automatiquement conforme à la section « **Réglementation des roulottes** ».

Article 3 : Permis d'occupation

Un permis est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur le territoire de Rémigny au coût de 20 \$ pour chaque période de 15 jours qu'elle y demeure.

Un seul permis d'occupation sera émis pour l'occupant qui se conforme au présent règlement.

Article 4 : Compensation pour services municipaux

Une compensation est imposée au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur le territoire de Rémigny pour les services municipaux dont il bénéficie.

La compensation est établie, au même tarif qu'une résidence, fixée par le règlement adopté sur le budget de l'année visée, divisée par mois d'utilisation et s'applique pour les services municipaux suivants : collecte des ordures et du recyclage, sécurité incendie, police, loisirs, culture, entretien des chemins.

Article 4.1 : Taxation des roulottes entreposées et stationnées

Les roulottes entreposées et stationnées, conformément à l'article 12, sont exclues des taxes prévues aux articles 3 et 4.

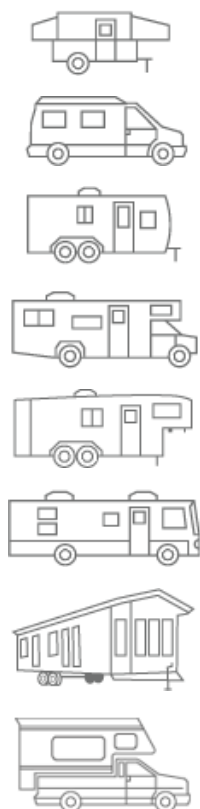
Article 5 : Paiement

Le montant du permis et de la compensation est perçu pour une période de 12 mois si le propriétaire ou l'occupant de la roulotte donne son consentement (art. 231, 4^e paragraphe).

Règlementation des roulottes

Article 6 : Types de roulottes visées

Véhicule monté sur des roues ou non, conçu et utilisé comme logement saisonnier ou à court terme où des personnes peuvent demeurer, manger et/ou dormir et construit de façon telle qu'il puisse être attaché à un véhicule moteur ou être poussé ou tiré par un tel véhicule et comprend les motorisés. Tous les véhicules illustrés ci-dessous sont des exemples de roulottes : Tentes roulottes, Motorisés classe B/B+, Roulottes, Motorisés classe C, Caravanes à sellette, Motorisés classe A, Roulotte de parc, Caravanes autoportées



Article 7 : Disposition générales

L'article 86 de la *Loi sur les compétences municipales* donne carte blanche à la municipalité pour règlementer les roulottes. Désormais, l'installation des roulottes est soumise au tableau ci-dessous :

	Terrain vacant (ou sans bâtiment principal)	Terrain sur lequel il y a un bâtiment principal
Village (toutes les zones sauf les zones A et F)	Interdit	Articles 10 et 11
À l'extérieur du village (toutes les zones)	Articles 8, 9 et 11	Articles 8, 9 et 11

Article 8 : Nombre de roulotte par terrain

Il n'est permis qu'une seule roulotte par terrain.

La roulotte doit être conservée dans un état esthétique, c'est-à-dire avoir belle apparence, s'harmoniser avec les propriétés autour et ne pas dégrader le paysage. L'apparence de la roulotte ne doit pas déparer le voisinage où elle est installée. Les matériaux utilisés doivent donner un aspect de propreté, être durables, nécessiter peu d'entretien et participer à la mise en valeur de la propriété. L'utilisation de matériaux de revêtement extérieur ou de couleurs qui auraient pour effet de dégrader la qualité visuelle du voisinage ne respecte pas la notion d'esthétisme.

Article 9 : Installation de la roulotte sur le terrain

Une roulotte utilisée comme logement saisonnier ou à court terme, doit être raccordée à une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement du ministère de l'Environnement s'applique tant aux maisons, qu'aux activités de camping et de caravaning. S'il y a déjà une installation septique sur le terrain, ce raccord de la roulotte ne devra pas faire en sorte que la capacité de l'installation septique est dépassée. Le propriétaire qui prétend que la capacité de son installation septique n'est pas dépassée avec ce raccord, devra fournir à la municipalité un rapport d'inspection conforme aux exigences de la municipalité et préparé par un professionnel compétent dans ce domaine.

La roulotte doit être installée selon les mêmes marges de recul minimum d'un bâtiment principal.

Toute modification ou agrandissement d'une roulotte est interdit. Les seuls travaux autorisés (avec un permis de construction) sont les réparations qui ont pour but de maintenir et d'entretenir la roulotte en bon état. Son volume ne doit pas être augmenté, cependant on peut y ajouter une galerie, un patio ou un gazebo.

Il est interdit de construire une fondation pour y déposer la roulotte. La roulotte pourra être déposée sur de la pierre, du sable, du gravier ou des blocs de béton déposés sur le sol. Les roues devront rester hors du sol. Une « jupe » ou une enceinte amovible pourra cependant être installée pour couvrir le pourtour de la roulotte.

Article 10 : Événements ponctuels - visiteurs

Une roulotte peut être installée sur un terrain pour un maximum de 15 jours par année pour un événement ponctuel comme une fête familiale, une fête religieuse, l'anniversaire de la municipalité ou un festival. Elle est ainsi exclue de l'application du règlement.

Article 11 : Entreposage et stationnement

L'entreposage/stationnement d'une seule roulotte est permis lorsqu'il y a déjà une maison ou un chalet sur le terrain. Dans ce cas, la roulotte n'est pas utilisée comme logement saisonnier ou à court terme. Elle n'est pas raccordée à la plomberie de la maison

ou du chalet. Elle n'a pas de fondations, mais elle peut être déposée sur de la pierre, du sable, du gravier ou des blocs de béton déposés sur le sol. Les roues doivent rester hors du sol. Il n'y a pas d'annexes (galerie, patio ou gazebo). Elle doit demeurer facilement déplaçable. L'entreposage d'une roulotte ne génère aucun droit acquis.

Article 12 : Droits acquis

Les roulettes existantes lors de l'entrée en vigueur de ce règlement doivent être conformes à la section « **Réglementation des roulettes** » le 1^{er} juillet 2022.

Article 13 : Exclusions

Le présent règlement ne s'applique pas pour les roulettes installées sur un terrain de camping ou de pourvoirie conforme à la réglementation provinciale. Le présent règlement ne s'applique pas aux roulettes de chantier utilisées durant la construction d'un bâtiment commercial, industriel, institutionnel ou agricole, ni pour des projets miniers, ni pour des opérations forestières sur les lots intramunicipaux ou en forêt publique.

Article 14 : Infractions au règlement

La municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) pourra intervenir pour faire enlever une roulotte, pour rendre conforme toute roulotte ou tout terrain en infraction par rapport au présent règlement. Ces frais sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain et sont assimilés à une taxe foncière en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Pour l'application de ce règlement, la municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) peut entrer et circuler sur tout terrain entre 7 h 00 et 21 h 00.

Article 15 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ lors d'une séance du conseil tenue le 29 novembre 2021.

Mairesse

Directrice générale – secrétaire-trésorière

Avis de motion :	09 novembre 2021
Adoption :	29 novembre 2021
Publication :	1 ^{er} décembre 2021
Entrée en vigueur :	30 novembre 2021

Règlement sur la Gestion Contractuelle

Une copie a été remise aux élus afin que ces derniers en prennent connaissance.

Résumé sur le Programme de la gestion des actifs municipaux

Denise Plourde nous fait un bref résumé sur le Programme de la gestion des actifs municipaux. Une copie est remise à chacun des élus.

Consultation publique

Une consultation publique avec nos citoyens sera organisée lorsque la santé publique le permettra. Aucune date n'a été retenue.

Politique reconnaissance des élus et employés

Ce point est remis à la prochaine réunion du conseil municipal.

287-11-2021

Présentation des projets en cours

Madame Plourde nous fait un bref résumé des projets en cours.

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde à travailler sur les projets suivants : la chaudière biomasse, une soumission pour les coûts d'un plan général des Lacs par l'entremise de l'OBVT, et mettre en place le comité d'urbanisme.

Conditions de travail des employés et politiques administratives

Les documents ont été remis aux élus pour en discuter lors de notre prochaine séance du conseil.

288-11-2021

Avis de motion pour le nouveau code d'éthique et de déontologie en matière municipale qui doit être mis en place avant le 1^{er} mars 2021

Avis de motion est donné par Monsieur Luc Hébert, conseiller, que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire, le projet de règlement numéro 95-2021 sur le nouveau code d'éthique et de déontologie en matière municipale qui doit être mis en place avant le 1^{er} mars 2021. Une dispense de lecture est également demandée.

Local atelier des métiers

Selon les membres du comité de l'atelier des métiers, l'ancien local du bureau municipal n'est pas assez grand, en raison de sa disposition, pour faire l'installation de tous les différents métiers. Ce comité a fait la demande pour obtenir l'emplacement de la salle Lions. Les membres du conseil municipal ne sont pas en accord

pour libérer la salle Lions à cet effet. Il faudra penser à trouver une autre solution, soit un autre local. Il a été décidé de faire parvenir une lettre à Madame Lucie Bruneau lui mentionnant une date limite pour libérer la salle que le comité de l'atelier des métiers occupe présentement.

Démantèlement d'une partie de la bâtisse où l'équipement de scierie vendu est entreposé dans le but de le sortir.

Un compte-rendu de la situation est fait. L'acheteur désire venir ramasser son équipement mardi prochain. Claude devra aller évaluer la situation en présence des conseillers suivants : Luc, Denis et Simon.

289-11-2021

Rapports MMQ – Soumission pour les travaux à faire

Lorraine a fait parvenir à chacun des (3) soumissionnaires une copie des (2) rapports pour donner suite à l'inspection de l'assurance MMQ. Nous avons reçu (3) soumissions très différentes l'une de l'autre.

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

De demander à Lorraine de vérifier auprès de la MMQ si ces travaux doivent être faits par un électricien certifié ainsi qu'un plombier certifié.

290-11-2021

Date pour préparation du budget 2022

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
DE sélectionner dimanche le 12 décembre comme date pour la préparation du budget. Le tout débutera à 8h30.

291-11-2021

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

Attendu que la municipalité de Rémigny a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Attendu que la municipalité de Rémigny doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La municipalité de Rémigny s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité de Rémigny s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité de Rémigny approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité de Rémigny s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité de Rémigny s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité de Rémigny atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

292-11-2021

Vente du bois de chauffage

Nous offrirons à nos citoyens, par l'entremise du journal local, l'opportunité de faire l'achat de bois de chauffage au coût de 25 \$ / la corde. Les intéressés devront communiquer avec Lorraine au bureau municipal.

Niveleuse

Monsieur Simon Daoust fera quelques vérifications auprès de la municipalité de Béarn en ce qui concerne les détails de leur achat d'équipement pour niveler les chemins ainsi que la grosseur de tracteur nécessaire pour accomplir les tâches.

293-11-2021

Formation du comité pour les entrevues reliées au poste d'entretien ménager et paysager

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Lorraine McLean, Madame Isabelle Coderre et Monsieur Denis Renaud en tant que représentants de la municipalité pour les entrevues.

Monsieur Denis Renaud mentionne la possibilité de donner ce poste à contrat. De cette façon, le contractant serait responsable de fournir les produits et l'équipement nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ce dernier mentionne également la possibilité d'ajouter le contrat de pelouse pour faire en sorte que l'employé puisse travailler 40 heures par semaine pour la saison estivale. Il a été déterminé que les responsables devront poser la question lors des entrevues pour connaître leur intérêt à travailler à contrat.

294-11-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Germaine Champoux que l'assemblée soit levée. Il est 22h20.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 14-12-2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny
LE MARDI 14 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)
à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Monsieur Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et greffière-trésorière.

295-12-2021 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

296-12-2021 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2021**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

297-12-2021 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

298-12-2021

Adoption des comptes du mois de novembre

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de novembre au montant de soixante mille huit cent vingt-cinq dollars et vingt-sept cents (60 825,27 \$) tels que présentés et de faire la demande pour des détails additionnels avant de payer la facture de Transport D. Barrette;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de deux mille cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-quatre cents (2 155,84 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de six cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (629,93 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent cinquante dollars et soixante-neuf cents (250.69 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de quatorze mille deux cent vingt-deux dollars et vingt-deux cents (14 222,22 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de novembre 2021 totalisant un montant de six mille cinq cent quatorze dollars et cinquante-neuf cents (6 514,59 \$) soit 1 788,61 \$ au fédéral et 4 725,98 \$ au provincial.

La directrice générale greffière-trésorière a fourni un certificat de crédits suffisants relativement aux comptes cités précédemment.

Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière

Rencontre avec Camille Boissonneault – projet pour occuper le haut de l'école

Madame Camille Boissonneault est venue rencontrer le conseil municipal pour expliquer son idée de projet soit celui d'une garderie pour occuper le haut de l'ancienne école primaire. Elle aimerait savoir le coût de location que la municipalité de Rémigny envisagerait de lui charger. Ce point sera discuté lors d'une prochaine réunion du conseil. Une rencontre est prévue vendredi

soir à 19h pour visiter les locaux avec Madame Boissonneault afin de voir sur place les rénovations qui devront être faites.

Correspondance

Parrain de la SQ – Francis Aumond

Il fait un retour sur la requête citoyenne qui a été complétée et fermée. Les patrouilleurs continueront de faire leurs visites régulières comme à l'habitude. Monsieur Aumond nous demande de l'aviser de toute problématique.

Le Reflet Témiscamien

La municipalité de Rémigny a reçu une lettre de leur part pour féliciter Isabelle Coderre pour sa réélection à la mairie et remercie la municipalité de Rémigny pour le soutien apporté au cours des dernières années.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Une lettre de félicitations nous a été acheminée pour la réélection d'Isabelle Coderre à la mairie.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous avons reçu une lettre de félicitations adressée à Isabelle Coderre pour sa réélection à la mairie.

UQAT

Une lettre de félicitations a été reçue pour la réélection d'Isabelle Coderre à la maire de Rémigny.

Campagne d'échantillonnage de sol

Leur équipe d'échantillonneurs a déjà prélevé les échantillons dans notre secteur donc n'aura pas besoin d'échantillonner dans notre municipalité. Les résultats seront représentatifs pour l'ensemble de la région et s'appliqueront donc à notre nouveau secteur de développement.

Sûreté du Québec de Rouyn-Noranda

La Sûreté du Québec de Rouyn-Noranda a fait parvenir une lettre de félicitations adressée à Madame Isabelle Coderre pour sa réélection en tant que mairesse de Rémigny.

299-12-2021

Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue – renouvellement de la cotisation annuelle

Considérant le fait que notre statut de membre corporatif vient à échéance le 31 décembre 2021;

Considérant que la municipalité de Rémigny supporte le développement d'une culture forestière chez nous;

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler notre adhésion annuelle au montant de 50 \$, montant qui sera payé avec la carte de crédit appartenant à Madame Lorraine McLean.

Rapport de la directrice générale

Ajout au dossier assurance responsabilité-civile

En travaillant sur le budget, Madame McLean s'est rendu compte que la municipalité n'avait aucune assurance responsabilité civile pour ses sentiers de raquettes et de skis de fond donc elle a procédé à l'ajout du tout à la police d'assurance actuelle pour aucun frais additionnels.

Nouveauté relativement aux chiens

Une municipalité locale devra, au plus tard le 15 mai de chaque année, fournir pour l'année civile précédente divers renseignements concernant l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens au MAPAQ, soit :

- Le nombre de signalements reçus d'un médecin ou médecin vétérinaire;
- Le nombre de chiens soumis à un examen d'un médecin vétérinaire;
- Le nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux;
- Le nombre de chiens dont la municipalité a ordonné l'euthanasie en vertu de l'article 10 du Règlement (chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave);
- Le nombre de chiens dont la municipalité a ordonné l'euthanasie en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 11 du Règlement (une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes : 2 faire euthanasier le chien);
- Le nombre total de chiens enregistrés, préciser ceux dont le poids est supérieur à 20kg et ceux déclarés potentiellement dangereux (art. 16).

Rencontre avec les municipalités du secteur Nord

La municipalité de Nédélec demande une rencontre en début janvier avec les municipalités de Guérin, de Rémigny et de Notre-Dame-du-Nord en présence des maires, directeurs généraux et d'un responsable de chacun des services incendie. Le tout se tiendra à Nédélec. Il faut déterminer 2 à 3 dates possibles.

Programme Aide au Compostage domestique et communautaire

Ce programme vise à soutenir des municipalités de moins de 5 000 habitants afin de détourner la matière organique de l'élimination et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La date limite pour faire parvenir notre demande est le 31 août 2022.

C'est refusé à l'unanimité des conseillers présents.

Formation ABC du DG

Lorraine s'est inscrite à cette formation gratuite d'une durée de (2) Jours. Divers sujets ont été touchés. Cette formation était super intéressante et Lorraine a appris plusieurs choses qu'elle mettra en pratique.

Prévisions budgétaires

Beaucoup de temps investi à préparer les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022.

300-12-2021

Commission d'accès à l'information – Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités

Considérant que la personne déléguée en ce moment sur le répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels est Madame Micheline Champoux qui est décédée il y a déjà plusieurs années;

Considérant que le maire ou la mairesse doit signer ce document avant de le transmettre à la CAI pour apporter les changements nécessaires;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE désigner Madame Lorraine McLean en tant que personne responsable et déléguée des responsabilités au niveau de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

301-12-2021

Avis de motion pour l'adoption du règlement no. 98-2021 pour le budget pour l'exercice financier 2022

Avis de motion est donné par Madame Cathy Bruneau, conseillère, que sera adopté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 98-2021 sur l'adoption du budget pour l'exercice financier 2022.

302-12-2021

Avis de motion pour l'adoption du règlement no. 99-2021 sur l'adoption du programme triennal des immobilisations

Avis de motion est donné par Madame Cathy Bruneau, conseillère, que sera adopté lors de la séance extraordinaire du 27 décembre à 19h30, le projet de règlement numéro 99-2021 sur l'adoption du programme triennal des immobilisations.

303-12-2021

Avis de motion pour l'adoption du règlement no. 96-2021 – Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022

Avis de motion est donné par Monsieur Simon Daoust, conseiller, que sera adopté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 96-2021 sur le règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022. Une dispense de lecture est également demandée.

304-12-2021

Avis de motion pour l'adoption du règlement no. 97-2021 – Règlement sur la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2022.

Avis de motion est donné par Monsieur Luc Hébert, conseiller, que sera adopté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 97-2021 sur le règlement sur la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2022. Une dispense de lecture est également demandée.

305-12-2021

Calendrier des séances ordinaires 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Germaine Champoux

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

- 10 janvier
- 07 février
- 07 mars
- 04 avril
- 09 mai
- 06 juin
- 11 juillet
- 08 août
- 12 septembre
- 03 octobre
- 07 novembre
- 05 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

306-12-2021

Date pour séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et l'adoption du programme triennal des immobilisations pour 2022

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE déterminer le lundi 27 décembre 2021 à 19h00 en tant que date et heure pour tenir la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires pour 2022 et l'adoption du programme triennal des immobilisations pour 2022. Le tout sera présenté au public.

307-12-2021

Résolution pour la remise des déclarations d'intérêts pécuniaires de la part des élus

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'adopter la résolution mentionnant que tous les élus ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires soient : Cindy Coderre, Germaine Champoux, Cathy Bruneau, Denis Renaud, Luc Hébert, et Simon Daoust.

Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue – Demande de commandite

La municipalité de Rémigny a reçu une demande de commandite ainsi qu'un plan de visibilité de la part du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue pour leur activité qui se tiendra en mai 2022.

Cette demande est refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

308-12-2021

Nomination au poste d'entretien ménager

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE nommer Madame Carole Laforge au poste de responsable d'entretien ménager et ce, pour une durée d'un an avec possibilité de renouveler l'entente par la suite. Le salaire est avec un taux horaire fixé par le conseil municipal.

Rapport de la MRC

- L'installation est complétée à Rémigny en ce qui a trait à la haute vitesse.
- Une nouvelle obligation et réglementation entreront bientôt en vigueur en ce qui concerne les sols contaminés qui se retrouvent à l'intérieur de nos municipalités.
- Beaucoup de tendances à développer au niveau touristique à l'intérieur de la MRC de Témiscamingue.
- L'idée des boîtes à livres comme nous avons ici à Rémigny fait de plus en plus fureur.
- Il existe une pénurie de logements à travers le Témiscamingue. Un comité a été mis sur place pour trouver des solutions.
- Madame Coderre mentionne également que sur le tableau de proportion médiane, la municipalité de Rémigny démontre un taux à 100 %.
- Monsieur Daniel Lizotte a joint récemment l'équipe de la MRC. Ce dernier offrira gratuitement ses services aux municipalités au niveau des cartes géomatiques.

Dossiers des élus

Au courant du mois de janvier 2022, les conseillers regarderont ensemble les divers dossiers à se partager.

Chauffage propane pour l'église – lettre reçue de la part d'Émilienne Laforge

Une lettre a été envoyée à la municipalité mais adressée plus particulièrement à notre inspecteur municipal à l'égard d'une facture de propane qu'elle avait reçu en date du 9 décembre

dernier au montant de 789,25 \$. Il y avait une incompréhension de sa part à l'effet que le système de propane devait être parti seulement lorsque la température de l'hiver était en bas de -20 degrés Celsius. Cette lettre faisait également allusion au fait qu'elle venait d'apprendre que la biomasse était défectueuse.

Il a été convenu que Claude devait faire le tour avec Alain demain pour s'assurer du bon fonctionnement du système.

Denis s'est proposé pour remplacer Claude afin de lui permettre de prendre quelques jours de vacances pour aller visiter sa mère pendant le temps des fêtes car Alain sera absent du 19 au 27 décembre.

309-12-2021

La réparation des lumières de rues

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la soumission de Gady Électrique au montant de 180 \$ ainsi que 75 \$ pour l'utilisation de leur nacelle pour réparer les lumières de rue qui ne fonctionnent pas depuis plusieurs mois. Les lumières sont garanties à vie. Ce dernier est disponible pour le faire avant le temps des fêtes.

Patinoire

Madame Cathy Bruneau nous apprend que la patinoire sera prête pour la période des fêtes.

Local – atelier des métiers

Nous étudions la possibilité de permettre au comité des ateliers des métiers de s'installer dans la salle Lions. Il sera important de mettre une date butoir pour leur demander de sortir leurs équipements et fournitures. Il est question du 31 janvier.

Il faudra également prévoir aviser le comité de l'Âge d'Or afin que ce dernier puisse sortir leurs fournitures et transférer le tout dans l'ancien bureau municipal d'ici le 15 janvier.

310-12-2021

Lettre de soutien pour la demande de subvention Nouveaux Horizons en ce qui concerne le projet d'achat d'un nouveau métier

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De remettre une lettre de soutien au nom de la municipalité pour la demande de subvention Nouveaux Horizons en ce qui concerne le projet d'achat d'un nouveau métier.

Varia

Chargée de projets ou agente de développement ?

Il y a eu des discussions concernant le titre du poste à Denise et les fonctions qui s'y rattachent. Le conseil a déterminé que Madame Denise Plourde est chargée de projets et non agente de développement.

Date de la prochaine rencontre – Dossier Projets

Il a été déterminé que la prochaine rencontre aura lieu lundi le 3 janvier à 13h au bureau municipal. Il sera question de regarder tous les projets qui s'offrent à nous et de déterminer nos priorités pour la prochaine année.

311-12-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Cindy Coderre que l'assemblée soit levée. Il est 22h35.

Mairesse

Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 27-12-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue en visioconférence **LE LUNDI 27 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures à cette session sont présents :

Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire, ce 27 décembre 2021, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 201-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Monsieur Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert
Monsieur Simon Daoust

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Madame Lorraine McLean, directrice générale et greffière-trésorière.

312-12-2021 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

313-12-2021 **Adoption du règlement no. 98-2021 prévisions budgétaires pour l'année 2022**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

REVENUS	
Taxes	378 985 \$
Compensation tenant lieu de taxes	94 806 \$
Transferts	134 107 \$
Services rendus	33 466 \$
Imposition de droits	6 000 \$
Intérêts	2 500 \$
Autres Revenus	60 300 \$

TOTAL DES REVENUS	710 164 \$
--------------------------	-------------------

DÉPENSES	
Administration générale	308 966 \$
Sécurité publique	62 710 \$
Transport	180 575 \$
Hygiène du milieu	47 127 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	77 914 \$
Loisirs et culture	31 072 \$
Frais de financement	1 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	710 164 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Rémigny pour l'année 2022 telles que décrétées ci-dessus soient adoptées.

Période de questions

314-12-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Cindy Coderre que l'assemblée soit levée. Il est 19h25.

Mairesse

Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 27-12-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 27 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire, ce 27 décembre 2021, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 201-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Monsieur Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert
Monsieur Simon Daoust

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Madame Lorraine McLean, directrice générale et greffière-trésorière.

315-12-2021 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

316-12-2021 **Adoption du règlement no. 99-2021 Programme des dépenses en immobilisation triennale 2022-2023-2024**

Considérant que le conseil d'une municipalité locale doit au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents (art. 953.1 du Code municipal)

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le plan triennal ci-dessous

Projet	Titre	2022	2023	2024
1	Biomasse (modifications)	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$	TECQ 10 000 \$
2	Centre récréatif (cuisine, mur Nord, toiture)	TECQ 75 000 \$	TECQ 75 000 \$	0 \$
3	Rechargement de chemin et nivelage Fossé	TECQ 75 000 \$	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$
4	Aménagement du terrain, enrochement (marina)	TECQ 30 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 5 000 \$
5	Moulin à Aubes (réparations)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
6	Aménagement de la plage publique	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
7	Panneau d'affichage électronique	12 000 \$		
8	Rue du Quai – Sud – Estimation par ingénieur	TECQ 100 000 \$		
	Rue du Quai – Nord – Estimation par ingénieur		TECQ 100 000 \$	
TOTAL		362 000 \$	300 000 \$	80 000 \$

Période de questions

317-12-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust que l'assemblée soit levée. Il est 19h40.

Mairesse

Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 27-12-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 27 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-neuf heures quarante-cinq.

Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire, ce 27 décembre 2021, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 201-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Madame Cindy Coderre
Madame Germaine Champoux
Madame Cathy Bruneau
Monsieur Denis Renaud
Monsieur Luc Hébert
Monsieur Simon Daoust

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Madame Lorraine McLean, directrice générale et greffière-trésorière.

318-12-2021 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

319-12-2021 **Règlement no. 96-2021 – Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022**

Attendu que le conseil de la municipalité de Rémigny a adopté le budget de l'exercice financier 2022 en date du 27 décembre 2021.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2021.

Attendu qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Rémigny, toute somme de deniers nécessaire pour acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'un règlement portant le numéro 96-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

SECTION I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et Mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués.
 - i. L'expression (immeuble résidentiel) désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
 - ii. L'expression (immeuble commercial) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
 - iii. L'expression (immeuble industriel) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
 - iv. L'expression (immeuble agricole) désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SECTION II TAXES FONCIÈRES

1. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Rémigny, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2022 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Rémigny. Le taux est fixé à quatre-vingt-six cents (0.86 \$) du cent dollars (100\$) d'évaluation.

SECTION III COMPENSATIONS

1. Afin de pourvoir aux dépenses inhérentes au service de la cueillette (déchets domestiques, matières recyclables et matières putréfiables) par porte-à-porte ou par dépôt volontaire, les tarifs énumérés ci-dessous sont imposés et seront prélevés sur tous les biens meubles et immeubles imposables desservis de toutes catégories selon le nombre de bacs par propriété identifiée au tableau suivant, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2022.
 - I. Matière résiduelle 360 litres : deux cents dollars (200 \$)
 - II. Recyclage/composte 360 litres : cent dollars (100 \$)

- III. Matière résiduelle 1 100 litres : cinq cents dollars (500 \$)
- IV. Recyclage/composte 1 100 litres : trois cents dollars (300 \$)
- V. Taxe environnementale : vingt cents (0.20\$) du cent dollars (100 \$) pour les propriétés dont l'utilisation est 1100, 1911, et 1913 situé hors du réseau de collecte sélective.

SECTION IV DÉBITEUR

- 1. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Rémigny. Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V PAIEMENT

- 1. Le débiteur de taxes municipales pour l'année 2022 a le droit de payer en trois versements égaux :
 - i. Le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33,33 % du montant total;
 - ii. Le deuxième versement, cent vingt (120) jours après le premier versement, représentant 33,33 % du montant total;
 - iii. Le troisième versement, quatre-vingt-dix (90) jours après le deuxième versement, représentant 33,33 % du montant total;
- 2. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
- 3. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

SECTION VI INTÉRÊTS ET FRAIS

- 1. Les taxes portent intérêt, à raison de 18 % par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration de délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

- 2. Des frais d'administration au montant de 45 \$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.
- 3. De charger un montant de 5 \$ lors de l'envoi de la première lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
- 4. De charger un montant de 10 \$ lors de l'envoi de la deuxième

lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.

5. De charger un montant de 15 \$ lors de l'envoi de la troisième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.

SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
2. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
3. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2022.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

320-12-2021

Règlement no. 97-2021 – Règlement sur la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2022

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement, incluant la voix favorable de la mairesse

Que le présent règlement soit adopté par le conseil municipal de Rémigny lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi, 27 décembre 2021, une fois adopté, aura pour effet d'annuler et abroger dans leur entier, tous les règlements sur le même sujet.

Qu'il soit ordonné et statué comme suit :

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 160 \$	4 080 \$	12 240 \$
Conseillers	7 679 \$	3 839 \$	11 518 \$
Total	15 839 \$	7 919 \$	23 758 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 323 \$	4 162 \$	12 485 \$
Conseillers	7 830 \$	3 918 \$	11 748 \$
Total	16 153 \$	8 080 \$	24 233 \$

Encore cette année,

Une rémunération additionnelle sera ajoutée à la rémunération annuelle pour l'année 2022 sous forme de jetons de présence pour la présence des élus lors de rencontres de travail. Un maximum de (6) rencontres de travail pendant l'année 2022 est

voté. Ce qui représente le calcul suivant : soit 7 personnes x 25 \$ x 6 rencontres = 1 050 \$ au total.

Le projet de règlement prévoit également :
Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

321-12-2021

Résolution pour les salaires des employés pour l'exercice financier 2022

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser une augmentation de 2 % pour l'exercice financier 2022 au niveau du salaire des employés sauf pour l'inspecteur municipal qui a reçu antérieurement une augmentation de salaire au moment de l'embauche du journalier au printemps dernier.

Période de questions

322-12-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Renaud que l'assemblée soit levée. Il est 20h.

Mairesse

Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
